

L'EUROPE
INVESTIT
POUR NOUS
EN LIMOUSIN

PROGRAMME OPÉRATIONNEL LIMOUSIN

2014-2020

FEDER/FSE



SECTION 1.

Stratégie de contribution du programme opérationnel
à la stratégie de l'union européenne en faveur d'une croissance
intelligente, durable et inclusive, et de la cohésion économique,
sociale et territoriale 5

1.1. Stratégie de contribution du programme opérationnel
à la stratégie de l'Union européenne en faveur
d'une croissance intelligente, durable et inclusive,
et de la cohésion économique, sociale et territoriale 6

I- LE LIMOUSIN AU SEIN DE L'EUROPE 2020 9

III- UNE MISE EN ŒUVRE EN PARTIE TERRITORIALISÉE 23

IV. COHÉRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES PROGRAMMES EUROPÉENS..... 25

1.2 Justification de la dotation financière 32

SECTION 2.

Description des axes prioritaires 39

AXE PRIORITAIRE 1 : VERS UNE ÉCONOMIE INNOVANTE 40

OBJECTIF THÉMATIQUE 1 :
RENFORCER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION 40

OBJECTIF THÉMATIQUE 3 :
AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES PME 54

AXE PRIORITAIRE 2 : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE 67

OBJECTIF THÉMATIQUE 4 :
SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE A FAIBLES ÉMISSIONS DE CO2 DANS
L'ENSEMBLE DES SECTEURS..... 67

AXE PRIORITAIRE 3 : AMÉNAGEMENT ET USAGES NUMÉRIQUES 86

OBJECTIF THÉMATIQUE 2 :
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION, LEUR UTILISATION ET LEUR QUALITÉ..... 86

AXE PRIORITAIRE 4 : COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE	99
OBJECTIF THÉMATIQUE 10 : INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, PAR LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	99
AXE PRIORITAIRE 5 : PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL	105
OBJECTIF THÉMATIQUE 6 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET ENCOURAGER L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	105
AXE PRIORITAIRE 6 : COHÉSION TERRITORIALE	114
OBJECTIF THÉMATIQUE 9 : PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ	114
AXE PRIORITAIRE 7 :	120
Assistance technique du Programme Opérationnel FEDER	120
AXE PRIORITAIRE 8 :	124
Assistance technique du Programme Opérationnel FSE.....	124
SECTION 3. Plan de financement du programme opérationnel.....	128
SECTION 4. Approche intégrée du développement territorial.....	131
SECTION 6. Besoins spécifiques des zones géographiques touchées par des handicaps naturels ou démographiques, graves ou permanents.....	138
SECTION 7. Autorités et organismes responsables de la gestion, du contrôle et de l'audit et rôle des partenaires concernés.....	141

SECTION 8.

Coordination entre les fonds, le FEADER, le FEAMP et autres instruments nationaux et de l'union européenne, ainsi qu'avec la BEI 148

SECTION 9.

Conditionnalités ex ante 160

SECTION 10.

Réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires 179

SECTION 11.

Principes horizontaux..... 182

11.1 Développement durable 183

11.2 Non discrimination et égalité des chances..... 184

11.3 Egalité entre les femmes et les hommes..... 185



SECTION
1

STRATÉGIE DE CONTRIBUTION
DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL
À LA STRATÉGIE DE L'UNION
EUROPÉENNE EN FAVEUR D'UNE
CROISSANCE INTELLIGENTE,
DURABLE ET INCLUSIVE,
ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE,
SOCIALE ET TERRITORIALE

1.1 STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

I- LE LIMOUSIN AU SEIN DE L'EUROPE 2020

Avec 741 785 habitants au 1er janvier 2012, le Limousin représente 1,2% de la population métropolitaine française. Région rurale de faible densité, c'est une petite région, à l'échelle européenne comme à l'échelle française, mais elle a cependant « tout d'une grande ».

Tous les indicateurs et analyses synthétiques le montrent, le **Limousin est plus performant socialement qu'économiquement**. Alors que le Limousin est peu performant pour les indicateurs classiques de mesure de la richesse, il obtient de meilleurs scores quand il s'agit de mesurer le bien-être, la qualité de vie ou le lien social (1er rang pour l'indicateur de santé sociale, 8^e rang pour l'indicateur de développement humain mais 19^e rang pour le PIB par habitant).

A l'échelle européenne, le Limousin se trouve **parmi les régions âgées mais attractives**. Même s'il se situe dans des performances économiques moyennes, seules deux régions européennes sur dix ont un revenu disponible par habitant plus élevé qu'en Limousin. En 2009, le **PIB Limousin par habitant** en SPA (Standard de Pouvoir d'Achat) s'établit à **83,7% de la moyenne européenne**, ce qui place le Limousin dans la **catégorie des régions de transition**.

A l'horizon 2020, l'Union européenne a fixé des objectifs chiffrés concernant huit indicateurs, qui ont été déclinés par l'État Français, mais aussi par la région Limousin :

TAUX D'EMPLOI DES 20-64 ANS

Situation (2013)	Objectifs (2020)
Europe : 68,3%	> > > > Europe : 75%
France : 69,1%	> > > > France : 75%
Limousin : 71,3%	> > > > Limousin : 75%

— Rupture de série pour la France

Source : Eurostat

INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE LA R&D

Situation (2012)	Objectifs (2020)
Europe : 2%	> > > > Europe : 3%
France : 2,3%	> > > > France : 3%
Limousin : 0,9% (2011)	> > > > Limousin : 1,5%

— Source : Eurostat

PERSONNES CONFRONTÉES AU RISQUE DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION

Situation (2012)	Objectifs (2020)
Europe : 24,7%	> > > > Europe : -25% (-20 millions)
France : 19,1%	> > > > France : -33%

- **Source :** Eurostat – indicateurs UE 2020
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators
Limousin : nr par Eurostat - **Limousin :** -25%
[Taux de pauvreté Limousin : 15,4% - France : 14,3%]
Source : INSEE – Taux de pauvreté à 60%
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=DTD829R

ÉMISSIONS DE CO2 CET INTITULÉ A DÉJÀ ÉTÉ SIGNALÉ EN FÉVRIER 2014 COMME À MODIFIER EN ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Situation	Objectifs 2020
(2012, par rapport à 1990)	
Europe : -18%	> > > > Europe : -20%
France : -11%	> > > > France : -14%

- **Source :** Eurostat
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators
Limousin : nr par Eurostat - **Limousin :** -14%
[-18% par rapport à 2005]
Source : Schéma Régional Climat Air Energie Région Limousin

PART D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE

Situation (2012)	Objectifs 2020
Europe : 14,1%	> > > > Europe : 20%
France : 13,4%	> > > > France : 23%

- **Source :** Eurostat
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators
Limousin : 28,5% - **Limousin :** 55%
Source : Ministère du Développement Durable

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE (EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE)

Situation (2012, base 100 en 2005)	Objectifs 2020
Europe : 92,8	> > > > Europe : 90 (+20%)
France : 92,6	> > > > France : nr

- **Source :** Eurostat
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators
Limousin : nr par Eurostat **Limousin :** (-25% consommation d'énergie primaire)
[94,2 estimation CR Limousin]

TAUX DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

(% de la population entre 18-24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation)

Situation (2013)	Objectifs 2020
Europe : 12%	Europe : 10%
France : 9,7%	France : 9,5%
Limousin : 13,5% (2012)	Limousin : 10%

— Source : Eurostat - [edat_lfse_16]

30-34 ANS DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR

Situation (2013)	Objectifs 2020
Europe : 36,9%	Europe : 40%
France : 44%	France : 50%
Limousin : 34,3%	Limousin : 50%

— Source : Eurostat - [edat_lfse_12]

En tant que région en transition, le Limousin a plus que jamais besoin de l'Europe pour atténuer son retard structurel de développement.

La stratégie d'utilisation des fonds européens sur la période 2014-2020 devra au Limousin permettre d'améliorer sa situation par rapport aux objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment en ce qui concerne les objectifs climatiques et énergétiques, ainsi que ceux liés à la recherche et l'innovation et à la compétitivité des PME et à l'amélioration de l'employabilité et de l'emploi à travers le renforcement des compétences et la formation des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés.

II- LA STRATÉGIE « LIMOUSIN 2020 » EN RÉPONSE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

L'élaboration des programmes opérationnels a débuté dès l'année 2012 avec la démarche de diagnostic territorial stratégique partagé et la détermination d'enjeux et d'orientations stratégiques prioritaires. Ces travaux ont fait l'objet d'une large consultation du partenariat régional (cf. section 7.2.1).

Analysant les éléments de diagnostic et leurs enjeux, les acteurs de la région Limousin partagent l'ambition commune et reconnue de **mobiliser toutes les forces du territoire pour assurer un développement équilibré du territoire** et réaffirment leur volonté de **relever les trois défis** identifiés dans le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)** :

- Le **DÉFI DÉMOGRAPHIQUE** : l'objectif est d'accueillir davantage de population en conservant un territoire attractif et solidaire, en misant sur la qualité de vie, la grande qualité environnementale et le dynamisme d'une économie à haute valeur humaine ajoutée.
- Le Limousin doit tout d'abord être capable d'offrir à tous ses habitants les conditions de leur épanouissement, ce qui se traduit localement par des territoires dynamiques et bien équipés.
- Le second pilier du regain démographique est l'emploi. Tout ce qui nourrit le développement d'une économie dynamique, durable et innovante doit être renforcé : créer un contexte favorable pour attirer et maintenir l'activité économique ; valoriser les ressources régionales et dynamiser l'économie de proximité mais aussi soutenir l'innovation et les mutations économiques. L'organisation équilibrée du territoire est un autre gage d'attractivité (maillage optimisé des équipements, aménagement maîtrisé des territoires, patrimoines préservés...);
- Le **DÉFI CLIMATIQUE** : Au-delà de la contribution du territoire limousin à la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, diminuer la dépendance aux énergies fossiles et s'adapter au changement climatique ne peuvent que contribuer au « mieux vivre » de chacun et conforter l'image d'excellence environnementale de la région. Bien gérées, la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement peuvent aussi être des atouts pour le développement économique régional ;
- Le **DÉFI DE L'OUVERTURE ET DE LA MONDIALISATION** : Exister dans la compétition territoriale demande aux acteurs locaux de recourir à des stratégies ouvertes, de valoriser et densifier leur organisation en réseaux dans une logique de projet et de solidarité. Les enjeux pour un Limousin ouvert, connu et reconnu sont donc de s'inscrire résolument dans la société globalisée et d'en être acteur, d'essayer d'en tirer profit plutôt que la subir, de faciliter l'accès des acteurs économiques limousins aux différents marchés, d'achever les liaisons externes et de se connecter aux réseaux européens (notamment d'accueillir la grande vitesse) et de renforcer le rayonnement métropolitain des agglomérations.

Enfin, les infrastructures numériques et de transport restent **le défi transversal fondamental à la réussite des défis** démographiques, climatiques et d'ouverture et **à l'atteinte des dix objectifs fixés par la stratégie Europe 2020**.



A. LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Le Limousin connaît depuis quelques années un regain démographique, ce qui constitue une véritable rupture pour la région. À la fin des années 1990, le Limousin perdait encore des habitants, mais la tendance s'est inversée depuis les années 2000. La population augmente désormais régulièrement mais modestement, les phénomènes migratoires compensant le solde naturel défavorable. En 30 ans, la population n'a progressé que de 0,5%.

Les nouvelles populations ne se répartissent pourtant pas de façon à combler les déséquilibres territoriaux entre l'ouest et l'est, et même si les mouvements migratoires rajeunissent la population, le Limousin reste la région la plus âgée de France (cf. Section 5).

Pour relever le défi démographique, trois enjeux ont été identifiés :

- Compétitivité des entreprises,
- Formation professionnelle adaptée et mobilité professionnelle choisie,
- Attractivité des territoires urbains et ruraux.

1. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

DIAGNOSTIC

Le Limousin contribue à 1% du produit intérieur brut (PIB) national et rassemble 1,1% des emplois nationaux. Les performances modestes de l'économie limousine s'expliquent notamment par la forte représentation d'activités à faible valeur ajoutée (production agricole, industrie manufacturière et emploi public).

Le Limousin figure parmi les régions où le taux de création d'entreprises est le plus faible : avec 12,6 % de nouvelles entreprises en 2013, il se situe à 1,7 points en dessous du taux national.

Malgré la présence de nombreuses entreprises, les secteurs porteurs de l'économie restent fragiles (tourisme sous valorisé, agriculture fortement dépendante, foresterie au potentiel sous exploité...). L'économie présente, qui répond aux besoins des populations locales, fournit plus de sept emplois salariés sur dix, 6% de plus qu'au niveau national. L'industrie régionale, de tradition manufacturière, repose en grande partie sur un tissu de petites et moyennes entreprises (composants électriques, papier carton, agroalimentaire, mécanique) malgré quelques grands établissements leaders dans leur domaine. Les PME concentrent plus de 45 % des salariés dans le travail du bois, l'imprimerie, la fabrication de produits métalliques ou matière plastique. Faiblement compétitifs, des secteurs traditionnels subissent de plein fouet la concurrence. Entre 2006 et 2011, un emploi industriel sur sept a disparu en Limousin.

Le marketing territorial est naissant et n'a pas encore porté ses fruits pour capter de nouveaux marchés ou de nouvelles activités et pour accroître l'attractivité du territoire.

ENJEUX - BESOINS

La région Limousin doit encourager la relance de son économie vers des secteurs porteurs (demande importante face aux nouveaux usages et valeurs) et dans lesquels elle bénéficie d'atouts préexistants (voir Stratégie de spécialisation intelligente dite « S3 » jointe en annexe).

Quel que soit le secteur d'activités, de nombreuses entreprises n'ont pas une taille suffisante pour atteindre seules des marchés nationaux et internationaux. Vieillesse, entreprises de petite taille limitant les capacités d'innovation d'investissement et d'accès aux marchés, peu d'entreprises leaders, faible encadrement et manque de main d'œuvre qualifiée, insuffisante desserte ferroviaire externe sont autant d'éléments structurels amplifiés par les effets de la crise qui fragilisent le développement des entreprises sur le territoire limousin.

Pour devenir des moteurs de l'économie régionale, la culture d'entreprendre et la création d'entreprises doivent être fortement encouragées et accompagnées, notamment en milieu rural. Il est nécessaire de favoriser les nouveaux métiers (éco-activités...) et les nouvelles organisations et formes de gouvernance d'entreprises, comme l'économie sociale et solidaire.

Pour devenir ou rester compétitives dans un contexte mondial changeant, les entreprises limousines doivent être doublement accompagnées : soutien dans leur projet global de développement et désenclavement du territoire sur lequel elles sont implantées (filière, infrastructures, image ...).

STRATÉGIE

Les entreprises, qu'elles soient artisanales, industrielles, commerciales, de services ou agricoles, doivent bénéficier d'une palette d'outils activables en fonction de l'étape de leur cycle de développement.

Le Schéma Régional de Développement Economique du Limousin (SRDE 2ème génération), adopté en 2012, renforcé par la S3 adoptée en 2014, ambitionne d'accompagner les entreprises du territoire tout au long de leur vie, de leur naissance à leur transmission en passant, le cas échéant, par des phases de mutation liées à d'éventuelles difficultés.

Pour augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises et viser le taux observé au niveau national, il est prévu de faciliter l'accès au financement pour la création d'entreprise, d'encourager l'esprit d'entreprise et de cofinancer des actions d'accompagnement individuel et collectif à la création / reprise d'entreprises (formations, pépinières et incubateurs, mise en réseau des chefs d'entreprise, ...). Les démarches collaboratives seront également renforcées, afin de pérenniser la notion de filière et de favoriser la constitution de «clusters» ou de «grappes» d'entreprises.

Sont par ailleurs ciblées des actions concernant les capacités productives et financières des entreprises et leur accès à de nouveaux marchés, notamment à l'international, pour mieux adapter et optimiser leurs outils de production et entreprendre davantage de démarches d'internationalisation. Ces changements attendus devront les conduire in fine à augmenter leur chiffre d'affaires ainsi que leurs effectifs.

Sur la période 2007-2013, la Région Limousin a déployé des instruments d'ingénierie financière (IIF), certains d'entre eux mobilisant du FEDER. Il est proposé pour la programmation 2014-2020, de les reconduire, d'en créer de nouveaux et d'étendre leur portée aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). C'est l'évaluation ex-ante spécifique aux IIF qui déterminera l'efficacité et l'efficience des outils actuels ainsi que la nécessité, pour combler d'éventuelles carences, de créer de nouveaux instruments et l'éventualité d'y adjoindre du FEDER et/ou du FSE. Ces IIF seront utilisés de manière complémentaire aux subventions et aux autres instruments sectoriels de financement de l'Union européenne.

En résumé, pour répondre aux besoins identifiés et mettre en œuvre la stratégie décrite ci-dessus, dans le cadre du 3e objectif communautaire « renforcer la compétitivité des PME » (OT3), le programme cherchera à :

- Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises **(OS 1.4)**
- Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international **(OS 1.5)**

Pour ce faire, les fonds européens FEDER seront mobilisés à travers les Priorités d'investissement 3(a) et 3(d).

2. FORMATION PROFESSIONNELLE ADAPTÉE ET MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

DIAGNOSTIC

L'économie du Limousin a fait les frais de la crise : le chômage a fortement progressé et l'écart de taux de chômage avec la France s'est réduit. La part du chômage de longue durée est supérieure à la moyenne nationale (**47,3% contre 42,2% en France en 2013**) et le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B, C depuis un an ou plus a augmenté de 10,3 % sur un an. En 2013, l'emploi salarié limousin dans les secteurs marchands s'inscrit à la baisse pour la troisième année consécutive (- 1,2 %). Si ce repli est plus mesuré qu'en 2012, il demeure plus marqué qu'au niveau national (- 0,2 %).

La population active du Limousin est vieillissante. L'économie limousine rencontre des difficultés d'insertion des jeunes, diplômés ou non, et conserve un taux d'encadrement inférieur à la moyenne nationale. Le taux de décrochage scolaire (% de la population entre 18-24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation) est de 13,5% en Limousin en 2012 contre 9,7% en France en 2013 et 12% en Europe. Cependant, le taux d'emploi des 20-64 ans (71,3% en 2013) est supérieur au taux français (69,1%) et à la moyenne européenne (68,3%). Le taux d'emploi des seniors y est encore faible (36,5% contre 39,2% en 2010 pour la France) alors que le taux d'emploi des femmes (68,1%) dépasse largement les chiffres français (65%) et européens (62,5%). La région Limousin dispose d'un appareil de formation diversifié, couvrant toute la gamme de qualifications, avec des taux de scolarisation et des taux de réussite aux examens le plus souvent supérieurs à la moyenne nationale, et un bon taux d'insertion professionnelle des apprentis.

Les spécificités du territoire limousin, région historiquement industrielle et rurale, marquée par un développement tertiaire récent et sa structure sociodémographique induisent un certain nombre de particularités en matière de formation : organisation rurale, difficultés d'accès aux lieux de formation, diversité des métiers et des qualifications, faibles effectifs, évasion des jeunes diplômés, difficulté à attirer des cadres...

En Limousin, environ deux demandeurs d'emploi sur trois ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

ENJEUX - BESOINS

Les facteurs de développement d'une économie dynamique, durable et innovante doivent être renforcés, comme l'adéquation entre offre et demande d'emploi. Ce renforcement passe par l'amélioration de l'employabilité, particulièrement des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, via une amélioration des qualifications dans des secteurs présentant des besoins de main d'œuvre et des opportunités économiques.

Ainsi, l'offre de formation doit être au service du développement économique de la région et doit permettre d'améliorer les compétences professionnelles, mieux anticiper les besoins et renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande, notamment pour que le travail des femmes soit encouragé, et l'orientation des jeunes plus personnalisée et adaptée aux territoires et aux nouvelles compétences (qualifications, secteurs d'activité...).

STRATÉGIE

Le Limousin a retenu pour sa stratégie la recommandation du Conseil visant à « poursuivre la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnelle et poursuivre la réduction des inégalités en matière d'éducation ».

L'ambition du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) est de mettre en œuvre, une orientation et formation tout au long de la vie, en articulation dynamique avec le développement social, économique et écologique du territoire. Il est destiné à améliorer l'accès de tous les Limousins à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de leur vie et sur tout le territoire, quel que soient leur âge, leur genre, leur niveau de revenu ou leur lieu d'habitation.

Ainsi il est proposé plus particulièrement :

- D'améliorer l'accès des actifs demandeurs d'emploi, à la formation et à la qualification, notamment grâce à l'élargissement et l'adaptation de l'offre de formation existante. Cela passe par le développement de l'offre de formations innovantes et de qualité ainsi que de formations dans des filières et métiers les plus porteurs d'emploi en cohérence avec l'initiative phare européenne « Stratégie pour de nouvelles compétences et de nouveaux emplois ».

- D'augmenter l'accessibilité au service public de l'orientation (cette priorité ne mobilisant pas de crédits FSE).
- De favoriser l'augmentation des qualifications des demandeurs d'emploi les moins qualifiés

Pour répondre aux besoins identifiés et mettre en œuvre la stratégie décrite ci-dessus, dans le cadre du 10e objectif communautaire « investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie » (OT10), le programme, en complémentarité avec le PO FSE national, cherchera à : Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable (OS 4.1)

Pour ce faire, les fonds européens FSE seront mobilisés à travers la Priorité d'investissement 10(c)iii.

3. ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX

DIAGNOSTIC

Un des principaux atouts du Limousin est son environnement. L'attractivité et la qualité de vie exigent le maintien d'une haute qualité environnementale. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), gages de qualité des paysages, occupent près du quart du territoire limousin. Le Limousin comporte de nombreux milieux/biotopes spécifiques, notamment sur le plateau de Millevaches. Outre des paysages encore préservés, le territoire conserve une riche biodiversité, dont la perte reste modérée, mais risque de s'accroître.

L'occupation du territoire connaît de nombreux changements, dont le premier, le plus irréversible et le plus continu, est l'artificialisation des espaces, pour près de 7% du territoire, les problèmes d'étalement urbain et de mitage s'aggravant et les conflits pour l'usage du sol risquent d'augmenter. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et des ressources du territoire exigent notamment une maîtrise de l'espace.

Le Limousin présente un patrimoine et des équipements culturels qui s'inscrivent dans la continuité des ressources traditionnelles liées à des savoir-faire ancestraux (architecture rurale, tapisserie, céramique ...), à des sites naturels (Vallée de la Creuse, Lac de Vassivière...) ou à des manifestations de type festivals qui présentent aussi une identité plus récente (création et diffusion artistique, notamment dans les arts visuels et les arts du cirque).

En matière d'urbanisation, le Limousin ne se prête pas facilement à une analyse uniquement fondée sur la distinction urbain-rural. Le tissu urbain du Limousin est constitué de quatre agglomérations (Limoges, Tulle, Brive-la-Gaillarde et Guéret) et d'une vingtaine de pôles urbains de 4 000 à 10 000 habitants qui sont des pôles structurants ayant des fonctions urbaines supérieures à leur strate de population (commerciales, d'emploi, de services, résidentielles, ou sociales), parmi une activité agricole encore forte et des espaces naturels et culturels riches.

Ainsi, l'offre de services en Limousin présente un maillage territorial pertinent (important critère de qualité de vie et d'attractivité), mais dont la couverture (éducation, soins, emploi, formation...) se dégrade.

L'étalement urbain, l'insuffisance des modes de transports collectifs et doux, la grande dépendance à l'utilisation de la voiture individuelle et la ghettoïsation de certains quartiers des agglomérations sont des caractéristiques observées en Limousin, synonymes de difficultés sociales.

En zone rurale, les plus grandes disparités concernent l'accroissement de l'isolement géographique et social, le manque de diversification économique qui favorise d'autant plus la précarisation et l'isolement de ces populations, l'accroissement de la dépendance qui amplifie le creusement des écarts socioéconomiques et la fracture numérique qui s'intensifie également, renforcées par la crise économique qui entraîne fermeture de certains services publics de proximité et diminution des transferts sociaux.

C'est le caractère rural du territoire limousin qui a fait se développer de nouvelles formes d'innovation (par les usages, par la gouvernance...) et le rend porteur d'une « nouvelle ruralité ». En effet, alors que le Limousin est peu performant pour les indicateurs classiques de mesure de la richesse (ce qui le place dans la catégorie des régions en transition), il arrive en tête des classements lorsque les indicateurs prennent en compte le bien-être, la qualité de l'environnement et du lien social. Ces atouts, caractéristiques de la ruralité, attirent de plus en plus de populations qui recomposent la réalité socio-économique des campagnes et participent au développement de la région. Les régions rurales se distinguent par les solutions originales qu'elles déploient, elles constituent un potentiel d'innovation en matière économique, sociale, écologique et environnementale.

Dans une région comme le Limousin, et sous la condition de répondre aux enjeux d'accessibilité (notamment ferroviaire et numérique), cette « nouvelle ruralité » doit aboutir à la mise en œuvre d'un concept innovant : la « haute qualité territoriale ».

ENJEUX - BESOINS

Le Limousin doit tout d'abord être capable d'offrir à tous ses habitants les conditions de leur épanouissement, ce qui se traduit aussi localement par des territoires dynamiques et bien équipés. Il s'agit de se donner les moyens de conserver un territoire attractif et solidaire et d'accueillir de nouvelles populations. Qualité de vie, grande qualité environnementale et dynamisme d'une économie à haute valeur humaine ajoutée sont autant de facteurs d'attractivité.

A l'échelle du Limousin, le développement local ne s'appuiera pas uniquement sur un système métropolitain mais il se construira par une approche intégrée rural/urbain qui favorisera la coopération pour que notre territoire « urbain » (zones rurales, petites villes durables et agglomérations) affirme sa cohérence et son attractivité.

STRATÉGIE

Il ne s'agit pas de privilégier les uns par rapport aux autres, mais d'assumer que les campagnes ne se repeupleront durablement que si les villes peuvent répondre à tous les besoins. De même, les villes limousines ne pourront se développer sans être pleinement en collaboration et en coopération avec tous les territoires ruraux de la région : c'est ainsi que se construit la cohésion territoriale, gage de complémentarité et de solidarité entre les territoires.

La valorisation des ressources environnementales qui, avec les autres richesses patrimoniales « identitaires », sont constitutives d'un territoire de qualité où il fait bon vivre, est fondamentale. L'espace rural, avec ses espaces naturels, agricoles, forestiers et touristiques, joue ici un rôle fondamental, non seulement à préserver, valoriser mais aussi à promouvoir.

Pour répondre aux besoins identifiés et mettre en œuvre la stratégie décrite ci-dessus, dans le cadre des 6e et 9e objectifs communautaires « protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources » (OT6) et « promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté » (OT9), le programme cherchera à :

- Augmenter la fréquentation des sites culturels, touristiques et sportifs **(OS 5.1)**
- Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles **(OS 5.2)**
- Améliorer les conditions de vie dans les territoires par le renouvellement des villes **(OS 6.1)**

Pour ce faire, les fonds européens FEDER seront mobilisés à travers les Priorités d'investissement 6(c), 6(d) et 9(b).



B. LE DÉFI CLIMATIQUE

Réduire la dépendance aux énergies fossiles et s'adapter au changement climatique consistent pour le territoire à la fois à contribuer :

- À la nécessaire réduction des gaz à effet de serre,
- Au « mieux-vivre » de chacun et à l'image d'excellence environnementale de la région.

La lutte contre le changement climatique et la production d'énergies renouvelables peuvent aussi être des atouts pour le développement économique régional.

Pour relever le défi climatique, un enjeu principal a été identifié : l'efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables.

1. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

DIAGNOSTIC

Le Limousin représente 1,1 % de la consommation d'énergie de la France. Dans les bâtiments, qui sont globalement de mauvaise qualité thermique, c'est le chauffage qui est la principale source de consommation d'énergie (parc ancien, ¾ de maisons individuelles...). Vient ensuite le transport puisque les Limousins sont particulièrement dépendants de la voiture individuelle, y compris dans les zones urbaines.

Le fort potentiel de développement est atténué par la faible structuration de la filière éco-construction, bois et des filières vertes, malgré l'existence d'une grappe d'entreprises et d'organismes de recherche et de transfert dans le secteur du bois. Les sources d'énergies renouvelables représentent déjà 28% de l'énergie consommée, mais cela résulte d'un développement assez ancien du bois énergie et de l'hydroélectricité uniquement, les autres ressources étant peu valorisées pour la production d'EnR.

ENJEUX – BESOINS

L'amélioration de l'efficacité énergétique en Limousin passe d'abord par une action ciblée sur le secteur du bâtiment, et donc par la réhabilitation. Une vigilance portée à la construction neuve permettrait de garantir, dès aujourd'hui, un niveau de qualité environnementale satisfaisant.

Ces ambitions, dans le neuf et dans la réhabilitation, sont autant d'opportunités pour favoriser le développement économique régional à travers le recours à des matériaux produits localement et ayant une faible empreinte carbone comme le bois-construction, ce qui permettrait de renforcer et structurer ses « éco-filières ».

L'un des enjeux identifié par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) du Limousin est d'organiser le développement urbain pour articuler habitat, emplois, services et offre de mobilité et limiter l'étalement urbain. L'amélioration du transport urbain et le développement de l'intermodalité doivent être visés, de même que le développement des alternatives à la voiture individuelle, qui est lié à la capacité des voyageurs à passer facilement d'un mode à l'autre pour un même trajet. Il faut donc continuer à accompagner le développement de l'intermodalité.

Le développement des EnR (éolien, photovoltaïque et méthanisation, notamment) permettra de valoriser les richesses du territoire, de dynamiser l'économie locale et de renforcer l'indépendance face aux énergies fossiles.

Le défi climatique peut également être à l'origine d'innovations et de richesse pour le tissu économique : recherche et développement de nouvelles technologies liées aux énergies renouvelables ; mise en place d'une offre de services en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation ; adaptation des métiers du bâtiment ; développement de nouvelles filières pour des éco-matériaux (chanvre, laine, paille) ; utilisation rationnelle de l'énergie pour une performance environnementale renforcée des entreprises et des ménages (cf. S3).

STRATÉGIE

L'engagement du SRCAE est la prise en compte des objectifs européens du paquet Energie-Climat de l'Union européenne et leur traduction au regard des spécificités et des enjeux du Limousin, en adaptant les engagements européens («3x20») aux potentiels du territoire limousin.

Le renforcement de l'accompagnement des entreprises pour les mener vers la réduction de leurs consommations d'énergies est prévu, ce qui pourra les faire gagner en compétitivité.

Par ailleurs, les projets de réhabilitation thermique de bâtiments publics et de logements sociaux et privés devront contribuer activement à réduire leur consommation énergétique.

Sont également ciblées les initiatives menées par les acteurs locaux afin de promouvoir le développement d'une gestion intelligente de l'énergie sur leur territoire (démarches de « circuits courts », projets expérimentaux, développement de nouvelles filières, ...).

Enfin, les actions permettant de favoriser la multi-modalité (pôles d'échanges multimodaux, intermodalité tarifaire, projets expérimentaux) seront encouragées afin d'améliorer la continuité de l'offre de transport collectif et ainsi augmenter la fréquence d'utilisation des modes de transports alternatifs au véhicule personnel.

Le soutien à la transition vers une économie à faible émission de carbone requiert une réponse globale et coordonnée. Elle implique des investissements en matière de recherche et d'innovation, notamment dans le cadre du domaine de spécialisation « Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles associées ».

L'adaptation de l'offre de formation aux métiers du bâtiment aux enjeux de la transition énergétique constitue une autre priorité forte du programme traitée dans le cadre de l'axe 4 « Compétences et savoir-faire ».

Pour répondre aux besoins identifiés et mettre en œuvre la stratégie décrite ci-dessus, dans le cadre du 4e objectif communautaire « soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone » (OT4), le programme cherchera à :

- Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation **(OS 2.1)**
- Améliorer la performance énergétique des entreprises **(OS 2.2)**
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments **(OS 2.3)**
- Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel **(OS 2.4)**

Pour ce faire, les fonds européens FEDER seront mobilisés à travers les Priorités d'investissement 4(a), 4(b), 4(c) et 4(e).



C. LE DÉFI DE L'OUVERTURE ET DE LA MONDIALISATION

Le Limousin demeure un territoire enclavé, illustré par l'adage « vivons bien, vivons caché » mais récemment contrecarré par la campagne de promotion du territoire « Are you Lim ? ». Les acteurs régionaux sont convaincus depuis le SRADDT que l'attractivité et le développement du Limousin passent par leur implication en tant qu'acteur d'une société globalisée. Cela passe par la connexion aux grands réseaux européens physiques comme intellectuels.

Pour relever le défi de l'ouverture et de la mondialisation, deux enjeux ont été identifiés :

- RECHERCHE ET INNOVATION
- INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES
- MISE EN RÉSEAU ET COOPÉRATION

1. RECHERCHE ET INNOVATION

DIAGNOSTIC

En termes d'économie de la connaissance, le Limousin possède de vrais atouts et des secteurs de pointe, prioritaires et prometteurs (cf. S3) qui demeurent à conforter dans la compétition internationale. La recherche, à quasi parité publique et privée, doit mobiliser de nouvelles ressources pour affronter les enjeux de l'innovation et de la compétition économique. Dans certaines filières plus traditionnelles (industrie agroalimentaire, bois, mécanique) ou dans le secteur des services (aux entreprises ou aux particuliers) qui ont un poids économique considérable sur le territoire, les sources d'innovation sont moins d'ordre technologique qu'organisationnelle et constituent donc majoritairement des innovations sociales (notamment par les usages).

L'université est attractive jusqu'à la licence et certaines formations supérieures sont reconnues sur le plan national dans des domaines clés : céramique, droit de l'environnement, sémiologie, droit du sport, micro-ondes, photonique, réseaux sécurisés...

Les effectifs et les activités de recherche et de formation d'enseignement supérieur (Master, Doctorat) dans des domaines intéressant fortement le tissu économique régional, sont encore trop faibles.

Le bilan du Cadre de Référence Recherche et Innovation (CRR) Limousin-montre que des atouts significatifs existent à travers 2 secteurs de pointe structurés et reconnus (électronique-micro-onde-photonique et céramique industrielle), une université et une recherche publique performantes (publications et brevets en augmentation, hausse de la recherche partenariale, PRES...) et reconnues (par l'AERES, labellisation par les EPST et investissements d'avenir,...), et les dispositifs d'appui de qualité (outils de financement, qualité des structures, ...).

Cependant, sont notamment relevées,

- En matière de recherche : l'absence de grands établissements et une importante carence en équipements de recherche par rapport aux enjeux nationaux et internationaux, la faible mobilisation des financements disponibles par les nombreuses filières traditionnelles régionales ainsi que la déconnexion des activités, du niveau de structuration et du volume du personnel de la recherche publique.
- En matière d'innovation : l'absence de bureaux d'accompagnement, de services et de suivi des entreprises, d'incitation et d'accompagnement général à l'innovation, particulièrement pour les filières plus traditionnelles ou non-technologiques limite le déploiement d'innovation.

ENJEUX - BESOINS

Les évolutions du monde contemporain sont profondes et rapides. S'adapter en continu à ces changements demande d'acquérir une capacité collective à développer le potentiel de création et d'innovation du Limousin.

Pour franchir une nouvelle étape en matière de recherche et d'innovation, le Limousin doit créer les conditions d'un continuum d'actions de la recherche à l'entreprise prenant en compte l'innovation sous toutes ses formes et doit renforcer l'attractivité de l'Université de Limoges, des écoles supérieures et des acteurs publics de la recherche. Cette démarche de rapprochement vise à mieux organiser les filières par un effort de structuration ou de développement des synergies au sens large.

STRATÉGIE

La S3 (cf. annexe) incite le Limousin à aller plus loin dans ses choix de spécialisation en prenant en compte ses domaines d'excellence, les secteurs d'activités clés porteurs d'innovations, mais également ses caractéristiques géographiques, économiques, sociales et culturelles, sans oublier les défis auxquels il est confronté.

Processus de concertation large et continu, la S3 est imprégnée des réalités du territoire et permet de détecter en continu les niches d'avenir pour le territoire.

Sept domaines ont été identifiés :

- Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles associées ;
- Biotechnologies au service de la santé humaine et animale ;
- Technologies électronique et photonique et leurs applications : du bien-être à la sécurité ;

- Génétique animale, élevage et produits transformés ;
- Techniques et technologies céramiques et leurs applications ;
- Économie du bien vieillir ;
- Économie créative.
- Le numérique et les écotecnologies (eau, déchets, ...), en tant que thématiques « socles », seront systématiquement intégrées à ces sept domaines afin de jouer un rôle de catalyseur.
- Deux orientations horizontales au service de l'ensemble de l'écosystème complètent le dispositif :
- Numérisation des services en milieu rural et infrastructures associées ;
- Diffusion de l'innovation dans les secteurs traditionnels (agroalimentaire, mécanique-métallurgie, papier-carton-imprimerie).

Elles ont vocation à soutenir le développement des domaines ciblés et l'ensemble de l'écosystème local et à faciliter l'émergence des domaines de spécialisation de demain.

Plus spécifiquement, il s'agira d'intervenir sur la recherche en soutenant les infrastructures et équipements, les projets de recherche ainsi que l'appareil de formation régional. Par ce biais, il est prévu de renforcer les capacités humaines et matérielles des équipes de recherche du Limousin en vue de conforter leur excellence, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Les efforts seront également concentrés sur les outils permettant d'augmenter le nombre de projets d'innovation sous toutes ses formes dans les entreprises (renforcement de la structuration des acteurs régionaux de l'innovation, projets collaboratifs, projets des entreprises). Un meilleur accompagnement des projets des entreprises permettra d'augmenter le nombre de nouveaux produits ou de services mis sur le marché par elles et de faire en sorte qu'ils soient plus performants.

Pour répondre aux besoins identifiés et mettre en œuvre la stratégie décrite ci-dessus, dans le cadre du 1er objectif communautaire « renforcer la recherche le développement technologique et l'innovation » (OT1), le programme cherchera à :

- Accroître la performance et l'attractivité des centres de compétences **(OS 1.1)**
- Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises **(OS 1.2)**

Pour ce faire, les fonds européens FEDER seront mobilisés à travers les Priorités d'investissement 1(a) et 1(b)

2. INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

DIAGNOSTIC

La représentativité du Limousin, au niveau national, est faible puisque les exportations régionales ne représentent que 0,46% des exportations françaises (valeur 2011), soit près de 2 milliards d'€ avec un solde positif. Dans ce cadre, il est possible de mentionner :

- Qu'elles sont réalisées par quelques 480 PME limousines, dont plus de 50% sont issues de la Haute Vienne.
- Qu'elles sont très majoritairement réalisées en direction de la zone UE : l'Allemagne représente 28%, suivie par l'Italie, l'Espagne. Les États-Unis sont le premier pays d'export, hors UE (au 9ème rang) suivi par l'Inde.
- Qu'elles sont tirées par quelques grandes entreprises. On peut, en effet, noter dans la répartition par produits que les premiers sont ceux de :
 - L'industrie automobile,
 - Les produits pharmaceutiques,
 - Les équipements électriques,
 - Les IAA : secteur pour lequel les PME sont nombreuses.

- ENJEUX - BESOINS

Le Limousin a décidé de mettre l'exportation au cœur de ses priorités stratégiques comme levier pour la croissance et l'emploi. La présence à l'international est un accélérateur de croissance pour les PME et par effet d'entraînement sur l'économie dans sa globalité.

STRATÉGIE

Un Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) a été élaboré en Limousin qui s'appuie sur l'ensemble des partenaires de l'équipe « Limousin International », soit les acteurs clefs du soutien à l'export des entreprises du territoire. Cette nouvelle stratégie fonde désormais le partenariat. Elle se fonde sur un objectif ambitieux qui vise à doubler le taux d'export limousin, sur une période de 5 ans Stratégie en phase avec la recommandation du Conseil (12) « un soutien au développement de réseaux et de partenariats tournés vers les exportations favoriserait l'internationalisation des PME »).

3. MISE EN RÉSEAU ET COOPÉRATION

DIAGNOSTIC

Malgré son expérience en matière de mise en réseau des acteurs et de projets pilotes transnationaux avec la mise en place d'un axe spécifiquement dédié à la coopération internationale dans le cadre du Programme FEDER 2007-2013, certains freins demeurent, parmi lesquels :

- Son déficit d'image – déficit d'attractivité sur le plan international,
- L'absence de zone transfrontalière et l'éligibilité du Limousin à une zone unique de coopération transnationale (Sud Ouest Européen),
- Les implications ou les résultats limités obtenus dans les programmes européens sectoriels,
- L'ouverture encore faible à l'Europe et à l'international des pôles de compétitivité limousins.

ENJEUX - BESOINS

Aujourd'hui, s'affirmer dans un système où l'échelle de référence dépasse nettement le cadre national des régions demande aux acteurs de recourir à des stratégies ouvertes. Ainsi, le Limousin qui est dans la compétition territoriale, ne peut exister qu'en s'alliant, en s'insérant dans des réseaux (réseau de villes, réseaux communautaires, réseaux d'acteurs professionnels, etc.), en échangeant expériences et savoir-faire et en appréhendant sereinement la mondialisation.

L'intégration des acteurs limousins dans les réseaux européens passe également par une participation accrue dans les programmes sectoriels européens, au premier rang desquels le programme Horizon 2020, qui constitue un enjeu majeur en termes d'excellence scientifique. Cette participation limousine est aujourd'hui trop faible et justifie pleinement un accompagnement spécifique des acteurs limousins.

L'attractivité de l'Université de Limoges et des écoles supérieures doit également être renforcée. La dimension internationale se caractérise par une politique favorisant l'accueil d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs universitaires étrangers. De la même manière, elle encourage et facilite la mobilité de ses étudiants et enseignants vers d'autres expériences universitaires.

STRATÉGIE

Dans la S3, la recherche d'inter-connectivités externes dans les domaines de spécialisation du Limousin est déterminante, pour cibler des complémentarités avec d'autres territoires.

Les actions envisagées pour la recherche et l'innovation devront conduire au renforcement de la visibilité des équipes de recherche, à leur intégration dans les réseaux internationaux ainsi qu'à leur attractivité sur le plan international.

Il s'agira de promouvoir des outils permettant d'augmenter le nombre de projets d'innovation sous toutes ses formes dans les entreprises (meilleure structuration des acteurs régionaux de l'innovation, projets collaboratifs, projets des entreprises), et de favoriser aussi les coopérations avec des acteurs extérieurs à la région.

Pour répondre aux besoins identifiés et mettre en œuvre la stratégie décrite ci-dessus, dans le cadre des 1er et 3e objectifs communautaires « renforcer la recherche le développement technologique et l'innovation » (OT1) et « renforcer la compétitivité des PME » (OT3), le programme cherchera à :

- Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens (OS 1.3)

- Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international (OS 1.5)

Pour ce faire, les fonds européens FEDER seront mobilisés respectivement à travers les Priorités d'investissement 1(b) et 3(d).



D. LE DÉFI TRANSVERSAL DE LA MOBILITÉ

La mobilité des personnes et des données, à travers le développement des infrastructures numériques et de transport, reste un enjeu transversal fondamental à la réussite des défis démographiques, climatiques et d'ouverture, à la mise en œuvre de la S3 du Limousin et à l'atteinte des dix objectifs fixés par la stratégie Europe 2020. Les actions phares dans ce domaine répondent aux principes de valorisation des forces du territoire (Ligne Grande Vitesse, couverture très haut débit par exemple) et de recherche d'équilibre (diffusion de la grande vitesse par un réseau moderne de TER, services TIC pour renforcer le lien intergénérationnel par exemple).

Pour relever le défi transversal de la mobilité, deux enjeux ont été identifiés :

- Fluidité et ouverture,
- Aménagement numérique.

1. FLUIDITÉ ET OUVERTURE À L'EXTÉRIEUR, NOTAMMENT GRÂCE AU RÉSEAU FERROVIAIRE GRANDE VITESSE EUROPÉEN

DIAGNOSTIC

Malgré des efforts notables ces dernières années, la région Limousin se trouve, contrairement à la plupart des autres régions françaises ou européennes, dans la même situation d'enclavement et d'isolement ferroviaire qu'il y a trente ans. Tant en termes de transport de voyageurs que de fret, la situation s'est même dégradée. Paris est à plus de 3 heures de Limoges, 4 heures de Brive-la-Gaillarde. Le confort est minimum. Ce retard est un sérieux handicap au développement et au renouvellement du tissu économique du Limousin.

Le transport est le second secteur consommateur d'énergie et émetteur de GES en Limousin (un tiers de la consommation d'énergie et un quart des émissions de GES). L'étalement urbain et la façon dont est organisé l'espace sont également des facteurs très influents sur les déplacements.

ENJEUX - BESOINS

Le projet de raccordement à la grande vitesse est une idée ancienne, qui doit maintenant être rapidement concrétisée sous peine de voir le Limousin, région en transition, décrocher économiquement des autres régions françaises.

La LGV, partout où elle a été installée, a eu un effet démultiplicateur sur les initiatives locales pour le développement des entreprises, le rayonnement des universités et la création d'emplois. Elle est à l'évidence un puissant outil catalyseur du développement économique, qui concerne certes le Limousin, mais aussi plus globalement le Centre-Ouest.

STRATÉGIE

La Région Limousin a réaffirmé en juin 2009 ses priorités dans le cadre de son Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).

En matière de transports, l'objectif poursuivi est le désenclavement du territoire limousin dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La priorité donnée à la LGV par tous les acteurs publics ou socio-économiques. En passant par Poitiers, la LGV offrira une ouverture du Limousin vers la façade atlantique : le projet permettra donc à la région Limousin de sortir de son isolement pour s'insérer dans l'arc atlantique et être ainsi relié à un corridor européen. L'effet immédiat de la LGV sera donc l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de la Région Limousin et permettra d'ouvrir l'ensemble du centre-ouest aux autres régions françaises et au delà. Une plus grande proximité avec les autres régions, avec Paris et avec l'espace européen permettra un accès à une zone plus large d'emploi et à un repeuplement du territoire pour une région qui dispose actuellement d'une faible densité de population.

Cette priorité est partagée par l'Union européenne puisqu'elle a, sur la période 2007-2013, fortement soutenu, au moyen des fonds structurels, l'étude opérationnelle pour la réalisation de la LGV Poitiers-Limoges menée par Réseau Ferré de France, et l'a déclarée Grand Projet.

L'arrivée de la Grande Vitesse n'est évidemment pas un but en soi : l'utilisation que les acteurs économiques et publics limousins en feront est un élément primordial pour le développement économique du territoire. L'enjeu consiste à diffuser la grande vitesse de la manière la plus large possible, c'est-à-dire sur la quasi-totalité des lignes constituant les étoiles ferroviaires par une coordination entre les grilles horaires.

Même si la logique des fonds structurels répond aux besoins de désenclavement et de réalisation des objectifs d'Europe 2020 et en cohérence avec l'accord de partenariat, les fonds européens FEDER ne seront pas mobilisés sur l'objectif thématique n°7 pour la réalisation d'infrastructures ferroviaires. Des financements devront être recherchés à travers le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, instrument financier du réseau transeuropéen des transports.

2. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ET DIFFUSION DES USAGES TIC

DIAGNOSTIC

En Limousin comme ailleurs, les services TIC progressent dans les entreprises, mais le développement des usages reste inégal. On constate des inégalités d'accès des particuliers aux TIC selon l'âge (population vieillissante de surcroît) et les milieux sociaux (facteur d'exclusion et d'isolement renforcé en milieu rural).

Dès 2003 avec la création du réseau DORSAL à l'initiative de la Région, les collectivités territoriales ont réuni leurs efforts pour construire et exploiter un Réseau Public régional à haut débit. Plusieurs projets structurants, notamment dans les services publics, permettent aujourd'hui un meilleur accès à l'information. Mais si l'équipement progresse, l'accès demeure inégal sur tout le territoire.

Dans les zones blanches, 77 000 foyers ne peuvent pas disposer d'une offre ADSL supérieure à 1,5 Mbits/s et parmi eux, 18000 foyers sont totalement inéligibles à l'ADSL. Cependant 80 % de ces zones pourraient être couvertes par la technologie radio WiMAX et Wifi.

ENJEUX - BESOINS

Sur un territoire « rural » comme le Limousin, les infrastructures en matière de TIC sont, encore plus qu'ailleurs, les conditions à la fois de son attractivité, de sa modernisation et de son développement économique.

Les infrastructures actuelles doivent progressivement migrer vers de nouvelles infrastructures à même de supporter les débits qu'exigent les nouveaux usages pour éviter des fractures numériques : nouvelles exigences techniques (fibre, très haut débit) et usages de demain (télémédecine, télésanté, téléformation, télétravail, e-culture, e-inclusion, e-éducation...).

STRATÉGIE

La montée vers le très haut débit en région est définie à travers le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), porté en Limousin par le syndicat mixte Dorsal. En cohérence avec le Schéma Directeur des Usages et Services (SDUS) TIC, le SDAN doit notamment permettre de répondre aux besoins des entreprises (échange de fichiers lourds, cloud computing, télétravail, visioconférence HD, formation à distance, e-tourisme, etc.).

L'objectif global est d'accompagner, par des actions planifiées dans le cadre du Jalon 1 du SDAN, le déploiement des réseaux numériques de dernière génération afin d'apporter à l'horizon 2020 la fibre optique à la totalité de la population régionale. En accord avec l'accord de Partenariat, le FEDER interviendra en priorité sur « les projets de déploiement (FttH, FttB et FttO) couvrant un maximum de sites prioritaires d'intérêt économique et public (PME, hôpitaux, centres de recherche, universités, établissements d'enseignement...)».

Les offres de service « fibre » intégrée et innovante et les actions de sensibilisation et d'acculturation aux TIC pour les entreprises contribueront à relever le pari d'un nouvel argument d'attractivité pour les territoires ruraux et à observer une recrudescence de créations de jeunes sociétés tournées vers le e-commerce, à l'international et d'entreprises locales traditionnelles gagner en compétitivité.

Il s'agira également de soutenir des projets visant à augmenter les usages numériques par la population (projets départementaux pour l'autonomie des personnes fragiles, diffusion des TICE dans les établissements de formation, formations innovantes, outils et services numérique adaptés,...). Ces actions permettront à

terme d'accompagner l'appropriation et la création de contenus par les utilisateurs. Ils renforceront le maillage territorial, en particulier des services publics, et auront de ce fait un impact positif sur la démographie et l'attractivité des territoires ruraux.

Pour répondre aux besoins identifiés et mettre en œuvre la stratégie décrite ci-dessus, dans le cadre du 2e objectif communautaire « améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité » (OT2), le programme cherchera à :

- Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin **(OS 3.1)**
- Augmenter les usages numériques par les entreprises **(OS 3.2)**
- Augmenter les usages numériques par / pour la population **(OS 3.3)**

Pour ce faire, les fonds européens FEDER seront mobilisés à travers les Priorités d'investissement 2(a), 2(b) et 2(c).

III- UNE MISE EN ŒUVRE EN PARTIE TERRITORIALISÉE

L'organisation territoriale repose depuis le début des années 2000 sur l'existence de territoires de projet de nature diverse, organisés à une échelle supra communautaire (Pays, Parcs Naturels Régionaux et Agglomérations, regroupement de communautés de communes) et valorisant la co-construction de stratégies partagées.

Le Conseil régional entend poursuivre cette démarche sur la période 2014-2020 dans un souci de cohésion territoriale, de complémentarité et de solidarité.

Construites en Limousin sur la base d'une concertation étroite entre tous les acteurs locaux, les politiques territoriales visent à accompagner les dynamiques locales et consolider les solidarités territoriales dans une recherche de développement équilibré et durable.

Leur mise en œuvre s'appuie sur les objectifs suivants :

- Organiser le territoire pour mieux prendre en compte les bassins de vie et d'emplois dans un objectif d'équité territoriale et de couverture de l'ensemble de la région.
- Encourager les démarches de projet à une échelle supra communautaire.
- Intensifier la mobilisation des initiatives locales afin d'accroître la participation des acteurs socioprofessionnels et associatifs à la préparation de la décision publique et à l'évaluation des politiques conduites
- Renforcer la cohésion de l'action publique en assurant la convergence entre les démarches des acteurs locaux et les politiques sectorielles de l'Union européenne, de l'État, de la Région, des Départements et des collectivités territoriales.
- Proposer un cadre de réflexion stratégique aux acteurs locaux
- Adapter les interventions de la Région aux contextes spécifiques de chaque territoire

En termes de gouvernance, la Région Limousin contractualisera avec les territoires de projets porteurs d'une stratégie de développement et qui se doteront d'une équipe d'animation et d'une gouvernance locale mixte.

Les politiques territoriales seront recentrées sur les priorités et les compétences régionales : l'accès aux soins de premier recours, l'efficacité énergétique, le développement numérique (infrastructures et usages), le soutien en faveur de l'artisanat, du commerce et des services, le développement culturel, les stratégies locales de développement forestier, le tourisme et les activités de pleine nature, l'accueil de nouveaux arrivants.

Des lignes de partages sont précisées en section 8 (coordination entre le fonds) entre les thématiques qui relèveront d'une programmation au titre du PO FEDER / FSE, celles qui mobiliseront le FEADER dans le cadre du Programme de Développement Rural Limousin et celles qui pourront s'inscrire dans les deux programmes opérationnels interrégionaux Massif central Loire.

Au-delà de ces thématiques, la territorialisation de certaines politiques permet aux territoires de présenter des projets globaux et transversaux d'initiative territoriale,

- **Contrats de pôles structurants** : ils doivent permettre la réalisation d'un projet de développement dont les actions, menées par la ville centre et/ou l'intercommunalité, portent soit sur un même périmètre soit sur une même thématique, avec une exigence de développement durable.
- **Projet global** : ce nouveau volet consiste à accompagner un projet transversal mettant en avant une spécificité d'un territoire (identitaire, patrimoniale, historique, culturelle, etc.) ou une opération circonscrite dès lors que les trois dimensions : aménagement du territoire, économie et formation, sont réunies.

Les modalités de contractualisation sur ces trois types de territoires, tiendront compte de l'expérience acquise sur 2007-2013, et notamment la mise en place de **contrats pluriannuels négociés** qui constitueront des **ITI** (Investissements territoriaux intégrés).

Ainsi la contractualisation pour 2014-2020 s'appuiera sur **trois types de territoires**, et sera mise en œuvre par **deux types d'ITI**: les **ITI urbains** et les **ITI non-urbains**.

ITI urbains pour les **Agglomérations**

- 4 Communautés d'Agglomération en Limousin : Limoges, Brive, Tulle et Guéret
- Périmètres variables : de 15 à 40 communes, de 35 000 à 200 000 habitants.
- 2 modalités d'interventions pour 2014-2020 :
 - Brive, Guéret et Tulle : « contrat mixte d'Agglomération » permettant d'accompagner l'Agglomération et un territoire plus large constituant un « arrière pays ».
 - Limoges : contrat unique « d'Agglomération capitale ».
- Cadre d'intervention régional pour le « contrat mixte d'Agglomération » :
 - Une gouvernance unique à l'échelle du territoire de projets rassemblant l'Agglomération et les autres intercommunalités, depuis la définition de la stratégie jusqu'au suivi des contrats, tout en respectant leurs instances délibérantes respectives ;
 - Une stratégie commune avec un engagement conjoint formalisé de l'Agglomération et des communautés de communes qui ensemble composent le territoire de projets ;
 - Un contrat unique comportant 2 volets : un volet urbain qui concernerait uniquement l'Agglomération et les villes centres (avec des thématiques spécifiques) et un volet qui concernerait l'ensemble du territoire de projets selon la pertinence des thématiques (avec portage en fonction des actions) et le principe de solidarité territoriale entre le cœur aggloméré et les espaces périphériques.

ITI non urbains pour les **espaces de projet**

- 16 espaces de projet couvrent et maillent le territoire régional en Limousin ;
- Périmètres variables de 20 à 90 communes représentant de 10 000 à 60 000 habitants en moyenne.
- Territoires caractérisés par « une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi ».
- Territoires de projet développant une stratégie de développement local et doté d'ingénierie
- Gouvernance locale mixte associant élus et milieux socioprofessionnels, avec une forme juridique définie (association, syndicat mixte)
- La maîtrise d'ouvrage des actions peut être portée soit par l'espace de projet soit par d'autres structures locales publiques ou privées.
- Cadre d'intervention régional: convention globale d'animation et d'ingénierie pluriannuelle et révisable, ainsi que sur des programmes d'actions pluriannuels et contractuels pour chaque thématique ou projet

ITI non urbains pour les **Parcs Naturels Régionaux (PNR)**

- En Limousin, le territoire régional est couvert par deux PNR :
 - Le PNR de Millevaches regroupant 113 communes situées sur les trois départements du Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), et représentant un espace de plus de 3300 km² pour environ 41000 habitants
 - Le PNR Périgord - Limousin, composé de 78 communes et représentant un espace de plus de 1800 km² pour environ 50 000 habitants. Une partie du PNR se situe dans la région Aquitaine (49 communes) et l'autre partie en Limousin (29 communes)
- Territoires labellisés par l'État et concernant des territoires remarquables, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel.
- Gouvernance : gestion par un Établissement public de coopération, syndicat mixte ouvert élargi, dont le conseil d'administration est composé d'élus des collectivités membres (communes, départements, régions) et parfois des partenaires socio-économiques
- Objectifs : un programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire est défini par une charte renouvelée tous les 12 ans
- Un positionnement privilégié des Parcs sur les champs d'intervention suivants :
 - Patrimoine naturel - biodiversité

- Gestion de l'espace et paysages
- Lutte contre le changement climatique – efficacité énergétique
- Patrimoine bâti – culture
- Tourisme et activités de pleine nature
- Actions exemplaires et innovantes pour le développement économique, l'attractivité et le lien social
- Éducation /sensibilisation des publics sur l'ensemble des champs
- Des modes d'implication des PNR différenciés selon les projets : concepteur, expert, coordinateur, partenaire, facilitateur
- Cadre d'intervention régional : des contrats de 3 ans renouvelables avec une enveloppe financière annoncée et un programme d'actions défini sur la durée contractuelle, mais une programmation annuelle détaillée de ces programmes d'actions

IV- COHÉRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES PROGRAMMES EUROPÉENS

Les enjeux, les orientations stratégiques et les priorités d'investissement choisis et présentés ci-dessus ont conduit à définir **6 axes prioritaires** :

- **AXE 1 : Vers une économie innovante**
- **AXE 2 : Transition vers une économie décarbonée**
- **AXE 3 : Aménagement et usages numériques**
- **AXE 4 : Compétences et savoir-faire**
- **AXE 5 : Patrimoine environnemental**
- **AXE 6 : Cohésion territoriale**

Les partenaires limousins ont fait le choix de concentrer les fonds européens pour **gagner en efficacité** et **maximiser l'effet levier**.

Bien que d'autres enjeux et d'autres besoins aient été identifiés dans le diagnostic stratégique territorial partagé du Limousin, il a été décidé de **ne pas mobiliser de fonds européens sur certains objectifs** thématiques européens et de chercher à satisfaire certains besoins à travers d'autres outils complémentaires comme les programmes opérationnels plurirégionaux Massif Central et Loire, le programme régional de développement rural, le programme opérationnel national FSE, voire le Contrat de Plan État-Région (CPER).

De même, outre l'éviction de certains objectifs thématiques, la recherche de concentration des fonds a conduit à ne sélectionner qu'un **nombre réduit d'enjeux** même si ceux-ci avaient été classés en priorité 1 dans le Document de Synthèse des Priorités par le partenariat régional. Ces enjeux mobiliseront d'autres financements de niveaux régional, national ou européen.

Ainsi, les besoins identifiés par les partenaires régionaux sur **l'objectif thématique n°5** devront être couverts par des ressources de niveau national et régional, ainsi que par les moyens alloués aux programmes opérationnels plurirégionaux Massif Central et Loire. Les diagnostics des différentes régions ont en effet révélés des enjeux partagés qui justifient une intervention de niveau interrégional.

La France et l'Union Européenne ont fait le choix de ne pas mobiliser **l'objectif thématique n°7 dans les programmes en France métropolitaine**. Le PO FEDER-FSE Limousin est donc conforme à ce choix.

L'objectif thématique n°8 sera traité dans le programme opérationnel national FSE.

L'objectif thématique n°11 ne sera pas traité par le programme opérationnel FEDER/FSE du Limousin.

Par ailleurs, certains besoins identifiés peuvent être couverts par plusieurs programmes et font alors l'objet de **lignes de partage** précises pour qu'un type d'actions ne puisse mobiliser qu'un seul fonds : FEDER régional, FEADER régional, FEDER Loire ou FEDER Massif Central, FSE national, FSE régional.

Ainsi, certains besoins identifiés par les partenaires régionaux sur **l'objectif thématique n°6** seront principalement couverts par des ressources de niveau national et régional, ainsi que par les moyens alloués aux programmes opérationnels plurirégionaux Massif Central et Loire. Les diagnostics des différentes régions ont en effet révélé des enjeux partagés qui justifient une intervention de niveau interrégional pour certaines espèces ou enjeux bien définis.

Des priorités d'investissement de l'objectif thématique n°6 seront cependant mobilisées dans l'axe 5 « Patrimoine environnemental » du programme afin de prendre notamment en compte, en complément des programmes plurirégionaux, les problématiques de protection et de promotion du patrimoine naturel et culturel, par certains types d'acteurs.

De même, **l'objectif thématique n°9** sera traité principalement dans le programme opérationnel national FSE. Cependant, **certaines priorités d'investissement de cet objectif seront mobilisées dans le cadre de l'axe 6 « Cohésion territoriale »** du programme régional afin de prendre en compte les problématiques territoriales urbaines et rurales.

Les complémentarités et lignes de partage sont présentées en section 8 du programme.

Le PO FEDER FSE Limousin présente les **deux spécificités** suivantes :

Une approche territoriale intégrée...

Afin de favoriser un développement territorial équilibré du Limousin et de s'inscrire dans le cadre des objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, la Région Limousin a fait le choix de décliner le volet territorial de la stratégie de son programme opérationnel 2014-2020 en mobilisant l'outil ITI, décliné en ITI urbains et ITI non urbains. Selon leur typologie, les ITI mobiliseront des financements des axes 2, 3, 5 ou 6 du PO FEDER, ainsi que ceux des mesures non agricoles de développement rural du PDR FEADER.

Cette possibilité offerte par les règlements de l'Union européenne permet de mieux prendre en compte la dimension transversale et intégrée des politiques territoriales, qu'il est difficile d'appréhender de manière sectorielle. L'approche par les ITI permet à la fois de respecter la nécessité d'un volet urbain spécifique tout en favorisant les synergies entre les territoires urbains et ruraux et les approches territoriales intégrées dans une région comme le Limousin où les territoires sont spécifiques et complémentaires et où des petites villes qui pourraient être considérées comme rurales à l'échelle nationale et européenne, remplissent en réalité de véritables fonctions urbaines structurantes.

La plus-value attendue de cette approche territoriale est l'élaboration de véritables programmes stratégiques de développement durables pluriannuels et un meilleur ciblage des financements sur les besoins spécifiques des territoires, tout en conservant une cohérence stratégique au niveau régional.

... et des actions de coopération interrégionale et transnationale rendues possibles dans le cadre du PO FEDER-FSE Limousin en complémentarité des programmes de coopération territoriale (CTE)

Durant la période 2007-2013, le Limousin avait fait le choix d'intégrer un axe spécifiquement dédié à la coopération transnationale dans son programme opérationnel FEDER. Plusieurs types d'actions ont été soutenus (réseaux, projets pilotes, opération cadre régionale) qui ont permis d'ouvrir les Limousins aux démarches de coopération et de mieux les intégrer dans les réseaux d'échanges européens. Le Limousin souhaite aujourd'hui poursuivre et amplifier cette expérience dans son programme opérationnel 2014-2020 pour permettre aux acteurs limousins de s'ouvrir plus largement à l'Europe et à l'international, mais aussi de développer des coopérations en France. Ce volet coopération, qui ne constitue plus un axe spécifique, est désormais diffus dans les axes prioritaires.

La **concentration thématique** est largement respectée :

Pour le FEDER, l'architecture du programme concentre les fonds sur les quatre premiers objectifs thématiques des axes 1, 2 et 3.

Pour le FSE, l'architecture du programme se fonde uniquement sur la Priorité d'investissement dédiée à la formation tout au long de la vie : Pi (c) iii), en complémentarité avec les choix du Gouvernement français de dédier le programme national FSE aux objectifs 8 et 9. La concentration thématique est donc bien respectée.



TABLEAU 1 : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE POUR JUSTIFIER LE CHOIX DES OBJECTIFS THÉMATIQUES ET DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT PARMIS CEUX LISTÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

AXES	OBJECTIFS THÉMATIQUES	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	JUSTIFICATION DU CHOIX DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
AXE 1 VERS UNE ÉCONOMIE INNOVANTE	OT 1 R&I	PI FEDER 1(a) Infrastructures	Priorité retenue en cohérence avec : recommandations du Conseil visant à stimuler la croissance et l'emploi en améliorant les conditions propices à l'innovation + accord de partenariat visant à augmenter les capacités de la recherche et développement à travers le développement des infrastructures. Le Limousin possède de vrais atouts et des secteurs de pointe, prioritaires et prometteurs, notamment sur les secteurs liés à ses pôles de compétitivité. On observe cependant une carence en équipements lourds et une masse critique trop faible de chercheurs. Le FEDER sera mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3) pour permettre de développer les capacités dans les domaines d'excellence et les secteurs d'activités porteurs d'innovation. Il s'agit notamment de mettre aux standards internationaux les infrastructures et les équipements et d'augmenter les effectifs de chercheurs et des équipes dans les domaines de spécialisation.
		PI FEDER 1(b) Investissements R&I et développement des synergies	Priorité retenue en cohérence avec : recommandations spécifiques du Conseil visant à stimuler la croissance et l'emploi en améliorant les conditions propices à l'innovation + position papier visant à augmenter l'investissement en R&D + accord de partenariat visant à renforcer les synergies entre le monde académique et le monde économique de manière à renforcer l'impact économique de la recherche publique. Le Limousin consacre 0,8% de son PIB aux dépenses de R&D, taux inférieur à la situation française (2,3%) et à la moyenne européenne (2%). Il pâtit d'un tissu économique constitué de nombreuses TPE/PME pouvant difficilement mobiliser des moyens pour la R&D. Le FEDER sera mobilisé d'une part pour initier et conforter le triptyque Recherche- Transfert de technologie – Entreprises dans les domaines clés du développement régional, en lien avec la S3, et d'autre part pour accompagner l'innovation sous toutes ses formes au sein des entreprises, en particulier les PME.

AXES	OBJECTIFS THÉMATIQUES	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	JUSTIFICATION DU CHOIX DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
AXE 1 VERS UNE ÉCONOMIE INNOVANTE	OT 3 PME	PI FEDER 3(a) Esprit et création d'entreprise	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) recommandations spécifiques du Conseil visant à améliorer l'environnement des entreprises b) le position paper visant améliorer l'accès aux financements et aux services avancés pour les PME c) l'accord de partenariat visant à développer l'accompagnement des PME et faciliter leur accès aux financements <p>Le Limousin figure parmi les régions à faible taux de création d'entreprises : avec 15 % de nouvelles entreprises, il se situe à 3 points en dessous du taux national.</p> <p>Sur la période 2014-2020, il s'agira de conforter et de rendre plus visibles les dispositifs d'appui à la création/reprise d'entreprises.</p>
		PI FEDER 3(d) Croissance	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) recommandations spécifiques du Conseil visant à stimuler la croissance et l'emploi b) le position paper visant à renforcer la compétitivité des PME c) l'accord de partenariat visant à renforcer la compétitivité, à développer l'accompagnement des PME et faciliter leur accès aux financements <p>La crise économique de 2008 a considérablement affaibli l'industrie limousine touchée par une baisse importante de ses effectifs. Une redynamisation de l'économie régionale doit notamment passer par des PME innovantes et en capacité de s'engager sur les marchés internationaux. Or, les entreprises limousines n'ont pas les moyens, ni la taille critique ou la culture suffisante pour franchir ce cap.</p> <p>Des moyens importants devront être consacrés sur la période 2014-2020 pour les accompagner sur les marchés internationaux et pour renforcer leurs capacités productives et financières.</p>

AXES	OBJECTIFS THÉMATIQUES	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	JUSTIFICATION DU CHOIX DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
AXE 2 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	OT4 Énergie	PI FEDER 4(a) Production-distribution	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à donner la priorité à l'objectif 23% de production énergétique de source renouvelable</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à augmenter les productions issues des énergies renouvelables thermiques, électriques et les unités de production de biogaz.</p> <p>Le Limousin est doté de sources d'énergies renouvelables qui représentent 28% de l'énergie consommée et qui permet de valoriser les richesses du territoire tout en dynamisant l'économie locale.</p> <p>Sur la période 2014-2020, il s'agit de mieux exploiter le potentiel de développement de ces énergies et de s'inscrire dans les objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie. La réussite de la transition énergétique passe également par un accompagnement des acteurs dans la connaissance de ses principaux enjeux.</p>
		PI FEDER 4(b) Efficacité énergétique entreprise	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur et privé</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments et à augmenter les productions issues des énergies renouvelables</p> <p>Le secteur industriel est à l'origine de 21% des consommations d'énergie en Limousin et de 9% des émissions de GES. Il s'agit d'une cible importante dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Schéma Régional Climat Air Energie.</p> <p>Il s'agira sur la période 2014-2020 d'intervenir aux côtés des entreprises tant sur la diffusion des procédés de production économes en énergie qu'en matière de réhabilitation des bâtiments.</p>
		PI FEDER 4(c) Efficacité énergétique secteur public	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur public</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments</p> <p>Le Schéma Régional Climat Air Energie définit la stratégie du Limousin afin d'atteindre les engagements nationaux et les objectifs européens sur la question du climat. Le secteur du bâtiment est le 1er consommateur d'énergie avec 20% des émissions de gaz à effet de serre (principalement chauffage). La réhabilitation thermique est donc l'enjeu principal, tant dans les bâtiments publics que dans le logement. Elle doit permettre de développer l'usage de matériau à faible empreinte carbone et de structurer et renforcer les écofilères.</p>
		PI FEDER 4(e) stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous types de territoires	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air dans tous les secteurs</p> <p>Les démarches de réduction des émissions polluantes sont rares sur les territoires du Limousin. Il s'agit d'encourager ces derniers à s'engager dans des dispositifs et des projets de diminution de leur empreinte écologique et d'utilisation d'énergies renouvelables, notamment via l'intermodalité.</p>

AXES	OBJECTIFS THÉMATIQUES	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	JUSTIFICATION DU CHOIX DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
AXE 3 AMÉNAGEMENT ET USAGES NUMÉRIQUES	OT2 TIC	PI FEDER 2(a) Infrastructures	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à améliorer l'accès aux TIC</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à améliorer la couverture des territoires en réseaux à très haut débit</p> <p>Sur un territoire rural comme le Limousin, les infrastructures en matière de TIC sont nécessaires à l'attractivité, la modernisation et le développement économique du territoire. Désormais, le passage du «haut» vers le «très haut» débit (THD) devient une nécessité absolue. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) fixe la stratégie régionale, les objectifs de couverture en THD et les moyens pour les atteindre.</p> <p>Sur la période 2014-2020, le Limousin souhaite mobiliser le FEDER pour la mise en œuvre, par le syndicat mixte DORSAL, du Jalon 1 du SDAN et déployer le Très haut débit sur des sites prioritaires du territoire limousin.</p>
		PI FEDER 2(b) Produits et services TIC	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à développer les produits et services de TIC</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à accroître l'offre de services numériques innovants et créatifs</p> <p>Le déploiement du haut-débit doit permettre de répondre aux besoins croissants des entreprises du Limousin, l'appropriation des potentialités offertes par le numérique étant l'une des clés de leur développement.</p>
		PI FEDER 2(c) Application TIC	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à développer les produits et services de TIC et à renforcer les applications TIC dans le domaine de l'action publique</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à développer l'appropriation et l'usage des services et outils numériques</p> <p>Il s'agira d'atteindre des objectifs d'appropriation des services TIC par les utilisateurs dans le but de dynamiser le territoire. L'objectif d'un maillage territorial et d'une réintroduction des services publics, grâce à l'outil du numérique, est également recherché, aussi bien sur des projets d'e-santé que dans les domaines de la formation et de la culture.</p>
AXE 4 COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE	OT 10 Formation	PI FSE c)iii Formation	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) recommandations spécifiques du Conseil visant à moderniser l'enseignement et la formation professionnelle</p> <p>b) le position paper visant à augmenter le taux d'emploi par des mesures améliorant l'adaptabilité des travailleurs et des actions en faveur des groupes les plus vulnérables</p> <p>c) l'accord de partenariat visant à renforcer des services publics régionaux de la formation</p> <p>Le Contrat de plan de développement des formations professionnelles en Limousin vise à mettre en œuvre une orientation et une formation tout au long de la vie en articulation avec le développement social, économique et écologique du territoire. Le FSE sera mobilisé sur la période 2014-2020 pour améliorer le niveau de qualification professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés, dans un objectif d'accès ou de retour dans l'emploi durable.</p>

AXES	OBJECTIFS THÉMATIQUES	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	JUSTIFICATION DU CHOIX DES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
AXE 5 PATRIMOINE ENVIRON- NEMENTAL	OT 6 Environnement	PI FEDER 6(c) Patrimoine naturel et culturel	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à renforcer la prise en compte du patrimoine naturel, culturel et paysager</p> <p>Les sites et les lieux patrimoniaux et culturels sont nombreux en Limousin mais leur potentiel demeure sous exploité. Les initiatives de préservation et de valorisation seront encouragées pour les sites culturels et naturels présentant un potentiel économique et touristique avéré.</p>
		PI FEDER 6(d) Biodiversité	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant protéger la biodiversité, les sols et les écosystèmes</p> <p>c) l'accord de partenariat visant à préserver le paysage et protéger l'environnement (protection de la biodiversité)</p> <p>Les Parcs Naturels couvrent le quart du territoire Limousin. Ils abritent des sites d'intérêts écologique et paysager majeurs. Leur restauration, préservation et valorisation doivent être soutenues.</p>
AXE 6 COHÉSION TERRITORIALE	OT 10 Formation	PI FEDER 9(b) Revitalisation physique, économique et sociale des communautés et territoires urbains et ruraux défavorisés	<p>Cette priorité a été retenue en cohérence avec :</p> <p>a) le position paper visant à soutenir les stratégies intégrées de développement durable en milieu urbain et en particulier promouvoir l'aménagement urbain intégrant des priorités propres au développement durable</p> <p>b) l'accord de partenariat visant à soutenir des démarches territoriales innovantes à différentes échelles impliquant quartiers, villes et agglomérations.</p> <p>c) l'accord de partenariat visant à accroître l'offre de services sociaux, sanitaires, culturels, éducatifs et récréatifs ainsi que, dans certains cas, le potentiel d'accueil des infrastructures associées, et leur fréquentation par les populations vulnérables ou les catégories de populations.</p> <p>Le Limousin est structuré en quatre agglomérations et une vingtaine de petites villes irriguant le territoire rural ayant des fonctions urbaines supérieures à leur strate de population. Sur la période 2014-2020, l'objectif est de permettre à ces territoires d'asseoir leur rayonnement et leur fonction structurante sur les bassins de vie et d'améliorer la situation et le quotidien des habitants en termes d'accès aux services et aux équipements.</p>

1.2 JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIÈRE



Justifier la dotation financière (c'est-à-dire le soutien de l'Union européenne) pour chaque objectif thématique et, le cas échéant, chaque priorité d'investissement, conformément aux exigences en matière de concentration thématique, en tenant compte de l'évaluation ex ante.

RAPPEL DES RÈGLES DE CONCENTRATION THÉMATIQUE POUR LES RÉGIONS EN TRANSITION

(Pourcentage de l'enveloppe hors assistance technique)

60% > OT1-2-3-4

15% > OT 4

5% > Développement urbain durable

Une priorisation des enjeux sur le plan financier a été réalisée au niveau politique par l'exécutif régional dès le mois de mai 2013 (conférence des exécutifs) à partir d'une proposition technique basée sur 3 scénarios.

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 1 :

L'objectif thématique 1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » est doté de 36 millions d'euros, représentant 29,7% de l'enveloppe FEDER.

Il s'agit d'un effort financier important en vue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale de spécialisation intelligente, laquelle nécessitera une intervention coordonnée en matière de recherche – innovation – formation. L'essentiel de l'effort portera sur le soutien à l'acquisition et à la mise en place d'équipements scientifiques de haut niveau afin de mettre au standard européen les équipes de recherche du Limousin.

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 2 :

« Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité » **est doté de 24,7 millions d'euros, représentant 20,4% de l'enveloppe FEDER.**

La mobilisation du FEDER sur le volet infrastructures TIC pour aider au déploiement du très haut débit en Limousin nécessite d'importants moyens financiers afin d'assurer un effet levier suffisant des fonds européens sur ce projet hautement stratégique pour une région rurale comme le Limousin.

Des moyens seront également consacrés au développement des usages, corollaire indispensable aux investissements physiques.

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 3 :

« Améliorer la compétitivité des PME » **est doté de 15,3 millions d'euros, représentant 12,6% de l'enveloppe FEDER.**

Comme l'a souligné le rapport d'évaluation ex-ante, cet objectif mobilise des financements FEDER moins importants que lors de la période 2007-2013. Cependant, l'utilisation plus systématique des instruments financiers accentuera l'effet revolving des fonds européens à destination des entreprises. Au-delà du FEDER, la mise en place de la Banque Publique d'Investissement (BPI) vise à créer un climat propice au financement des PME en France et en Limousin.

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 4 :

« Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs » **est doté de 22,4 millions d'euros, représentant 18,5% de l'enveloppe FEDER.** Le Limousin respecte ainsi les exigences de la Commission européenne en matière de concentration thématique pour l'OT4. Au sein de l'OT4, la réduction de la consommation énergie dans les bâtiments publics et privés constitue un objectif prioritaire pour le Limousin et bénéficiera d'une importante dotation financière.

Les montants financiers dédiés aux objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4 concernés par la concentration thématique FEDER totalisent donc un montant de 98,4 millions d'euros, représentant 81% de l'enveloppe FEDER hors assistance technique, bien au-delà du seuil obligatoire de 60%.

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 6 :

« Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources » **est doté de 10,1 millions d'euros, représentant 8,3% de l'enveloppe FEDER.**

Il s'agit de prendre en compte les problématiques de protection et de promotion du patrimoine naturel et culturel, par certains types d'acteurs, notamment les parcs naturels régionaux.

Les autres besoins identifiés par les partenaires régionaux sur cet objectif thématique seront principalement couverts par des ressources de niveau national et régional, ainsi que par les moyens alloués au programme de développement rural et aux programmes opérationnels plurirégionaux Massif Central et Loire. Les diagnostics des différentes régions ont en effet révélé des enjeux partagés qui justifient une intervention de niveau interrégional pour certaines espèces ou enjeux bien définis.

De même,

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 9 :

« Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté » **est doté de 12,6 millions d'euros représentant 10,4% de l'enveloppe FEDER.** Il s'agit d'améliorer l'accès à la culture, aux pratiques sportives, aux services et aux équipements sur tout le territoire. Le **volet urbain** sera principalement traité par la mise en œuvre d'ITI dans le cadre de cet OT, associé à d'autres, participant ainsi à l'effort de concentration de 5% sur l'urbain demandé par la Commission européenne.

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 10 :

« Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation » concentre 100% du FSE (hors assistance technique), soit 18,4 millions d'euros, sur la seule priorité d'investissement c) iii) « un meilleur accès à la formation tout au long de la vie » afin de couvrir les besoins importants de montée en qualification des demandeurs d'emploi. Pour mémoire, 2/3 des demandeurs d'emploi en Limousin ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.



L'OBJECTIF de cette section est de démontrer, de manière synthétique, la cohérence entre les besoins identifiés, les objectifs thématiques et les priorités d'investissement choisis, ainsi que les objectifs spécifiques et les dotations financières proposées. Cette section propose également un aperçu de la contribution du programme opérationnel en faveur de la stratégie Europe 2020.

AXE PRIORITAIRE	FONDS	SOUTIEN DE L'UNION (€)	PART DU SOUTIEN TOTAL DE L'UE DANS LE PO	OT	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT AUX PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
- 1 - VERS UNE ÉCONOMIE INNOVANTE	FEDER	51,3M€	42,3%	1	Priorité d'investissement 1(a) « développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union » ;	OS 1.1 : Accroître la performance et l'attractivité des centres de compétences
					Priorité d'investissement 1(b) « promotion des investissements R&I et le développement de liens et de synergies entre entreprises, centres de recherche et développement (R&D) et l'enseignement supérieur,...	OS 1.2 : Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises OS 1.3 : Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens
				3	Priorité d'investissement 3(a) « promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises notamment par le biais des pépinières d'entreprises » ;	OS 1.4 : Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises
					Priorité d'investissement 3(d) « soutenir la capacité des PME à s'engager dans la croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation ».	OS 1.5 : Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international

AXE PRIORITAIRE	FONDS	SOUTIEN DE L'UNION (€)	PART DU SOUTIEN TOTAL DE L'UE DANS LE PO	OT	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT AUX PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
-2- TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	FEDER	22,4M€	18,5%	4	Priorité d'investissement 4(a) « promotion de la production et de la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables ».	OS 2.1 : Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation
					Priorité d'investissement 4(b) « promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises ».	OS 2.2 : Améliorer la performance énergétique des entreprises
					Priorité d'investissement 4(c) « promotion de l'efficacité énergétique, de la gestion intelligente de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ».	OS 2.3 : réduire la consommation énergétique des bâtiments
					Priorité d'investissement 4(e) « promotions des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous types de territoires, en particulier dans les zones urbaines, y compris la promotion de la mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation et d'atténuation pertinentes ».	OS 2.4 : Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel

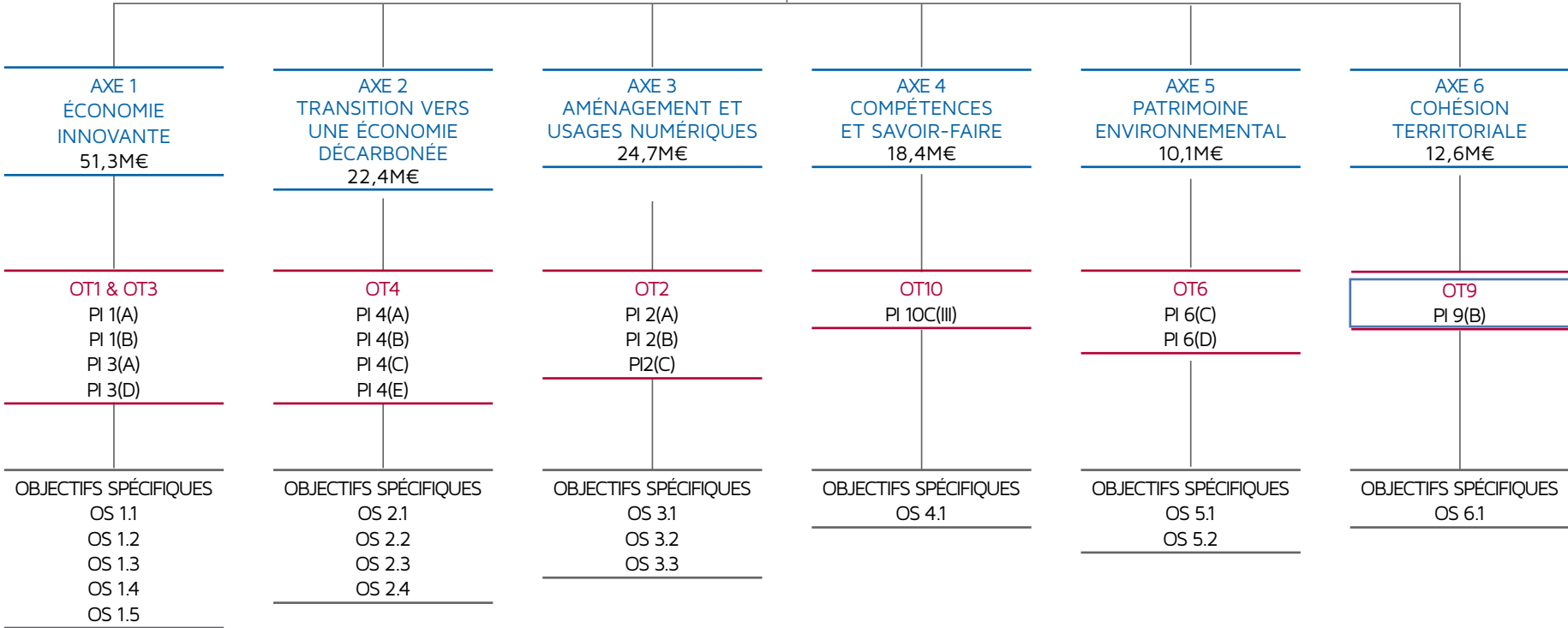
AXE PRIORITAIRE	FONDS	SOUTIEN DE L'UNION (€)	PART DU SOUTIEN TOTAL DE L'UE DANS LE PO	OT	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT AUX PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
-3- AMÉNAGEMENT ET USAGES NUMÉRIQUES	FEDER	24,7M€	20,4 %	2	Priorité d'investissement 2(a) « extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse et soutien des technologies et des réseaux émergents de l'économie numérique ».	OS 3.1 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin
					Priorité d'investissement 2(b) « développement de produits et de services TIC, commerce en ligne et demande de TIC ».	OS 3.2 : Augmenter les usages numériques par les entreprises
					Priorité d'investissement 2(c) « renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture et de la santé en ligne (télésanté) ».	OS 3.3 : Augmenter les usages numérique par / Pour la population
-4- COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE	FSE	18,4M€	100%	10	Priorité d'investissement c) iii) « un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et le développement de la formation par le travail et des schémas d'apprentissage tels que les systèmes par alternance) ».	OS 4.1 Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable
-5- PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL	FEDER	10,1M€	8,3%	6	Priorité d'investissement 6(c) « maintenir, protéger, promouvoir et développer le patrimoine naturel et culturel ».	OS 5.1 : Augmenter la fréquentation des sites culturels, touristiques et sportifs
					Priorité d'investissement 6(d) « protection et restauration de la biodiversité et des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes ».	OS 5.2 : Améliorer la conservation (dont réduction des pressions anthropiques) des patrimoines naturels régionaux
AXE PRIORITAIRE	FONDS	SOUTIEN DE L'UNION (€)	PART DU SOUTIEN TOTAL DE L'UE DANS LE PO	OT	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANT AUX PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

-6- COHÉSION TERRITORIALE	FEDER	12,6M€	10,4%	9	Priorité d'investissement 9(b) « aide à la revitalisation physique et économique et sociale des communautés et territoires urbains et ruraux défavorisés ».	OS 6.1 : Améliorer les conditions de vie dans les territoires par le renouvellement des villes
-7- ASSISTANCE TECHNIQUE	FEDER		4%		Sans objet	OS 7.1 : Renforcer le dispositif d'animation, de suivi et de contrôle des fonds européens OS 7.2 : Développer un système d'évaluation et de communication performant, et des actions de publicité et d'information autour du programme et des projets cofinancés
-8- ASSISTANCE TECHNIQUE	FSE		4%		Sans objet	OS 8.1 : Renforcer le dispositif d'animation, de suivi et de contrôle des fonds européens OS 8.2 : Développer un système d'évaluation et de communication performant, et des actions de publicité et d'information autour du programme et des projets cofinancés

**PO Limousin
FEDER/FSE
2014
2020**

**AXE 7
ASSISTANCE
TECHNIQUE FEDER**

**AXE 8
ASSISTANCE
TECHNIQUE FSE**





SECTION
2



DESCRIPTION
DES AXES PRIORITAIRES

SECTION 2.A.

DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES HORS ASSISTANCE TECHNIQUE



AXE PRIORITAIRE 1 : VERS UNE ÉCONOMIE INNOVANTE

2.A.0

EXPLICATION, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA MISE EN PLACE D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, PLUS D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU PLUS D'UN FONDS

Cet axe contribue à l'atteinte de deux objectifs thématiques européens :

- **OBJECTIF THÉMATIQUE 1** : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- **OBJECTIF THÉMATIQUE 3** : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises ;

L'axe 1 du programme opérationnel FEDER-FSE limousin répond à une finalité de développement économique régional.

Le Limousin a élaboré une stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3) qui est avant tout un instrument de développement économique.

La cible de cette stratégie est bien l'économie limousine et ses entreprises, lesquelles doivent, au moyen d'un investissement accru dans les processus d'innovation, accroître leur compétitivité. Des investissements dans les capacités de recherche sont nécessaires pour dynamiser la coopération entre laboratoires de recherche et entreprises et offrir à ces dernières des opportunités d'accès à de nouvelles technologies.

Les actions qui seront soutenues dans le cadre de l'objectif thématique 1 devront systématiquement justifier d'une contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie S3. Ainsi, le programme opérationnel FEDER-FSE du Limousin établit une véritable passerelle entre les objectifs thématiques 1 et 3.

La cohérence interne de l'axe se reflète dans le choix d'un nombre limité d'indicateurs communs, principalement orientés vers le suivi des entreprises soutenues.

L'Axe 1 mobilisera largement les instruments d'ingénierie financière.



L'OBJECTIF THÉMATIQUE 1 :

Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de deux priorités d'investissement FEDER :

- **Priorité d'investissement 1(a)** « développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union » ;
- **Priorité d'investissement 1(b)** « promotion des investissements R&I et le développement de liens et de synergies entre entreprises, centres de recherche et développement (R&D) et l'enseignement supérieur, en visant particulièrement les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, l'éco-innovation et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et le soutien à la recherche technologique et appliquée, aux lignes pilotes, aux actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication de pointe et la première production, en particulier dans les technologies clés et la diffusion de technologies à usage général » .



PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

1(a) « développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'Union »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et quatre types d'actions, schématisés de la façon suivante :



Légende :

<u>PRIORITES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</u>	<u>TYPES D' ACTIONS</u>
-----------------------------------	------------------------------	-------------------------

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

Le FEDER sur la période 2014-2020 sera un outil clé dans la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur d'une spécialisation intelligente en permettant au Limousin de développer ses capacités dans les domaines d'excellence et les secteurs d'activités porteurs d'innovation. La stratégie de spécialisation intelligente irrigue l'ensemble du PO FEDER-FSE et revêt un caractère déterminant dans la sélection des opérations pour l'axe 1 « économie innovante ».

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1 :

Accroître la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation

CONTEXTE RÉGIONAL :

Le Limousin consacre 0,8% de son PIB aux dépenses de R&D, loin de l'objectif de 3% fixé par l'Union européenne.

Le diagnostic territorial stratégique a mis en évidence le fait que, malgré l'existence de filières scientifiques de haut niveau, la recherche publique en Limousin était sous-dimensionnée par rapport aux enjeux nationaux et internationaux :

- Faible densité-attractivité de la recherche : manque de diversification dans le recrutement des chercheurs,
- Baisse des effectifs (master/doctorants), masse critique trop faible de chercheurs en Limousin, manque d'attractivité dans les filières scientifiques,
- Carence en équipements lourds, en particulier en plateformes technologiques,
- Faiblesse de structuration de certaines filières scientifiques en région.

La loi du 22 juillet 2013 prescrit une évolution du paysage universitaire et de la recherche par un regroupement des établissements sous la forme de communauté d'universités et établissements. Les laboratoires d'excellence, notamment associés aux grands organismes de recherche nationaux ont vocation à jouer un rôle central dans la réussite de cette ambition.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 prévus pour fin 2014 seront la base d'un contrat d'objectifs avec l'Université de Limoges.

CHANGEMENTS ATTENDUS :

- Améliorer les infrastructures et les équipements de recherche et d'innovation
- Renforcer la notoriété des équipes de recherche



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ¹ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
1	Évolution du personnel de recherche relevant du secteur public en Limousin dans les domaines de la S3	Équivalent temps plein	1 585	2013	1 592	Université	Annuelle
2	Nombre de publications scientifiques	Publication	529	2013	550	Université	Annuelle
3	Nombre de brevets	Brevet	38	2013	44	Université	Annuelle
4	Nombre de thèses soutenues	Thèse	123	2013	127	Université	Annuelle

¹ Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS



TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

(dans les domaines de spécialisation intelligente du Limousin):

○ INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

- Construction, extensions et réhabilitation de bâtiments pour la recherche ;
- Soutien à l'acquisition et au renouvellement d'équipements scientifiques clés répondant aux évolutions technologiques ;
- Equipements techniques de recherche mutualisés entre plusieurs laboratoires/instituts ou répondant à une logique pluridisciplinaire des laboratoires.

A TITRE D'EXEMPLES (Il s'agit ici d'une liste indicative de projets qui ne préjuge pas du soutien qui pourrait être apporté aux projets cités) :

- **Création d'une plateforme en médecine, imagerie et chirurgie expérimentale** centrée sur le gros animal visant à développer la recherche hospitalo-universitaire (inscrit au projet d'établissement) au service des équipes de recherche et de chercheurs

OBJECTIF : développer de nouveaux projets de recherche au service de l'excellence scientifique dans de nouveaux domaines, dynamiser la production scientifique, favoriser les collaborations et échanges entre chercheurs, encourager la constitution de nouvelles équipes.

OPÉRATION : extension de bâtiment de 500 m² environ et son équipement

BÉNÉFICIAIRE : CHU

CIBLES : Professeurs des universités – praticiens hospitaliers (PU-PH), Chercheurs des laboratoires de l'Université, patients issus de la région ou au-delà

LIEN S3 : biotechnologies au service de la santé humaine et animale, économie du bien-vieillir

- **Réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir le regroupement de plusieurs laboratoires de l'Université de Limoges (thématique biotechnologies)**

OBJECTIF : structurer les domaines de recherche liés aux ressources naturelles et à la santé de l'institut GEIST de l'Université de Limoges en mutualisant leurs compétences analytiques en biologie intégrative, santé, chimie et environnement au service de l'excellence scientifique, favoriser l'interdisciplinarité

OPÉRATION : réhabilitation d'un bâtiment de 1 156 m² pour le transformer en laboratoire de biotechnologie (et amélioration des performances énergétiques)

BÉNÉFICIAIRE : Université de Limoges

CIBLES : personnels de recherche des laboratoires visés par le projet

LIEN S3 : génétique animale, élevage et produits transformés ; biotechnologies au service de la santé humaine et animale ; bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles associées

- **Création d'une plateforme interdisciplinaire des matériaux et composant céramiques aux systèmes communicants intégrés, sécurisés et intelligents** : cette plateforme permet de soutenir les activités de recherche du LABEX Sigma_Lim sur l'ensemble du Technology Readiness Level (TRL) et de la chaîne de l'innovation. Elle permettra d'assurer le volet équipement du LABEX non pris en charge par les fonds de l'appel à projet du Programme des investissements d'avenir et de renforcer la reconnaissance et l'excellence scientifique des équipes qui y sont rattachées.

OBJECTIF : développer de nouveaux projets de recherche au service de l'excellence scientifique sur les domaines du cœur de métier du LABEX, apporter un recherche amont forte à l'écosystème lié en région.

OPÉRATION : équipements scientifiques

BÉNÉFICIAIRE : Université de Limoges

CIBLES : Chercheurs des laboratoires de l'Université, ensemble de l'écosystème d'innovation lié aux deux pôles de compétitivité limousins (entreprises, Centre de transferts de technologies...)

LIEN S3 : techniques et technologies céramiques et leurs applications, technologies électroniques et photoniques et leurs applications

- **Développement de nouvelles technologies transdisciplinaires à visées diagnostique et thérapeutique :** Il s'agit de développer de nouvelles technologies basées sur l'électronique des hautes fréquences, la photonique, les biomatériaux céramiques et les procédés de vectorisation de médicaments, d'identifier de nouveaux moyens diagnostiques et thérapeutiques puis de les évaluer in vitro et in vivo pour validation préclinique dans les domaines de la cancérologie, de la reconstruction osseuse et des pathologies du système nerveux.

OBJECTIF : apporter de nouvelles réponses à des problématiques de santé publique par une recherche transdisciplinaire, renforcer l'excellence et la reconnaissance des laboratoires de recherche et du CHU

OPÉRATION : équipements scientifiques

BÉNÉFICIAIRE : Université de Limoges

CIBLES : Chercheurs des laboratoires de l'Université, Professeurs des universités – praticiens hospitaliers (PU-PH), écosystème de l'innovation (pôle européen de la céramique, pôle Elopsys, pôle Cancer bio-santé, entreprises...), patients issus de la région ou au-delà

LIEN S3 : biotechnologies au service de la santé humaine et animale, techniques et technologies céramiques et leurs applications, technologies électroniques et photoniques et leurs applications

○ **SOUTIEN AUX PROJETS SCIENTIFIQUES PAR LE RENFORCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE**

- Soutien au renforcement des équipes de recherche pour la mise en œuvre de projets scientifiques dans les domaines de la S3 : accueil de nouveaux chercheurs, doctorants, ingénieurs et techniciens de recherche, notamment financement de contrats doctoraux et post-doctoraux

LIEN S3 : Tous domaines S3 du Limousin

BÉNÉFICIAIRES : Université et écoles supérieures, organismes de recherche publics, établissements publics hospitaliers, Fondation partenariale, organismes de valorisation de la recherche publique

CIBLES : Chercheurs, doctorants, ingénieurs et techniciens de recherche, praticiens hospitaliers

○ **SOUTIEN À LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)**

- Opération de diffusion de la CSTI (outils de sensibilisation et manifestations scientifiques)
- Création d'une plateforme au service de la diffusion d'une CSTI : infrastructure et équipements

BÉNÉFICIAIRES : Université, Associations, Fondation d'Université

CIBLES : tout public, en particulier le public jeune et féminin

○ **INVESTISSEMENT DANS L'APPAREIL DE FORMATION ET DE TRANSFERT**

- Infrastructure et équipement des plateaux techniques permettant d'assurer des projets de recherche pour les transférer vers les acteurs économiques en associant les apprenants, notamment les actions s'inscrivant dans des appels à projets nationaux ou visant des labellisations nationales tels que les deux actuels projets Campus des métiers et des qualifications, le projet de dispositif d'enseignement supérieur et de recherche Agro Sup Limousin et/ou les projets en lien avec ceux portés par les laboratoires de recherche ou les instituts de l'université de Limoges relevant des thématiques de la spécialisation intelligente ;
- Actions visant à créer une plateforme technologique régionale regroupant les compétences des plateformes technologiques actuelles ou en devenir et visant à leur labellisation.

LIEN S3 : Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles associées (comme par exemple la filière Bois-Construction), Techniques et technologies céramiques et leurs applications, Technologie électroniques, photoniques et leurs applications

BÉNÉFICIAIRES : Université, établissements d'enseignement portant ces projets, plates-formes de transfert de technologies (ou leurs organismes de tutelle, publics ou privés), agence de valorisation de la recherche publique

CIBLES : acteurs économiques, public en formation initiale ou continue

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : Université et écoles supérieures, organismes de recherche publics, établissements publics hospitaliers, Fondation d'Université, associations (pour les actions de diffusion de la culture scientifique seulement), collectivité territoriale propriétaire d'un bâtiment pouvant accueillant des activités de recherche.

PUBLIC CIBLE : Chercheurs, doctorants, ingénieurs, techniciens

Pour les actions de diffusion de la culture scientifique : tout public, en particulier le public jeune et féminin.

CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 .1 :

La mise aux standards internationaux des infrastructures et des équipements de recherche est une condition indispensable pour attirer des chercheurs, notamment des chercheurs de haut niveau. Elle doit permettre aux équipes de recherche de franchir un cap en termes d'excellence et de spécialisation scientifique et de mettre en œuvre des projets scientifiques de haut niveau qui favorisent la collaboration entre différents instituts et organismes extérieurs, au premier rang desquels les entreprises du territoire.

Le ressourcement des équipements scientifiques se fera en lien avec les cœurs de métiers des instituts de recherche, en soutien à des projets de recherche innovants et liés aux 7 domaines de spécialisation intelligente :

- Bâtiment intelligent et adaptable, et valorisation des ressources naturelles associées ;
- Biotechnologies au service de la santé humaine et animale ;
- Technologies électroniques et photoniques et leurs applications : du bien-être à la sécurité ;
- Génétique animale, élevage et produits transformés ;
- Techniques et technologies céramiques et leurs applications ;
- Économie créative ;
- Numérique et les éco-technologies en tant que catalyseurs d'innovation.

Enfin, l'action « diffusion de la culture scientifique » vise à créer des vocations parmi les jeunes et contribuera à l'objectif spécifique sur le long terme.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

- Faisabilité et crédibilité scientifiques, techniques et méthodologiques
- Opération favorisant les croisements enseignements/entreprises/recherche
- Pertinence et cohérence au regard de la SRI-S3, les orientations thématiques et sectorielles nationales et européennes, les besoins exprimés par le territoire et notamment ceux des entreprises

- Potentiel de valorisation et d'impact économique et/ou social sur le territoire au-delà
- Une attention particulière sera portée sur l'interdisciplinarité des projets, la mutualisation des équipements
- Projets d'excellence en réseau, d'envergure interrégionale ou internationale

Une procédure d'appels à projets pourra être mise en œuvre pour le soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et pour les investissements dans l'appareil de formation et de transfert.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

2.A.2.3

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aucun

2.A.2.4

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun

2.A.2.5

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO24	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalent temps plein	FEDER	84	Université	Annuelle
CO25	Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalent temps plein	FEDER	654	Université	Annuelle
1	Surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	M ²	FEDER	4 140	Université/CHU	Annuelle

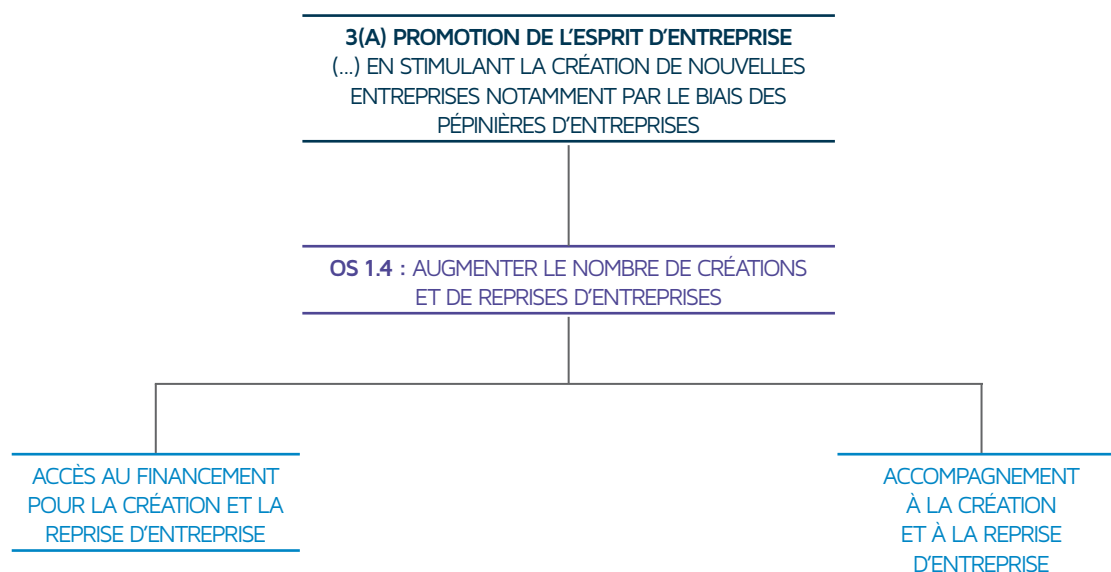
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

1(b) « promotion des investissements R&I et le développement de liens et de synergies entre entreprises, centres de recherche et développement (R&D) et l'enseignement supérieur, en visant particulièrement les entreprises, du développement de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, l'éco-innovation et des applications de services publics, de la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et le soutien à la recherche technologique et appliquée, aux lignes pilotes, aux actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication de pointe et la première production, en particulier dans les technologies clés et la diffusion de technologies à usage général »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par deux objectifs spécifiques et quatre types d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITES D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D' ACTIONS

Pour chaque objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 :

Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises



CONTEXTE RÉGIONAL :

Pendant la période 2007-2013, et en particulier au titre de l'année 2011, 165 entreprises ont déclaré des dépenses de R&D à hauteur de 38 962 261€ au titre des « crédits impôt recherche ». Ces dépenses sont liées pour partie aux projets collaboratifs et individuels de Recherche et développement (R&D) menés par les entreprises afin de mettre de nouveaux produits ou services à terme sur le marché.

Mais avec 0,8% de son PIB consacré aux dépenses de R&D, le Limousin est encore loin de l'objectif européen de 3%.

Un certain nombre de faiblesses ont été identifiées dans le diagnostic territorial stratégique, auxquelles l'objectif spécifique 1.3 entend s'attaquer :

- Le tissu économique régional de TPE/PME dispose de ressources insuffisantes pour les activités de R&D ;
- Certaines filières manquent d'accompagnement et de soutien financier pour les aider à la maturation de leurs besoins en innovation, qui ne sont pas uniquement technologiques mais également en termes organisationnel, de marketing et de services ;

- D'une manière générale, le diagnostic territorial stratégique a révélé un bas niveau de financement privé et une dispersion des aides publiques à l'innovation.

CHANGEMENTS ATTENDUS:

Augmenter les dépenses de recherche et innovation dans les entreprises

Pour l'atteinte de cet objectif, le FEADER sera également mobilisé dans le cadre de la mesure « coopération » qui prévoit d'accompagner la création de réseaux et de pôles (clusters) présentant un intérêt particulier pour le partage d'expertise, ainsi que pour le développement de produits et de services nouveaux et spécialisés.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ² (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
5	Taux de mobilisation du Crédit Impôt recherche déclaré à l'échelle du territoire	%	0,46	2012	0,50	Ministère de la recherche	Annuelle
6	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises	Millions d'euros	112	2012	102	Ministère de la recherche	Annuelle

² Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- **Appui à l'écosystème régional de l'innovation, de la valorisation et du transfert de connaissances et de technologies**
 - Promotion de l'innovation sur le territoire et des démarches collectives en vue de l'émergence de nouveaux produits, projets, services au sein des entreprises limousines (et notamment soutien des activités des pôles de compétitivité),
 - Soutien au transfert de technologies,
 - Organisation de la détection de projets de valorisation de la recherche et soutien au financement de leur maturation pour aboutir prioritairement à une valorisation auprès d'un industriel régional, ou à la création d'une nouvelle entreprise,
 - Aide à la création d'entreprises innovantes (incubateurs et autres modalités d'accompagnement).

○ Soutien aux projets collaboratifs de R&D&I

- Soutien aux programmes d'innovation collaboratifs dans les entreprises en leur permettant de recourir à différentes compétences de recherche-développement présentes en région ou hors région (transnational inclus) si la compétence recherchée est absente en Limousin

Cette action donnera aux entreprises limousines l'opportunité de recourir aux compétences R&D&I d'une ou plusieurs autre(s) entreprise(s) limousine(s) (ou d'un **centre de transfert**) et/ou d'un laboratoire pour mieux concevoir ou améliorer des nouveaux produits ou services.

○ Ingénierie et financement de projets dans les entreprises

- Soutien aux entreprises dans leur processus d'innovation et dans la prise en compte des besoins de leurs clients pour la réalisation d'un produit ou d'un service en intégrant toutes les formes d'innovation (innovation technologique, non technologique, sociétale par les usages ...) dans sa démarche de développement (prestation d'expertise technique, soutien de projets de R&D individuels, développement de prototypes, ...)

↳ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : entreprises du Limousin (dont structures de transfert dans le cadre de leur activité économique), groupements d'entreprises, structures expertes de l'intermédiation bancaire, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité, structures en charge de la valorisation de la recherche et du transfert, ...

PUBLIC CIBLE : Entreprises, chercheurs, enseignants chercheurs

↳ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2 :

Les entreprises limousines ne disposent pas toujours des ressources internes pour intégrer des projets d'innovation technologique ou non technologique, du fait de leur taille et de leur effectif.

Ces actions répondront à l'objectif spécifique en permettant :

- De faire émerger de nouvelles dynamiques d'innovation, de transferts de technologie, d'incubation de projets ;
- De développer, élargir, adapter l'offre de produits, le process, les services, les prestations des entreprises, en intégrant l'innovation ;
- De répondre à des besoins d'utilisateurs en intégrant toutes les formes d'innovation (dont le design) dans la démarche de développement.

Ces actions donneront aux entreprises limousines l'opportunité de recourir aux compétences de R&D&I d'une ou plusieurs autres entreprises (ou d'un centre de transfert) et/ou d'un laboratoire pour mieux concevoir ou améliorer de nouveaux produits ou services.

2.A.2.2

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les critères de sélection des opérations sont ici communs et applicables à l'ensemble des actions :

- Cohérence des opérations avec la Stratégie Régionale d'Innovation ainsi qu'avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) et, notamment pour les projets de R&D collaboratifs, prise en compte de certains critères de choix des projets définis dans la S3 :
 1. Impact économique en région à 3/5 ans
 2. Potentiel de réelles innovations/applications commercialisables
 3. Marché national ou international
 4. Caractère stratégique du projet pour développer le domaine de spécialisation
 5. Dimension collective du projet
 6. Transversalité entre les secteurs d'activité, si pertinent pour le projet
 7. Potentiel pour position de leader européen à 5-7 ans
 8. Besoin de financement public avéré
 9. Spécificité et complémentarité vis à vis d'autres régions
- Potentiel de valorisation et d'impact économique sur le territoire
- Caractère structurant de l'opération pour le bénéficiaire et pour le développement économique du territoire limousin
- Opération relevant de l'innovation sous toutes ses formes et pas seulement technologique
- Projets d'innovation proches du marché répondant à l'objectif de mise sur le marché, par l'entreprise, de produits, services ou mise en œuvre de procédés

2.A.2.3

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers actuellement utilisés par la Région Limousin pour soutenir l'économie innovante et durable sont :

- Le Fonds de Co-Investissement « Dynalim » qui intervient dans les phases d'amorçage, de création, d'expansion (transmission ou diversification) **des PME et des PMI limousines ayant besoin de fonds propres** (prises de participation au capital social) **ou quasi fonds propres** (avances en comptes courants bloqués, obligations convertibles, et prêts participatifs). Cet instrument est financé par du FEDER.
- Les fonds de prêts d'honneur (seul le Prêt d'honneur à l'Amorçage Régional est abondé par du FEDER,...). Ils sont utilisés pour favoriser la création d'entreprises innovantes en Limousin en apportant un soutien financier aux entreprises dans les phases de création et d'amorçage, dans leurs démarches de sollicitation de prêts bancaires importants, de prêts participatifs d'amorçage et/ou d'appel à des financeurs privés (Business Angels et capital-risqueurs ...).
- Les fonds en faveur de l'innovation permettant d'accorder des prêts à taux 0 ou des avances remboursables visant prioritairement des projets s'inscrivant dans la stratégie régionale d'innovation et/ou dans la stratégie de spécialisation intelligente (par exemple le fonds FRIL)
- Un prêt participatif pour le développement de l'innovation correspondant à une bonification d'intérêts. Il permet de prendre en charge, en particulier, les frais de gestion, le coût du différé de remboursement du capital et la prise en charge du risque.

Certains de ces instruments ne mobilisent pas aujourd'hui de FEDER.

Une analyse d'opportunité sur un éventuel cofinancement européen sera menée lors d'une évaluation ex-ante des instruments financiers mobilisables dans le cadre des financements européens (FEDER-FSE-FEADER) pour les programmes 2014-2020 de la région Limousin. Cette évaluation a été lancée au 1^{er} semestre 2014. Elle permettra de définir s'il existe des défaillances dans la chaîne du financement et de proposer la mise en place d'instruments financiers qui mobiliseront le FEDER. Les résultats de l'évaluation ex-ante sont attendus pour le mois de janvier 2015.

2.A.2.4

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 :

Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens



CONTEXTE RÉGIONAL :

Un certain nombre de faiblesses ont été identifiées dans le diagnostic territorial stratégique du Limousin, auxquelles l'objectif spécifique 1.3 entend s'attaquer :

- La Région Limousin se caractérise par son enclavement géographique et par un déficit d'attractivité sur le plan international ;
- La capacité de captation des fonds disponibles pour la coopération territoriale reste limitée pour le Limousin qui n'est pas un territoire transfrontalier et qui est éligible au seul espace de coopération transnationale sud-ouest européen ;
- Les acteurs limousins participent peu aux programmes européens sectoriels (PCRD, CIP, Culture, Media, Life) ; Pour mémoire, 16 projets impliquant des Limousins (dont 5 entreprises) ont été financés dans le cadre du 7^{eme} PCRD sur la période 2007-2013 ;
- Les pôles de compétitivité du Limousin sont encore trop peu ouverts à l'Europe et à l'international.

Le Limousin a été l'une des seules régions européennes à intégrer dans son précédent programme opérationnel FEDER des actions dédiées à la coopération transnationale. Les objectifs opérationnels qui avaient alors été définis restent pertinents aujourd'hui au regard de la faible ouverture des acteurs limousins à l'international identifiée dans le diagnostic stratégique territorial. Le Limousin souhaite accompagner la mise en œuvre de la stratégie régionale de spécialisation intelligente, de façon à accompagner l'implication des acteurs limousins dans les réseaux d'acteurs européens clés et dans les projets de coopération et ce pour l'ensemble de ses domaines de spécialisation. L'enjeu est de permettre aux acteurs clés et aux entreprises de prendre une position de premier plan dans leurs domaines, tant en France qu'à l'international.

↳ CHANGEMENTS ATTENDUS :

Accroître la participation des acteurs limousins de l'innovation aux programmes sectoriels européens, au premier rang desquels le programme Horizon 2020



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ³ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin	Projet	89	2013 (période 2007-2013 pour 7 ^{ème} PCRD)	100	Base de données programme Horizon 2020	Annuelle

³Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↳ TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

Mise en réseau des acteurs de l'innovation dans les domaines d'excellence

1. Création ou participation à des réseaux européens clés liés aux domaines de spécialisation intelligente en vue de participer à un programme sectoriel européen (notamment HORIZON 2020, COSME, ERA NET, EUROPE CREATIVE, LIFE, AAL) ou à des partenariats Européens d'Innovation (notamment les réseaux des KIC) ;
2. Soutien aux coopérations interclusters dans le domaine de l'innovation
Les coopérations visent à rechercher des synergies et/ou des complémentarités thématiques entre clusters en vue de :
 - transférer des innovations sur le territoire limousin,
 - initier des collaborations en R&D,
 - élaborer des programmes communs, notamment dans le domaine de la promotion,
 - développer la montée en compétences des équipes.
3. Accompagnement à l'ingénierie de projets européens (notamment appui méthodologique et financier au montage et à la constitution de consortium).

La mise en œuvre de ces actions pourra notamment s'appuyer sur la possibilité offerte par l'article 96.3.d du règlement (UE) 1003/2013 du Parlement européen et du Conseil de soutenir, dans le cadre du programme opérationnel, des actions de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre.

↳ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple :

Pour l'ensemble des actions :

- Pôles de compétitivité, d'excellence, clusters, grappes d'entreprises,
- Entreprises au sens communautaire, toute entité exerçant une activité économique,
- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Etablissements publics, dont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Fondations.

Pour l'action 2 : Pôles de compétitivité, d'excellence, clusters, grappes d'entreprises.

PUBLIC CIBLE : Acteurs de la recherche et de l'innovation

↳ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3 :

Les types d'actions proposées relèvent de deux logiques distinctes : d'une part, l'accompagnement des acteurs dans les principaux réseaux d'échanges en vue de renforcer leur visibilité sur la scène européenne et de développer l'interconnectivité externe des domaines de spécialisation intelligente du Limousin ; d'autre part l'accompagnement des acteurs vers les programmes européens sectoriels en vue de prendre part à des démarches concrètes de coopération. L'association de ces deux types d'actions permettra de contribuer à l'augmentation de la participation des acteurs limousins dans les programmes sectoriels européens et à une meilleure intégration dans les réseaux européens clés.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

- Cohérence des opérations avec la Stratégie Régionale d'Innovation ainsi qu'avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) ;
- Lien avec les orientations thématiques et sectorielles des programmes sectoriels européens (Horizon 2020, Cosme, Europe créative, Life+,...);
- Capacité du réseau à alimenter la réflexion stratégique des politiques régionales.

2.A.2.3

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aucun

2.A.2.4

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun

2.A.2.5

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

Nu- méro D'iD	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	Fréquence d'éta- blissement des rapports
CO 01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	97	Région Limousin	Annuelle
CO 26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprise	FEDER	20	Région Limousin	Annuelle
CO 27	Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	Euros	FEDER	19 600 000	Région Limousin	Annuelle
CO 29	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprise	FEDER	13	Région Limousin	Annuelle

L'OBJECTIF THÉMATIQUE 3 :

Améliorer la compétitivité des PME

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de deux priorités d'investissement FEDER :

- **Priorité d'investissement 3(a)** « promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises notamment par le biais des pépinières d'entreprises » ;
- **Priorité d'investissement 3(d)** « soutenir la capacité des PME à s'engager dans la croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation ».

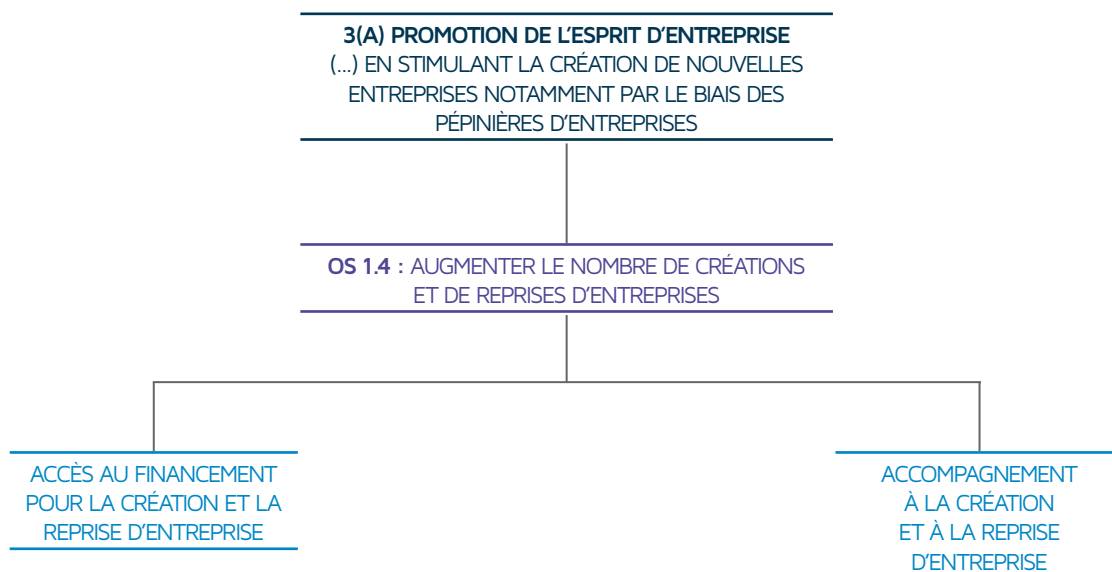
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

3(a) « promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises notamment par le biais des pépinières d'entreprises »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et deux types d'actions, schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITES D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D' ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.4 :

Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises.



CONTEXTE RÉGIONAL :

Le Limousin figure parmi les régions à faible taux de création d'entreprises : il se situe 3 points en dessous du taux national. Toutefois, les chances de pérennité des entreprises créées sont meilleures dans la région qui se place au 7^{ème} rang au niveau national pour le taux de survie des entreprises. La reprise d'entreprises représente 31% des créations, contre 23% au national.

Le taux de survie des entreprises observées à 5 ans, pour les entreprises créées en 2002, était de 51,9% au national et de 58,8% en Limousin, qui détenait alors le 1^{er} rang. Le taux de survie des entreprises observées à 5 ans, pour les entreprises créées en 2006, est de 51,5% au national et de 54,3% en Limousin.

Un candidat sur 2 à la création d'entreprise est en situation de demandeur d'emploi.

Aussi, les enjeux consistent en un renforcement de l'attractivité régionale et en un soutien à la création de nouveaux emplois durables.

La création d'entreprises inclusives et coopératives est également encouragée. Ces dernières ont en effet un très bon niveau de pérennité: 82,5% des SCOP créées il y a 3 ans poursuivent leurs activités, contre 66% sur l'ensemble des entreprises créées ; 45 SCOP représentant 800 emplois existent en Limousin.

Le tissu d'entreprises TPE dense et important pour l'emploi régional et l'activité en milieu rural, principalement soutenu par un dispositif territorialisé d'aide aux investissements et aux actions collectives, a touché 4,7% des entreprises éligibles de 2009 à 2011 inclus, soit un taux de pénétration assez faible. L'offre de services présente un maillage territorial pertinent mais fragile. L'ensemble des zones d'activités offre des potentiels d'installation, mais sans mise en cohérence territoriale.

CHANGEMENTS ATTENDUS :

- **Atteindre le taux de création d'entreprises national en tenant compte du contexte économique et des possibles fluctuations de conjoncture d'ici 2020 ;**
- **Tendre vers un taux de pérennité de 80%, à 3 ans, des entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement.**

Ces changements seront le résultat de la complémentarité des actions menées auprès des porteurs de projet sur l'ensemble du territoire. En parallèle aux dispositifs développés au niveau national, tels que NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création d'entreprises) qui s'adresse plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, La Région Limousin développe en parallèle des actions de sensibilisation auprès de publics au potentiel de création comme les jeunes, les femmes (...) et à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes.

Le dispositif régional Objectif Création a été mis en place en Limousin dès avril 2007 pour inciter à la création, mais surtout pour sécuriser les créations et les reprises d'entreprises dès la 1ère année d'activité.

Ce dispositif antérieur au dispositif national Nacre, propose un soutien direct et individuel aux créatrices et créateurs :

- Soit par une méthodologie de création ou reprise (accompagnement à la formalisation des éléments stratégiques de création) ;
- Soit par une aide financière pour conforter les entreprises dès leur création ;
- Soit par une poursuite de l'accompagnement conjuguée à une offre d'hébergement des entreprises au sein des pépinières d'entreprises ou en incubateur ;
- Soit par un appui technique au chef d'entreprise et à l'entreprise pour enclencher les démarches vers les premiers développements de l'entreprise récente.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ⁴ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
8	Taux de création d'entreprises	%	12,60	2013	14	INSEE	Annuelle
9	Taux de pérennité des entreprises à 3 ans	%	69,40	2009	73	INSEE	Annuelle

⁴Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES :

○ Actions d'accès au financement pour la création et la reprise d'entreprises

Elles mobiliseront des outils d'ingénierie financière pour des aides sous forme de prêts d'honneur et / ou de garanties aux créatrices créateurs, repreneur-e-s. Elles visent à faciliter l'accès aux financements en ayant recours aux prêts d'honneur (à taux 0 notamment) et aux garanties, et ainsi faciliter leur accès aux concours bancaires.

○ Actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

- Donner l'opportunité à tout candidat d'accéder à une offre de services d'accompagnement et de formation pour se préparer au mieux à son futur métier de chef d'entreprise dans ses aspects financiers, administratifs, fiscaux, stratégiques et de RH
- Encourager les candidats à la création ou à la reprise à avoir une stratégie de création et une conduite d'entrepreneur dès le démarrage de l'activité : veille stratégique, conseil, expertise, étude de marché et de positionnement stratégique, élaboration de business plans, études financières... sous forme de séminaires, accompagnements individuels, services à la carte.
- Encourager spécifiquement certains publics : accompagnement du public féminin, jeune... (fonds pour l'entrepreneuriat féminin, dispositif de soutien aux initiatives des jeunes...)
- Aider la création de pépinières, d'incubateurs à destination des entreprises, sous certaines conditions (IIF)
- Proposer un suivi des chefs d'entreprises et favoriser leur mise en réseau avec leurs pairs de manière à rompre leur isolement
- Favoriser le **maintien et l'installation de nouvelles activités**, par diverses actions :
 - Accompagnement individuel et/ou collectif des porteurs de projets, y compris dans le domaine culturel : professionnalisation des acteurs, aides financières matérielles et immatérielles (formations, séjours coachés, logements passerelles,...) pour faciliter le montage de projets, appui à l'intégration post installation, ateliers de pratiques, résidences d'artistes ;
 - adaptation et promotion de l'offre d'accueil (offre d'accompagnement) et d'activités en région, et prospection de nouvelles populations, porteuses d'activités et de projets. Il s'agit d'assurer au travers de différents supports (émission TV, documents, salons, ...) l'offre d'installation de la région et de ses territoires. Il s'agit aussi de faire évoluer les dispositifs d'accompagnements existants et d'en concevoir et tester de nouveaux pour répondre au mieux aux besoins des nouvelles populations porteuses de projet

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

↳ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif.

A titre d'exemples : structures expertes de l'intermédiation bancaire et d'octroi de prêts d'honneur ou de garanties, sociétés de garantie, sociétés financières gestionnaires de fonds structures expertes du conseil et/ ou de la formation en création et reprise d'entreprises, associations, collectivités territoriales, EPCI, établissements publics.

↳ PUBLIC CIBLE :

Tout créateur ou repreneur d'entreprises (tout domaine d'activité, projet innovant, entrepreneuriat social ...) et plus largement le grand public pour toucher l'ensemble des créateurs/repreneurs potentiels

↳ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.4 :

Les entrepreneurs de manière générale, et en particulier les primo-entrepreneurs, les jeunes, les femmes et les créateurs dits « fragiles », éprouvent des difficultés à financer leur entreprise par manque d'apports personnels et de crédibilité en raison de la situation de précarité. Or dès l'installation il est nécessaire d'asseoir son entreprise sur des capitaux propres suffisants au regard de l'envergure du projet.

Il s'agit d'un accompagnement axé sur la faisabilité technique, économique et juridique des projets, et visant la consolidation des fonds propres nécessaires au démarrage. Ce type d'accompagnement est porté par des structures capables d'apporter cette expertise en amont des démarches de création ou reprise d'entreprises.

La complexité de l'environnement réglementaire et administratif de l'entreprise et le contexte économique et financier nécessitent que les porteurs de projet préparent le plus en amont possible leur installation. Certains envisagent la création comme une alternative à leur recherche d'emploi.

Ces actions permettront aux porteurs de projet de mieux appréhender les conditions (études de marché, statuts juridiques, cadre réglementaire, RH..) avant la création ou la reprise.

Enfin, l'accompagnement proposé pour l'aide à l'installation est de portée régionale et vise l'intégration des projets d'installation dans des dynamiques territoriales (projet de vie, services aux populations) et des stratégies locales (valorisation de ressources locales, développement des circuits courts, adaptations organisationnelles des services marchands de proximité, soutien aux projets collectifs mutualisés tels qu'ils apparaissent dans le secteur de l'économie culturelle et créative ...).

2.A.2.2

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

- Les projets de création d'entreprise devront constituer l'activité principale des porteurs de projet
- Les publics jeunes et les publics féminins seront considérés comme prioritaires
- Une priorité sera accordée aux projets s'intégrant à la stratégie de spécialisation intelligente du Limousin
- Un cahier des charges et un règlement seront établis par la Région pour les projets d'installation
- Une priorité sera accordée aux projets visant à la diminution de l'impact environnemental notamment en termes d'efficacité énergétique et de prise en compte des enjeux climatiques

2.A.2.3

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers actuellement utilisés par la Région Limousin pour soutenir l'économie innovante sont :

- Les fonds de garantie qui permettent de garantir les emprunts (ex : Fonds de Garantie Régional avec la participation du FEDER ; le fonds de garantie pour la création d'entreprises, pour le développement des entreprises solidaires et l'installation des activités agri-rurales ; le fonds de garantie France Active (FAG),...);
- Les fonds régionaux qui soutiennent les **PME et les PMI limousines ayant besoin de fonds propres** (prises de participation au capital social) **ou quasi fonds propres** (avances en comptes courants bloqués et prêts participatifs) dans les phases d'amorçage, de création, d'expansion, de transmission et de diversification (ex : le fonds de co-investissement « Dynalim » et le fonds Création, tous deux alimentés par du FEDER ; le Fonds Régional pour l'Investissement Solidaire ; le fonds Transmission ; le contrat d'apport associatif qui pratique des apports en fonds propres pour les entreprises solidaires,...) ;
- Le fonds des prêts d'honneur utilisés pour favoriser la création d'entreprises innovantes en Limousin qui permet de lever des prêts bancaires plus importants et /ou des prêts participatifs d'amorçage et/ou de faire appel à des investisseurs privés (le Prêt d'Honneur à l'Amorçage Régional abondé par du FEDER, ...)

Certains de ces instruments ne mobilisent pas aujourd'hui de FEDER.

Une analyse d'opportunité sur un éventuel cofinancement européen sera menée dans le cadre d'une évaluation ex-ante des instruments financiers mobilisables par des financements européens (FEDER-FSE-FEADER) pour les programmes 2014-2020 de la région Limousin. Cette évaluation a été lancée au 1^{er} semestre 2014. Elle permettra de définir s'il existe des défaillances dans la chaîne du financement et de proposer la mise en place d'instruments financiers qui mobiliseront le FEDER. Les résultats de l'évaluation ex-ante sont attendus pour le mois de janvier 2015.

2.A.2.4

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet.

2.A.2.5**INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES
(PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET PAR TYPE DE RÉGION)**

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	3 800	Région Limousin	Annuelle
CO 03	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprise	FEDER	2 000	Région Limousin	Annuelle
CO 04	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprise	FEDER	1 800	Région Limousin	Annuelle
CO 05	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	2 550	Région Limousin	Annuelle
CO 07	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	Euro	FEDER	1 320 000	Région Limousin	Annuelle

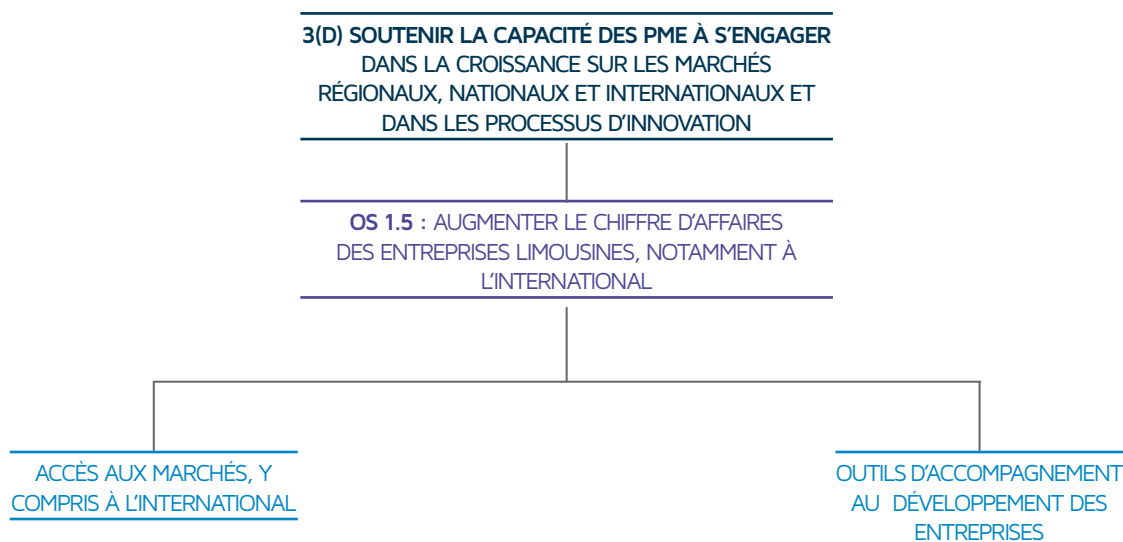
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

3(d) « soutenir la capacité des PME à s'engager dans la croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et deux types d'actions, schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT OBJECTIFS SPÉCIFIQUES TYPES D' ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.5 :

Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international.

CONTEXTE RÉGIONAL :

Le diagnostic territorial stratégique du Limousin a mis en évidence certaines caractéristiques fortes du tissu économique régional : une diversité des activités et des secteurs économiques et un tissu d'entreprises constitué en grande majorité de TPE/PME ayant un poids considérable en termes d'emploi et d'activité sur le territoire régional. Cependant, ces TPE/PME ont globalement un faible taux d'encadrement, sont peu orientées à l'international et ont des capacités financières limitées.

Depuis 2007, le contexte économique connaît des perturbations liées aux incertitudes financières, économiques et sociales amplifiées par une économie désormais largement mondialisée. Ces phénomènes se traduisent en région par une forte baisse de la production et une dégradation du marché du travail. Dynamiser les entreprises pour les

rendre plus compétitives doit se traduire par une augmentation du chiffre d'affaires sur des leviers de croissance. Ces derniers sont clairement identifiés et reposent sur une adaptation et une optimisation de l'outil de production des entreprises implantées sur de nouveaux secteurs, ainsi que sur des démarches d'internationalisation.

↘ CHANGEMENTS ATTENDUS :

- Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises
- Tendre vers le taux national d'entreprises exportatrices

Ces changements attendus pourront être atteints par une intervention conjointe de la politique économique mise en place au niveau national et régional.

Garantir le financement des petites et moyennes entreprises (PME) en cette période de crise est un objectif majeur de la politique menée par le gouvernement. Le schéma régional de développement économique contribue plus largement à cet objectif avec la mise en place d'un certain nombre de dispositifs contribuant à jouer un rôle d'effet levier pour la mobilisation de financement privés. Par ailleurs, la Région Limousin a décidé de mettre l'exportation au cœur de ses priorités stratégiques comme levier pour la croissance et l'emploi à travers le plan régional d'internationalisation des entreprises.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ⁵ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
10	Taux d'entreprises exportatrices	%	2,17	2009	2,80	Douanes	Annuelle
11	Évolution du chiffre d'affaires des entreprises régionales	taux	100	2009	174	INSEE	Annuelle

⁵ Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↘ TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- Accès aux marchés, y compris à l'international
 - Soutien aux projets d'entreprises visant la conquête de nouveaux marchés y compris les **projets mutualisés** : création de **représentations à l'étranger**, soutien RH adapté...

- Accompagnement à la **prospection commerciale à l'étranger** et suivi des entreprises: séminaires, rencontres (y compris les missions à l'étranger), services à la carte, éventuellement participation à des salons spécialisés...
- Création d'une **fonction RH export** au sein de l'entreprise ou mutualisée
- **Outils d'accompagnement au développement des entreprises**
 - Mobilisation des **outils de financement des risques** pour les projets de développement des entreprises (croissance interne, croissance externe) : garanties, prêts, fonds propres ;
 - Accompagnement des **investissements améliorant la compétitivité** des entreprises ou les emplois induits ;
 - Accompagnement des investissements nécessaires à une **diversification des activités** de l'entreprise ou des emplois induits ;
 - Accompagnement collectif ou individuel des entreprises sur des thématiques ciblées.

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

↙ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Toute entité exerçant une activité économique, structures expertes de conseil et d'intermédiation bancaire, sociétés d'investissement, collectivités territoriales, EPCI, établissements publics, ...

PUBLIC CIBLE : Entreprises (PME)

↙ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.5 :

Le tissu économique Limousin est composé en grande partie de TPE. Il dispose ainsi de peu d'entreprises moyennes, voire d'entreprises de taille intermédiaire, qui pourraient proposer un vivier d'emplois important. Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises permettrait alors d'accompagner un processus visant à faire progresser les effectifs. Les actions proposées ont vocation à remplir cet objectif.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

- Les projets des entreprises ne sont pas étudiés selon une logique de guichet ouvert mais feront l'objet d'analyses destinées à vérifier la faisabilité et la pertinence de leur projet, l'augmentation de leur taille et donc la création d'emplois, ainsi que leur capacité à rembourser les avances qui leurs seront faites.
- Une priorité sera accordée aux projets s'intégrant à la stratégie de spécialisation intelligente du Limousin
- Une priorité sera accordée aux projets visant à la diminution de l'impact environnemental notamment en termes d'efficacité énergétique et de prise en compte des enjeux climatiques

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers actuellement utilisés par la Région Limousin pour soutenir l'économie innovante sont :

- Les fonds de garantie qui permettent de garantir les emprunts (ex : Fonds de Garantie Régional avec la participation du FEDER, le fonds de garantie pour la création d'entreprises, pour le développement des entreprises solidaires et l'installation des activités agri-rurales, le fonds de garantie France Active (FAG),...);
- Les fonds régionaux qui soutiennent les **PME et les PMI limousines ayant besoin de fonds propres** (prises de participation au capital social) **ou quasi fonds propres** (avances en comptes courants bloqués et prêts participatifs) dans les phases d'amorçage, de création, d'expansion, de transmission et de diversification (ex : le fonds de co-investissement « Dynalim », le fonds Création, tous deux alimentés par du FEDER, le Fonds Régional pour l'Investissement Solidaire, le fonds Transmission, le contrat d'apport associatif qui pratique des apports en fonds propres pour les entreprises solidaires,...);
- Les fonds de prêts d'honneur utilisés pour favoriser la création d'entreprises innovantes en Limousin qui permet de lever des prêts bancaires plus importants et /ou des prêts participatifs d'amorçage et/ou de faire appel à des investisseurs privés (le Prêt d'Honneur à l'Amorçage Régional abondé par du FEDER, ...);

Certains de ces instruments ne mobilisent pas aujourd'hui de FEDER.

Une analyse d'opportunité sur un éventuel cofinancement européen sera menée dans le cadre d'une évaluation ex-ante des instruments financiers mobilisables par des financements européens (FEDER-FSE-FEADER) pour les programmes 2014-2020 de la région Limousin. Cette évaluation a été lancée au 1^{er} semestre 2014. Elle permettra de définir s'il existe des défaillances dans la chaîne du financement et de proposer la mise en place d'instruments financiers qui mobiliseront le FEDER. Les résultats de l'évaluation ex-ante sont attendus pour le mois de janvier 2015.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet.

2.A.2.5.**INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)**

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	160	Pour les subventions : Région Limousin / Pour l'ingénierie financière : organismes gestionnaires	Annuelle
CO 02	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprise	FEDER	35	Bilan d'exécution du porteur de projet au stade de la vérification de service fait	Annuelle
CO 03	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprise	FEDER	125	Région Limousin	Annuelle
CO 06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Euro	FEDER	20 500 000	Bilan d'exécution du porteur de projet au stade de la vérification de service fait	Annuelle
CO 07	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	Euro	FEDER	12 500 000	Région Limousin	Annuelle

2.A.4.**CADRE DE PERFORMANCE DE L'AXE PRIORITAIRE 1**

NUMÉRO D'ID	DÉFINITION DE L'INDICATEUR OU DE L'ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE.	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR INTERMÉDIAIRE POUR 2018	VALEUR CIBLE FINALE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION
CO 01	Investissement productif : nombre d'entreprises bénéficiaires	Entreprises	FEDER	1 698	4 157	Région Limousin
CO 25	Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalent temps plein	FEDER	651	654	Université de Limoges/CHU
1	Surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	M ²	FEDER	240	4 140	Université/CHU
35	Indicateur financier Axe 1	Euro	FEDER	84 730 277	160 000 000	Synergie



AXE PRIORITAIRE 2 : TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE

Cet axe contribue à l'atteinte d'un objectif thématique européen :

- Objectif thématique 4 : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs



L'OBJECTIF THÉMATIQUE 4 :

Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de co2 dans l'ensemble des secteurs.

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de quatre priorités d'investissement FEDER :

- **Priorité d'investissement 4(a)** « favoriser la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables » ;
- **Priorité d'investissement 4(b)** « favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises » ;
- **Priorité d'investissement 4(c)** « soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement » ;
- **Priorité d'investissement 4(e)** « favoriser des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous types de territoires, en particulier dans les zones urbaines, y compris la promotion de la mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation et d'atténuation pertinentes ».

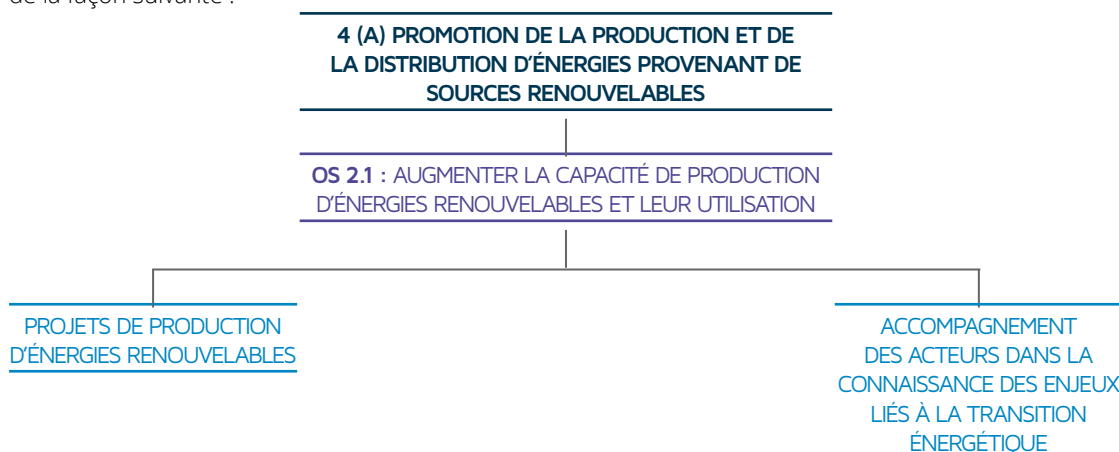
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

4(a) « favoriser la production et de distribution d'énergies provenant de sources renouvelables »

2.A.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et deux types d'actions, schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D' ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 :

Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation.

CONTEXTE RÉGIONAL :

En raison du développement important de l'hydroélectricité dans la seconde moitié du XXème siècle, la part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie de la région s'élève en 2009 à 28,5 %, une part bien supérieure à la moyenne française (10%). Le Limousin dépasse donc d'ores et déjà l'objectif national de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale (volet « énergies renouvelables » des « 3x20 »).

Cependant, en raison d'une hausse constante de la consommation d'énergie et d'un développement moins rapide des énergies renouvelables, cette proportion suit une tendance à la baisse depuis les années 1990.

Le Limousin dispose de ressources renouvelables importantes (éolien, solaire, méthanisation, etc.) permettant d'envisager un développement ambitieux des énergies renouvelables et une contribution supplémentaire du Limousin aux objectifs nationaux et européens.

Les objectifs du scénario cible du Schéma Régional Climat Air Energie sont de 55% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020 et de 85% en 2030.

L'atteinte de cet objectif passe par une augmentation de la production des énergies renouvelables dans les proportions suivantes :

- Eolien : 600 MW en 2020 (240 mats) et 1500 MW en 2030 (600 mats) contre 37 MW à ce jour
- Bois énergie : 40 000 équipements d'appoint remplacés d'ici 2020, 45% des maisons existantes équipées en chauffage bois en 2030, + 50 MW de chaufferies collectives et réseaux de chaleur et + 50 MW de chaufferies industrielles d'ici 2020
- Méthanisation : Développement de projets territoriaux sur 6 bassins à fort potentiel : 22 000 MWh en 2020 et 40 000 MWh en 2030
- Hydroélectricité : +10 à 15 % de la production actuelle à l'horizon 2030 principalement via l'optimisation de l'existant
- Solaire thermique (Eau Chaude Sanitaire) : en 2020, dans le neuf, 10 % logements et 26% m² tertiaire ; dans l'existant, 3% des logements et 40% m² tertiaire
- Solaire photovoltaïque : sur toitures : 115 MWc en 2020 et 293 MWc en 2030 ; au sol : 129 MWc en 2020 et 323 MWc en 2030 principalement sur des surfaces artificialisées et friches

L'émergence des projets de production d'énergies renouvelables en Limousin nécessite la réalisation en amont d'un important travail de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs et du public aux enjeux liés à la transition énergétique. La création d'une agence régionale de l'énergie constitue en cela une opportunité forte pour le Limousin.

CHANGEMENTS ATTENDUS :

- **Augmenter la part de la production énergétique renouvelable par rapport à la consommation régionale.**

Des politiques et dispositifs nationaux contribueront au même objectif d'augmentation de la production d'énergies renouvelables en Limousin dans un souci d'accroître la part de la production énergétique renouvelable dans la consommation régionale. Peuvent être cités la future contractualisation Etat-Région-ADEME, le Fonds chaleur, le

Fonds déchets, les tarifs d'achat incitatifs de l'énergie renouvelable, le crédit d'impôt « développement durable » ou encore la norme « bâtiment basse consommation ». L'intervention du FEDER pourra avoir un effet levier pour les investissements « énergies renouvelables » portés par les collectivités locales.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ⁶ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
12	Évolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	%	28	2009	55	SOeS	Annuelle

⁶Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS



TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

○ Projets de production d'énergies renouvelables

Il s'agit d'accompagner les études de faisabilité, l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les travaux d'investissement pour :

- La **production de chaleur** d'origine renouvelable, comme :
 - Chauffage biomasse et réseau de chaleur associé (réseaux de chaleur bois ou Pompe à chaleur avec production solaire et stockage inter-saisonnier basse température...)
 - Systèmes solaires thermiques collectifs
 - Géothermie intermédiaire
 - Méthanisation (projets territoriaux)
- La production d'électricité, notamment hydroélectrique

En Limousin, le FEDER ne sera pas mobilisé pour le développement de la production d'énergie renouvelable à partir de l'éolien ou du photovoltaïque, ces sources d'énergie étant davantage prises en compte par les politiques nationales d'accompagnement via des tarifs de rachat.

○ Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux liés à la transition énergétique

- Actions conduites par la future agence régionale de l'énergie :
 - Sensibiliser les particuliers, les élus, les agents des collectivités, les territoires, les entreprises pour une meilleure prise en compte du changement climatique ;
 - Appuyer techniquement les collectivités, les entreprises dans leurs projets de développement des énergies renouvelables en mettant à disposition de l'expertise ;

- Accompagner les collectivités dans la réalisation et la mise en œuvre de Plan Climat Energie Territorial ;
- Suivre les indicateurs identifiés dans le cadre du SRCAE
- Mettre à disposition du plus grand nombre des données
- Appuyer les porteurs de projets dans la conception et la mise en œuvre de leurs actions climat – énergie en vue d’atteindre les objectifs du SRCAE ;
- Coordonner des réseaux d’échanges sur différents thèmes touchant au climat et à l’énergie ;
- Repérer, promouvoir et diffuser les actions innovantes sur le territoire limousin ;
- Le cas échéant, associer les acteurs du monde industriel de l’innovation et de l’énergie pour initier des projets de Recherche et Développement et d’expérimentation avec les collectivités
- Missions complémentaires d’accompagnement des acteurs dans la connaissance des enjeux liés à la transition énergétique:
 - Missions d’études, d’observation, études régionales de planification, d’orientation, accompagnement des programmes d’animation collectifs identifiés au niveau régional, actions régionales de communication pour une meilleure connaissance des enjeux de transition énergétique
 - Projets de groupements d’entreprises ou d’associations représentant des secteurs d’activités pour des projets d’animation de filières ou permettant la transition énergétique ;
 - Développement de nouvelles filières concernant les matériaux et les procédés constructifs, l’éco-construction et l’éco-conception ;

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d’ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d’exemple : Bailleurs sociaux, collectivités locales, structures intercommunales, syndicats mixtes, GIP, chambres consulaires, établissements et organismes publics, SEM, associations, entreprises (hors exploitations agricoles), ...

PUBLIC CIBLE : Tout public

CONTRIBUTION DES ACTIONS À L’OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1 :

La possibilité d’un financement FEDER pour le développement des énergies renouvelables devrait permettre d’amplifier les actions déjà initiées en matière de production d’énergies renouvelables pour en accroître leur effet d’exemplarité sur l’ensemble du territoire. Par exemple, le chauffage au bois doit s’accroître, et davantage de projets territoriaux de méthanisation devront se concrétiser grâce à l’intervention du FEDER

Le FEDER permet de contribuer à l’émergence de projets adaptés au potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

La création d’une agence régionale de l’énergie et la réalisation de missions complémentaires de connaissance dans le domaine auront pour conséquences de mutualiser l’action des différents partenaires sur ces champs et d’apporter une meilleure lisibilité de l’action publique dans ce domaine.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les opérations soutenues doivent permettre, au-delà de contribuer à la priorité européenne de earmarking, de répondre aux objectifs en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans le cadre du Schéma Régional Climat air Energie.

Les opérations doivent intégrer les critères spécifiques suivants :

- Qualification des professionnels et certification des matériels,
- Éléments d'appréciation de l'impact environnemental,
- Création locale de richesse,
- Maîtrise des coûts des équipements et des prestations qui constitue un facteur d'égalité d'accès aux investissements,
- Dans le cadre de projets de production de chaleur dans des bâtiments existants, seuls les investissements accompagnés d'un plan d'action de maîtrise de la demande d'énergie pourront être soutenus.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

2.A.2.3

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

A l'heure actuelle, les dispositifs publics de soutien au développement des énergies renouvelables n'utilisent pas d'instruments financiers.

Une analyse d'opportunité sur un éventuel cofinancement européen sera menée lors d'une évaluation ex-ante des instruments financiers mobilisables dans le cadre des financements européens (FEDER-FSE-FEADER) pour les programmes 2014-2020 de la région Limousin. Cette évaluation a été lancée au 1^{er} semestre 2014. Elle permettra de définir s'il existe des défaillances dans la chaîne du financement et de proposer la mise en place d'instruments financiers qui mobiliseront le FEDER. Les résultats de l'évaluation ex-ante sont attendus pour le mois de janvier 2015.

2.A.2.4

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun

2.A.2.5

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 30	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	5	Région Limousin	Annuelle
CO 34	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO ² eq	FEDER	14 880	Région Limousin via les études de faisabilité préalables	Annuelle

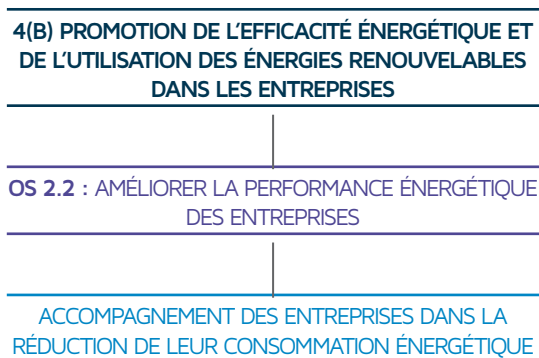
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

4(b) « favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et un type d'actions, schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT OBJECTIFS SPÉCIFIQUES TYPES D' ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 :

Améliorer la performance énergétique des entreprises.

CONTEXTE RÉGIONAL :

L'industrie consomme actuellement près de 28% de la production énergétique en France, et représente environ 23% des émissions de CO₂, soit 30 Mt/an.

Avec une part de l'emploi industriel (14,4 % en 2008) proche du niveau national (14 %), le Limousin est une région qui a restructuré son industrie à la fin du XX^e siècle. Le secteur industriel est à l'origine de 21 % des consommations d'énergie dans la région et de 9 % des émissions de GES.

Par ailleurs, le tissu industriel est relativement diversifié et aucune branche ne domine nettement en termes d'emplois et d'établissements. L'appareil de production industriel limousin est essentiellement le fait d'entreprises de petite taille, 7 établissements sur 10 ont moins de 5 salariés. Il est donc nécessaire de trouver des modes d'accompagnement proches du terrain et modulables pour toucher l'ensemble de la cible industrielle.

Le potentiel d'économies de la consommation d'énergie pour un site industriel est estimé de 15 à 20%.

CHANGEMENTS ATTENDUS :

- Réduire de manière significative la consommation d'énergie dans les entreprises pour les rendre plus compétitives.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
13	Évolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	GWhEP	7 852	2005	5 731,96	SOeS	Annuelle

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↳ TYPES D' ACTIONS SOUTENUES :

- **Soutien des entreprises dans la réduction de leur consommation énergétique.**
 - Diffusion de procédés de production économes en énergie,
 - Aides aux études et aux investissements permettant d'améliorer la performance énergétique des procédés des entreprises, dont l'appui à la promotion des techniques performantes,
 - Programme de réhabilitation thermique des bâtiments d'entreprises (études et investissements)

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

↳ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : entreprises artisanales, industrielles, commerciales, de services, association ayant une activité économique, ...

PUBLIC CIBLE : Entreprises

↳ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2 :

L'intégration par les entreprises régionales de procédés de production innovants ou classiques, couplée à un pilotage performant, permettra une réduction significative des consommations d'énergie et un gain de compétitivité pour les entreprises.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les opérations soutenues doivent permettre de répondre à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Les opérations soutenues devront démontrer :

- La recherche d'un haut niveau de performance énergétique ;
- L'utilisation des meilleures technologies disponibles ;
- L'existence d'une méthode de suivi des consommations.

Les solutions innovantes développées dans le cadre des projets « labellisés S3 » (domaine de spécialisation « Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles associées ») feront l'objet d'une diffusion large auprès des porteurs de projets potentiels.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Une analyse d'opportunité sur un éventuel cofinancement européen sera menée lors d'une évaluation ex-ante des instruments financiers mobilisables dans le cadre des financements européens (FEDER-FSE-FEADER) pour les programmes 2014-2020 de la région Limousin. Cette évaluation a été lancée au 1^{er} semestre 2014. Elle permettra de définir s'il existe des défaillances dans la chaîne du financement et de proposer la mise en place d'instruments financiers qui mobiliseront le FEDER. Les résultats de l'évaluation ex-ante sont attendus pour le mois de janvier 2015.

2.A.2.4

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet

2.A.2.5

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	83	Région Limousin	Annuelle

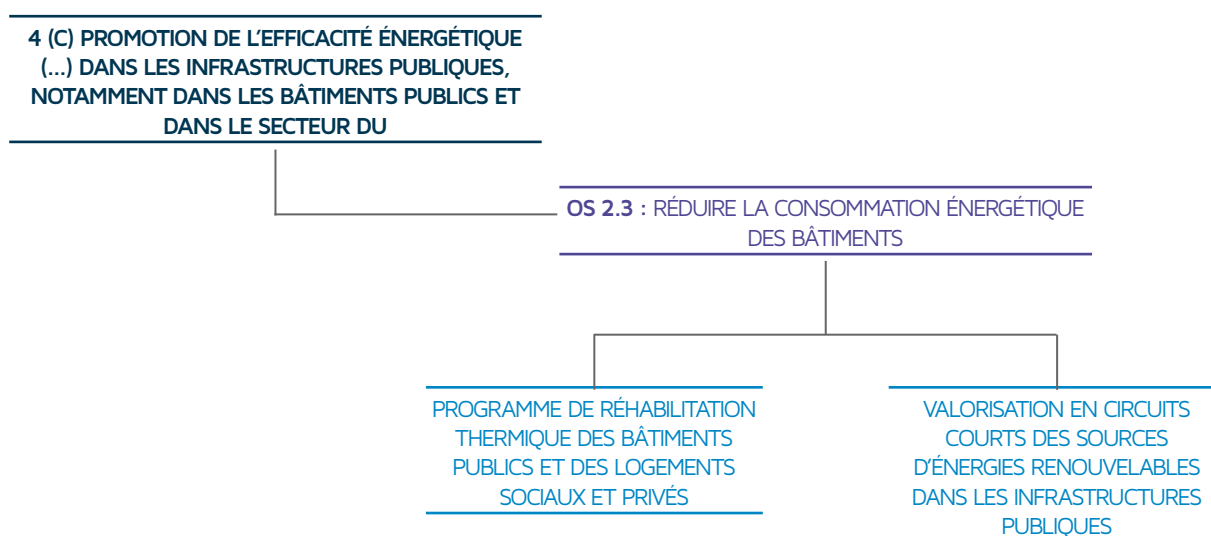
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

4(c) « soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, notamment dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et deux types d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT OBJECTIFS SPÉCIFIQUES TYPES D' ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.3 :
Réduire la consommation énergétique des bâtiments.

CONTEXTE RÉGIONAL :

Selon le Schéma Régional Climat Air Energie, le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en Limousin. La réhabilitation des bâtiments constitue l'enjeu principal est l'élément clé de la transition énergétique en Limousin avec la moitié des efforts à fournir d'ici 2020.

41 % de l'énergie totale consommée en Limousin en 2005 est consommée dans les logements (30%) et les bâtiments tertiaires (11% dans les bureaux, écoles, hôpitaux, commerces, ...).

Avec plus de 420 000 logements, dont 74 % de maisons individuelles et 47 % des maisons individuelles occupées par leur propriétaire, le résidentiel présente :

- un parc de mauvaise qualité thermique, bien inférieure à la moyenne française. En effet, les résidences principales consomment en Limousin en moyenne 178 kWh/m² pour le chauffage, contre environ 155 kWh/m² au niveau national. 57 % de ces logements sont en étiquette DPE E, F ou G, contre 50 % en France. On retrouve dans cette frange de parcs énergivores une majorité de logements anciens (54 % datent d'avant 1949) ;

- une forte dépendance aux énergies fossiles et une vulnérabilité économique. 77% des résidences principales sont chauffées par des énergies fossiles ; aussi, la hausse du coût des énergies rend vulnérable certains ménages, d'autant que les logements sont relativement énergivores. Le phénomène de précarité énergétique est ainsi prégnant en Limousin du fait de propriétaires aux faibles revenus. En 2003, près d'1/3 des propriétaires occupants avaient des ressources les rendant éligibles aux aides de l'ANAH (basées sur le niveau de revenu), soit 7% de plus qu'au niveau national. Quant aux locataires, environ un ménage sur 15 sollicite une aide au règlement de sa facture énergétique dans la région ;

- un usage traditionnel du bois de chauffage : 40% des logements ont recours au bois pour se chauffer et 1/3 des consommations sont dues à des systèmes d'appoint relativement anciens, non performants énergétiquement et avec un impact négatif sur la qualité de l'air.

Avec 11 millions de m² chauffés, soit environ 1/5ème de l'ensemble des surfaces du secteur résidentiel-tertiaire, les activités tertiaires connaissent un développement accéléré. On observe en effet ces 20 dernières années une très nette augmentation de la consommation d'énergie dans le tertiaire due au développement des services à la population.

Le Schéma Régional Climat Air Energie validé au printemps 2013 fixe ainsi un objectif de diminution de 38% des consommations d'énergie primaire à l'horizon 2020 par rapport à 2005 dans les bâtiments existants. Cela doit passer par la réhabilitation thermique de 14 400 logements et de 440 000 m² de surfaces tertiaires par an. Il s'agit de multiplier par 3 le rythme de réhabilitation actuel.

CHANGEMENTS ATTENDUS :

○ Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et les logements

Des politiques et dispositifs nationaux contribueront au même objectif de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires et les logements en Limousin dans un souci de soutenir la transition énergétique visant à la sobriété et l'efficacité énergétiques et à la réduction de gaz à effet de serre. Peuvent être cités la future contractualisation Etat –Région –ADEME, les certificats d'économies d'énergie, la réglementation thermique, les politiques de soutien à la formation des professionnels du bâtiment, la prime rénovation énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, la TVA à 5,5 % pour certains travaux de rénovation énergétique de votre habitat, ... L'intervention du FEDER pourra notamment avoir un effet levier dans le cadre de projets d'efficacité énergétique de bâtiments publics et sociaux présentant des caractéristiques thermiques médiocres et par conséquent des gains énergétiques très importants.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ⁷ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
14	Évolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	GWhEP	13 938,00	2005	11 289,78	SOeS	Annuelle

⁷ Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↳ TYPES D' ACTIONS SOUTENUES :

○ Programme de réhabilitation thermique des bâtiments publics et des logements sociaux et privés

Concernant le programme de réhabilitation des bâtiments publics et des logements sociaux

- **Diagnostic énergétique et étude de faisabilité** préalable à la décision visant à la maîtrise de l'énergie des bâtiments
- Dépenses d'investissement contribuant aux économies d'énergie dans les bâtiments publics et les logements sociaux.

Concernant l'accompagnement à la réhabilitation énergétique du logement privé :

- **Diagnostic énergétique et étude de faisabilité** préalable à la décision dans le cadre de démarches collectives (cette action s'appuie sur les dispositifs régionaux en place qui doivent s'inscrire dans un service public régional de l'efficacité énergétique)
- Investissements dans le cadre de **démarches collectives** (programmes de réhabilitation énergétique de copropriétés, ...)

○ Valorisation en circuits courts des sources d'énergies renouvelables dans les infrastructures publiques

- Etudes et projets d'investissements pour des projets mettant en relation, à partir de sources renouvelables, les besoins énergétiques locaux (services énergétiques) aux fournitures renouvelables locales, au stockage local d'énergie, et aux nouveaux services de gestion des réseaux publics d'énergie (circuits courts électriques, développement de smart grid sur des territoires expérimentaux).

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

↳ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : Bailleurs sociaux, collectivités locales, structures intercommunales, syndicats mixtes, établissements et organismes publics, université, associations, syndicats, propriétaires occupants et bailleurs...

Une partie de l'enveloppe FEDER relative à cette Priorité d'Investissement pourra être mobilisée dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) urbain ou non urbain.

PUBLIC CIBLE :

- Concernant la réhabilitation des logements privés : Propriétaires occupants ou locataires
- Concernant la réhabilitation des bâtiments tertiaires : collectivités publiques, ...



CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.3 :

Le secteur du bâtiment est un gros consommateur d'énergie en Limousin. En s'attachant à cibler et à amplifier les opérations de réhabilitation énergétique des bâtiments existants, il s'agit de contribuer activement à réduire les consommations d'énergie pour ce secteur qui, en Limousin, s'avère être un enjeu fort et une priorité d'action.

Le financement FEDER de la rénovation thermique des logements privés, sous conditions de ressources, va permettre d'accélérer le rythme actuel des réhabilitations.

Le soutien au développement des smart grid favorisera l'intégration des sources d'énergies renouvelables sur l'ensemble du réseau et contribuera ainsi à apporter, grâce à une meilleure gestion du système, des économies d'énergies dans les infrastructures publiques.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les opérations soutenues doivent permettre de répondre à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Les investissements dans les bâtiments publics et les logements sociaux devront répondre aux critères d'éligibilité des appels à projets mis en œuvre sur cette thématique et au dispositif de la Région sur le logement social.

La sélection des opérations pourra s'effectuer sous la forme d'appels à projets en fonction des publics et des objectifs de performance énergétique des bâtiments.

L'effet multiplicateur de l'opération sera un critère déterminant dans la priorisation des actions soutenues.

Etant donné l'enjeu fort et la priorité d'action sur le logement privé, il s'agit pour celui-ci de privilégier la massification des opérations et les opérations collectives de réhabilitation énergétique.

Pour les investissements dans le logement privé, des critères précis d'allocation d'aides seront définis dans le Document de Mise en Œuvre (DOMO).

Des opérations à titre expérimental ou pilote pourront être accompagnées sur cette priorité d'investissement afin de diffuser de nouveaux procédés, nouvelles formes de réhabilitation et de les amplifier au niveau régional.

Au delà, les opérations doivent intégrer des critères spécifiques suivants :

- Qualification des professionnels et certification des matériels,
- Maîtrise des coûts des équipements et des prestations qui constitue un facteur d'égalité d'accès aux investissements,
- ...

Les solutions innovantes développées dans le cadre des projets « labellisés S3 » (domaine de spécialisation « Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles associées ») feront l'objet d'une diffusion large auprès des porteurs de projets potentiels.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

Les opérations retenues par les territoires de projet, en lien avec leurs stratégies de développement, seront ensuite sélectionnées par les partenaires financeurs lors de l'élaboration des futurs contrats (ITI urbains agglomérations, ITI non urbains PNR et ITI non urbains espaces de projet).

2.A.2.3

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Une analyse d'opportunité sur un éventuel cofinancement européen sera menée lors d'une évaluation ex-ante des instruments financiers mobilisables dans le cadre des financements européens (FEDER-FSE-FEADER) pour les programmes 2014-2020 de la région Limousin. Cette évaluation a été lancée au 1^{er} semestre 2014. Elle permettra de définir s'il existe des défaillances dans la chaîne du financement et de proposer la mise en place d'instruments financiers qui mobiliseront le FEDER. Les résultats de l'évaluation ex-ante sont attendus pour le mois de janvier 2015.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun.

2.A.2.5

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 31	Nombre de ménages dont classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménage	FEDER	1 400	Région Limousin	Annuelle
CO 32	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	FEDER	2 839 000	Région Limousin	Annuelle
CO 34	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO ² eq	FEDER	3 100	Région Limousin	Annuelle

PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

4(e) « favoriser des stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous types de territoires, en particulier dans les zones urbaines, y compris la promotion de la mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation et d'atténuation pertinentes ».

2.A.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et trois types d'actions, schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT OBJECTIFS SPÉCIFIQUES TYPES D' ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.4 :

Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel.

CONTEXTE RÉGIONAL :

Le transport est le second secteur consommateur d'énergie et émetteur de GES en Limousin (32% de la consommation d'énergie finale en 2009 et 24% des émissions de GES en 2008). En outre, la consommation d'énergie du transport a augmenté de 38% entre 1990 et 2009 en raison notamment de la périurbanisation et de la mise en service des voies autoroutières. Le transport est également l'une des principales sources de pollution atmosphérique dans la région.

Les Limousins sont particulièrement dépendants de la voiture individuelle. Ils vivent de plus en plus loin des villes où les réseaux de transport en commun sont plus difficiles à développer car la densité de population ne permet pas de les rentabiliser. En outre, le développement des réseaux routiers et la fluidité du trafic favorisent le recours à l'automobile. Limiter le recours à la voiture individuelle est l'enjeu majeur en termes de mobilité. L'étalement urbain et la façon dont est organisé l'espace sont également des facteurs très influents sur les déplacements. Les politiques d'aménagement doivent évoluer pour répondre à ces enjeux.

Afin d'améliorer la continuité de l'offre de transport collectif et d'augmenter la fréquence d'utilisation des modes de transports alternatifs au véhicule personnel, le Limousin s'est engagé, depuis le début des années 2000, sur les 3 axes de l'intermodalité :

- **L'intermodalité physique** à travers la création des pôles d'échanges multimodaux
Aujourd'hui 6 pôles d'échanges ont vu le jour dont le Centre Intermodal d'Echange de Limoges (CIEL) et récemment celui de Tulle. Le développement des pôles d'échanges permet de faciliter le passage d'un réseau à un autre tout en rendant plus visibles aux yeux des usagers toute la palette des moyens de déplacement disponible
- **L'intermodalité horaire** avec la mise en place, par l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transports (AOT), d'un outil intermodal partenarial d'information (centrale de mobilités MOBILIMOUSIN) sur les horaires et les correspondances des différents réseaux
- **L'intermodalité tarifaire** avec l'élaboration de la marque tarifaire intermodale régionale Passéo

Ces actions doivent désormais être renforcées par la création de Pôles d'échanges multimodaux supplémentaires et de haltes ferroviaires en milieu urbain et par le développement de l'intermodalité tarifaire entre les différents réseaux.

CHANGEMENTS ATTENDUS :

- Augmenter la fréquence d'utilisation des transports en commun



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ⁸ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
15	Évolution du nombre de voyageurs-km TER	Voyageurs-km	99 431 312	2013	149 146 968	SNCF	Annuelle

⁸Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↳ TYPES D' ACTIONS SOUTENUES :

2. **Réalisation de nouveaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et des haltes ferroviaires en milieu urbain sur le réseau TER**
 - 2.1 Conception et création de nouveaux PEM afin que la majeure partie des principaux bassins de vie du Limousin en soit équipée,
 - 2.1 Création de haltes ferroviaires en milieu urbain sur le réseau TER (intermodalité physique).

Ces pôles d'échanges et haltes ferroviaires permettront des connexions aisées entre les différents modes de transport, quel que soit le point d'entrée ou de sortie sur le site de la gare ou de la halte. La desserte par les transports en commun s'en trouvera confortée : de nouvelles voies pour les bus et cars au sein d'une gare routière et des circulations réorganisées au service d'une meilleure lisibilité et d'une optimisation des temps de transport.
3. **Intermodalité tarifaire entre les différents réseaux**
 - Elargissement du titre intermodal unique de paiement (coordination des tarifs et organisation d'une billettique commune)
 - Etudes d'intermodalité tarifaire ;
 - Support de tarification innovant et interopérable entre les Autorités Organisatrices de Transport du Limousin.
4. **Installation de bornes électriques**
 - Déploiement à l'échelle du Limousin d'un réseau structurant de recharge des véhicules électriques accessible au public

↳ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : Autorité Organisatrice de Transport (AOT) dans le cadre d'une coopération

Les territoires urbains et non urbains pourront mobiliser une partie de l'enveloppe FEDER relative à cette Priorité d'Investissement, dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI).

PUBLIC CIBLE : Usagers

↳ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.4 :

Le développement de l'intermodalité permettra aux usagers d'utiliser facilement les différents réseaux de transport collectifs et sur un maillage du territoire plus dense. L'ensemble des actions permettront de limiter l'utilisation du véhicule motorisé individuel utilisant des énergies fossiles.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les opérations soutenues doivent permettre de répondre à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

- Projet collaboratif entre AOT, SNCF, Etat, gestionnaires de voirie ...
- Projet augmentant le niveau et l'accès de service (conditions des déplacements multimodaux)
 - communication multimodale-intermodale
 - réduction du temps de parcours
 - augmentation du confort
 - synergie de l'offre
- Projet augmentant la connectivité de l'infrastructure au réseau RTE-T (qualité de la contribution directe ou indirecte du projet à l'augmentation de la connectivité des infrastructures de transport avec le réseau RTE-T)
- Projet alternatif aux déplacements individuels routiers
- Projet en cohérence avec les stratégies régionales (SRIT, ...) et celles des autres AOT du Limousin
- Projet en cohérence avec les orientations nationales et communautaires
- Projet diffusant ou expérimentant l'innovation technique
- Projet participant au développement coordonné des réseaux à l'échelle du Limousin
- Faisabilité technique du projet dans le temps imparti

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

Les opérations retenues par les territoires de projet, en lien avec leurs stratégies de développement, seront ensuite sélectionnées par les partenaires financeurs lors de l'élaboration des futurs contrats (ITI urbains agglomérations et ITI non urbains espaces de projet)).

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet.

2.A.2.5.

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	Pôle d'échange multimodal	FEDER	3	Région Limousin	Annuelle

2.A.4.**CADRE DE PERFORMANCE DE L'AXE PRIORITAIRE 2**

NUMÉRO D'ID	DÉFINITION DE L'INDICATEUR OU DE L'ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE.	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR INTERMÉDIAIRE POUR 2018	VALEUR CIBLE FINALE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION
CO 01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	13	83	Région Limousin
CO 30	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	1,5	5	Région Limousin
CO 31	Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménage	FEDER	500	1 400	Région Limousin
CO 32	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	FEDER	502 000	2 839 000	Région Limousin
36	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	16 198 165	64 000 000	Région Limousin - Synergie



AXE PRIORITAIRE 3 : AMÉNAGEMENT ET USAGES NUMÉRIQUES

Cet axe contribue à l'atteinte d'un objectif thématique européen :

- Objectif thématique 2 : Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité



L'OBJECTIF THÉMATIQUE 2 :

Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité.

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de trois priorités d'investissement FEDER :

- **Priorité d'investissement 2(a)** « extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse et soutien des technologies et des réseaux émergents de l'économie numérique » ;
- **Priorité d'investissement 2(b)** « développement de produits et de services TIC, commerce en ligne et demande de TIC » ;
- **Priorité d'investissement 2(c)** « renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture et de la santé en ligne (télésanté) ».

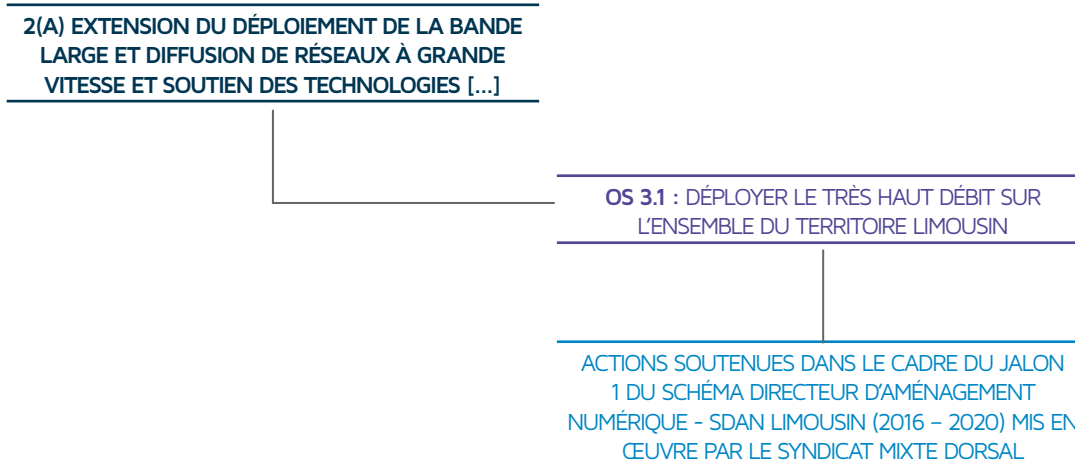
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

2(a) « extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse et soutien des technologies et des réseaux émergents de l'économie numérique »

2.A.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et un type d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT OBJECTIFS SPÉCIFIQUES TYPES D'ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 :

Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin.



CONTEXTE RÉGIONAL :

A travers cet objectif spécifique, La Région Limousin ambitionne de déployer les réseaux numériques de dernière génération et d'apporter, à l'horizon 2030, la fibre optique à la totalité de la population régionale.

Jusqu'à présent, le projet haut débit porté par le Syndicat mixte « Dorsal » à travers son opérateur délégataire « Axione Limousin » a permis de répondre aux besoins du territoire tels qu'ils apparaissaient en 2004-2005 et de réduire fortement la fracture numérique dans la région. Le réseau public Dorsal apporte actuellement une solution haut débit de quelques Mbit/s à grande échelle pour les usagers, principalement à partir :

- Du dégroupage de 42 000 lignes sur 270 000 lignes téléphoniques
- De la couverture des zones blanches du DSL en WiMAX (débit compris entre 2 et 10 Mb/s) ou satellite (4 500 clients).

Le réseau public Dorsal, labélisé SIEG par la Commission Européenne, apporte également une capacité haut et très haut débit (> 100 Mbit/s) à 400 sites professionnels qu'elle raccorde en DSL et en fibre optique. Près de 60% des professionnels limousins sont raccordables (< 1 km) en fibre optique au réseau Dorsal et près de 70% peuvent bénéficier de plus de 9 Mbps en DSL dégroupé via Dorsal.

Désormais, le passage du « haut » vers le « très haut » débit, toujours sous maîtrise d'ouvrage publique, devient une absolue nécessité. Le déploiement progressif de réseaux « tout fibre » est encouragé par les besoins croissants en bande passante, liés à la multiplication des usages (publics, comme privés). En outre, l'État Français vient d'annoncer dans son plan « France THD » l'extinction à terme du réseau « cuivre » actuel.

Le Schéma Directeur d'Aménagement du Limousin (SDAN Limousin) fixe la stratégie régionale, les objectifs de couverture du Limousin en très haut débit et les moyens pour les atteindre.

Dans la première étape (appelée Jalon 1) de ce vaste programme régional, la puissance publique va commencer à déployer un nouveau réseau à THD (FTTH) sur des territoires périurbains, dans le prolongement des zones conventionnées (ou AMII), mais aussi sur des territoires ruraux, lorsque la construction du réseau de collecte (fibre) est envisageable économiquement.

Les zones conventionnées sont celles dans lesquelles les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FttH) pour l'ensemble des habitants d'ici 2020. Cette terminologie fixée par l'État français (Plan France Très Haut Débit) fait référence aux conventions sensées être signées entre les opérateurs privées et les collectivités gestionnaires de Réseau d'initiative Publique (RIP).



CHANGEMENTS ATTENDUS :

○ Renforcer la couverture numérique des territoires et déployer le Très Haut Débit

Sur la période 2016 -2020, la situation à atteindre, décrite dans le premier jalon (ou étape) du SDAN, est actualisée à 17% de locaux (bâtiments) raccordés au FTTH (ou la fibre à domicile) pour le réseau d'initiative publique. Le FEDER permettra d'atteindre, dès 2018, 5% de locaux raccordés au FTTH.

En cumulant initiative publique et initiative privée en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intérêt d'investissement, c'est-à-dire les zones prises en charge par les opérateurs privés), le pourcentage de FTTH réalisé sur cette même période est estimé couvrir entre 30 et 50% des locaux du Limousin.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ⁹ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors zones conventionnées	Pourcentage des prises activées	0	2013	5	Syndicat mixte DORSAL	Annuelle à partir du début des travaux

⁹Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS



TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

Actions soutenues dans le cadre du Jalon 1 du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique - SDAN Limousin (2016 - 2020) mis en œuvre par le syndicat mixte DORSAL

Actions d'aménagement numérique visant à raccorder les bâtiments publics et privés au très haut débit
5% des bâtiments régionaux raccordés au FTTH (30 Mbits) ; sont compris les dispositifs de raccordements au FTTO (Fiber To The Office, ou la fibre pour les professionnels) pour les entreprises (PME, PMI,...) et tout bâtiment public raccordable (santé, formation, administration,...).

Les premiers raccordements de sites professionnels et publics devraient concerner, dès 2016, les zones industrielles et artisanales, les entreprises isolées, mais aussi une grande partie de bâtiments publics (de santé, de formation et municipaux).



TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : le syndicat mixte Dorsal

PUBLIC CIBLE : les administrations (Région, Départements, EPCI, communes...), les entreprises, les particuliers, les associations, ...

CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 :

Sur certains territoires ruraux, encore inéligibles à l'ADSL, il sera possible de déployer directement des plaques FTTH, sans passer par une étape intermédiaire de montée en débit.

Les communes et leur groupement devront définir et porter leur projet territorial d'aménagement numérique. Pour ce faire, des actions de sensibilisation des territoires aux enjeux du très haut débit sont en cours de réalisation et un **appel à expression des besoins** a été lancé dès 2013 en direction de tous les EPCI, à partir d'une première phase pilote limitée à quelques territoires.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

La Région Limousin est membre du syndicat mixte DORSAL depuis sa création en 2003. Comme les sept autres grandes collectivités du Limousin, la Région a délégué au syndicat mixte sa compétence en matière d'aménagement numérique, pour le passage du haut vers le très haut débit. Pour la mise en œuvre du SDAN, les membres de DORSAL lui renouvellent leur confiance dans son rôle de maître d'ouvrage régional de l'aménagement numérique public.

Le syndicat mixte passera un nouveau contrat avec un opérateur, pour la construction, l'exploitation et la commercialisation de son futur réseau d'initiative publique à très haut débit (RIP 2), à moins que la réglementation nationale, en cours d'évolution, l'autorise à faire évoluer le RIP 1 actuel afin d'y intégrer juridiquement une tranche très haut débit (FTTH).

Le réseau d'initiative publique DORSAL est un réseau neutre et ouvert à tous les opérateurs commerciaux. Le modèle choisi par DORSAL garantit la libre concurrence.

L'autorité de gestion, via le syndicat mixte DORSAL, veillera à ce que les opérateurs commerciaux mettent à disposition des utilisateurs finaux des services à des prix concurrentiels et abordables.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet.

2.A.2.5.

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 10	Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	FEDER	26 690	Syndicat mixte DORSAL	Annuelle

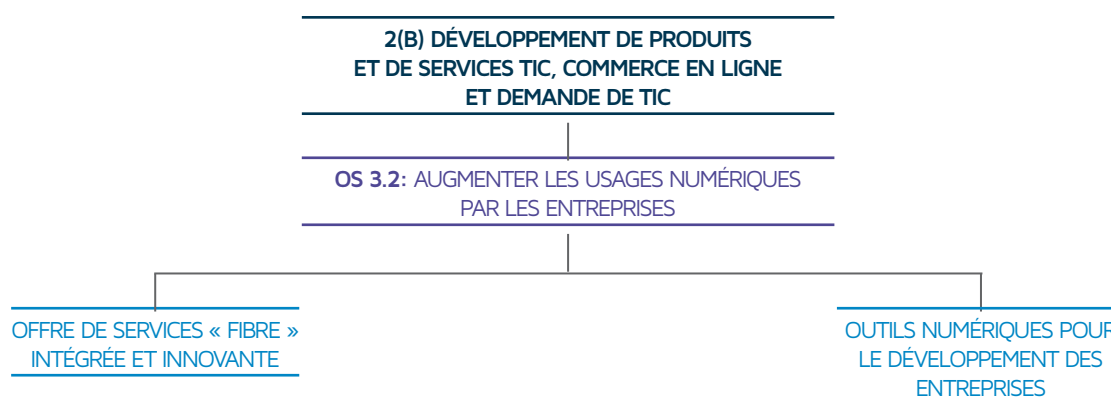
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

2(b) « développement de produits et de services TIC, commerce en ligne et demande de TIC »

2.A.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et deux types d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D' ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1 :

Augmenter les usages numériques par les entreprises.



CONTEXTE RÉGIONAL :

L'accès à la fibre optique pour les professionnels du Limousin constitue une condition indispensable, mais non suffisante, à la dynamisation du tissu économique local. Les seules initiatives et offres privées sont inadaptées aux besoins des professionnels dans les territoires ruraux.

La plupart des artisans, commerçants et PMI, victimes de modèles de gestion dépassés, connaissent peu la réalité et la potentialité de l'économie numérique et manquent de sensibilisation.

Une étude réalisée en 2013 via un panel de 210 entreprises (TPE et artisans) apporte les éléments suivants : 20% des entreprises n'utilisent pas internet et 54% d'entre elles n'ont pas de site web et ne sont pas présentes sur les réseaux sociaux.

↳ CHANGEMENTS ATTENDUS :

Accroître la compétitivité des entreprises par une sensibilisation et une utilisation accrue des potentialités offertes par les technologies de l'information et de la communication, et leur permettre d'atteindre de nouveaux marchés



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ¹⁰ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
17	Taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises soutenues)	%	0	2014	50	Etude spécifique	2022

¹⁰Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↳ TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

○ Offre de services « fibre » intégrée et innovante

Dispositifs subventionnés en direction des opérateurs de télécommunication et des FAI (Fournisseurs d'accès à Internet), intégrateurs, SSII et industriels (ou leur consortium) intervenant sur le réseau d'initiative publique régional qui souhaiteront concevoir et expérimenter des services packagés innovants et à valeur ajoutée, en mode « Saas » (Software as a service). Exemples d'applications non exhaustives : hébergement et sauvegarde de données, services de Cloud, de facturation de gestion et relation client, gestion des ventes internet, imagerie médicale, diffusion de fichiers graphiques lourds pour l'imprimerie, visioconférence et autres systèmes de téléconférence, de vidéosurveillance et de télétravail.

○ Outils numériques pour le développement des entreprises

- Audits TIC dans les entreprises ;
- Conception et développement TIC ;
- Formations sur les outils développés.
- Soutien à l'accès à l'économie numérique pour les entreprises / entités économiques et sociales et d'intérêt général du Limousin, par des actions de sensibilisation et d'acculturation aux TIC.
- Présentation et valorisation des offres de services du Réseau d'Initiative Publique Dorsal dédiées aux professionnels, notamment les offres de service « fibre intégrée ».

Le dispositif « ICT Vouchers » sera un des supports de la diffusion des outils numériques, comme des actions de sensibilisation et d'acculturation.

Les modalités de gestion et d'attribution des chèques TIC seront précisées dans le Document de Mise en Œuvre (DOMO).

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : délégataire actuel de service public du syndicat mixte Dorsal, opérateurs de services (FAI), entreprises, consulaires, agences de développement, ...

PUBLIC CIBLE : Entreprises et tous professionnels

CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2 :

En cumulant des actions de promotion pour l'accès à un nouveau réseau à THD, avec des offres télécom intégrées « à forte valeur ajoutée » et des actions de sensibilisation aux usages et aux enjeux pour les professionnels, la Région Limousin fait le pari d'un nouvel outil d'attractivité pour les professionnels installés dans des territoires ruraux.

Grace à ce dispositif, les entreprises bénéficiaires devraient pouvoir se tourner davantage vers le e-commerce, à l'international et gagner en productivité, par l'utilisation de services TIC innovants externalisés. Les applications dématérialisées permettront, d'une part, d'abolir les distances et de développer le télétravail chez les indépendants comme chez les employés. D'autre part, les professionnels utilisateurs de services intégrés en ligne sauront se concentrer sur leurs activités, sans se voir obligés de mobiliser du temps et des ressources pour la gestion de leur système d'information. Cette mutation dans la performance du tissu économique local passera aussi par une évolution des mentalités et une prise de conscience du levier de compétitivité que représentent les outils numériques.

Les dispositifs devront s'inscrire en complémentarité du projet d'aménagement numérique et de déploiement progressif du réseau THD, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Dorsal.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les opérations seront analysées conformément à la réglementation du plan « France THD » et aux principes communautaires, mais aussi en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin, qui est la feuille de route locale.

La priorité sera donnée aux actions de sensibilisation structurantes basées sur des informations et des témoignages, ainsi qu'aux expérimentations de services intégrés innovants et transférables qui amélioreront l'accessibilité aux TIC pour les professionnels du Limousin.

Pour les actions « outils numériques pour le développement des entreprises », une liste d'entreprises expertes prestataires sera définie.

Pour l'action « offre de services « fibre intégrée et innovante », un appel à candidature pourrait être proposé.

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun.

2.A.2.5.

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FEDER	1 500	Région Limousin	Annuelle

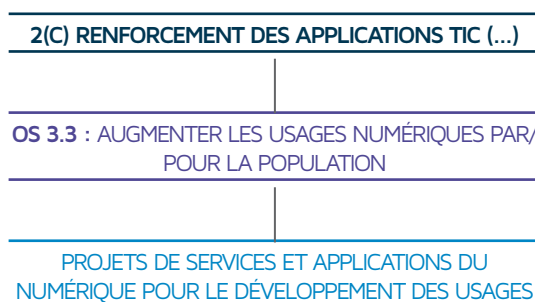
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

2(c) « renforcement des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture et de la santé en ligne (télé santé) »

2.A.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et un type d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :



Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.3 :

Augmenter les usages numériques par/pour la population.



CONTEXTE RÉGIONAL :

La politique régionale dans le domaine des services et usages numériques, menée de 2007 à 2013, est considérée comme **la situation de référence** de cet objectif spécifique. Les actions de développement des usages TIC portées par les collectivités, mais aussi par d'autres partenaires institutionnels et privés, sont les projets issus du « Schéma Directeur de développement des Usages et Services » – ou SDUS Limousin.

Une cinquantaine de projets de services numériques ont été accompagnés dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER du Limousin (2007-2013). Les projets de contenus numériques totalisent plus de 25 M€ d'investissements sur cette période.

En matière d'éducation (e-éducation), les grandes collectivités et l'Université ont su favoriser l'appropriation des TICE par la communauté éducative du Limousin, en proposant des services innovants autour de l'outil numérique (Espaces Numériques de Travail, tablettes numériques et contenus pédagogiques, cartes multiservices,..).

Sur d'autres thématiques comme l'économie, le social, la lutte contre la dépendance, la culture, le tourisme, l'agriculture ou la mobilité, les usagers comme les administrés ont été les bénéficiaires de projets découlant des orientations du SDUS et impliquant souvent de multiples partenaires.

Même si le numérique est de plus en plus présent dans les foyers, en Limousin comme ailleurs (80% de la population utilise un ordinateur et Internet au quotidien), il est aussi responsable de l'accroissement des inégalités sociales et économiques. La pauvreté, le chômage, l'isolement et la précarité sont malheureusement aggravés par le manque de cultures numériques. Les technologies et les services numériques évoluent en permanence et appellent un effort d'apprentissage ou de mise à niveau récurrent.

La fracture numérique n'est pas simplement une question de présence ou pas de services et d'offres Internet à haut débit, elle est définie par les trois fossés numériques (générationnel, culturel et social) responsables de l'exclusion de certaines catégories sociales. Entre 2007 et 2012, la proportion de personnes ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois est passée de 56 % à 75 %. Les différences sont toujours marquées entre générations. La proportion élevée de personnes âgées en Limousin entraîne structurellement un usage moins important, l'équipement étant moindre aux âges élevés. Le lieu de résidence reste également un critère important, les territoires ruraux sont généralement plus éloignés de la société de l'information... La Région Limousin voit dans « l'e-inclusion » un ascenseur social numérique qu'elle souhaite activer sur tous les territoires en mobilisant l'outil TIC, dans le but de réduire les inégalités et les nouveaux risques de fracture numérique.

Le Limousin recherchera la plus grande adéquation entre les actions de développement des services et usages TIC et la construction des infrastructures appropriées, supports des projets numériques et de nouveaux usages pour tous les limousins.

↳ CHANGEMENTS ATTENDUS :

- Augmenter l'utilisation des services numériques par la population et les territoires



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF	ANNÉE DE RÉF	VALEUR CIBLE ¹¹ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
18	Taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	%	0	2014	25	Étude spécifique	2022

¹¹ Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2. A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↳ TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- Projets de services et applications du numérique pour le développement des usages
- Soutien au développement de la e-santé
 - Projets locaux en faveur de l'autonomie des personnes fragiles : Soutien aux projets structurants à composante numérique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Ces actions menées au sein d'une gouvernance locale active seront des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires (communication et maintien du lien social, sécurité des personnes et des biens, confort de vie). Elles tenteront aussi de faciliter les missions exercées par les professionnels de santé, les aidants et les familles.
 - Mise en réseau de l'offre de soin par le développement de services de télémédecine
- Soutien à l'innovation dans l'éducation et la formation par le numérique
 - Soutien aux projets de développement du numérique à l'école en priorisant les
 - Projets de service structurants et de plateformes, comme les Espaces Numériques de Travail, favorisant le développement des usages pédagogiques à une échelle intercommunale, départementale ou supra-départementale ;
 - Soutien prioritaire aux projets dits « intégrés » pour un développement innovant de l'e-éducation comprenant infrastructures, matériels et services ;
 - Soutien aux projets de formations ouvertes à distance (FOAD), prioritairement en direction des adultes ;
 - Soutien à d'autres formes d'innovation dans la formation à travers le soutien à l'acquisition et au développement d'équipements numériques matériels et immatériels, en vue d'enrichir l'offre régionale de formation, de la rendre encore plus accessible aux territoires ruraux ;

- **Développement d'outils et de services numériques dans le secteur de la culture, pour des projets d'envergure régionale, en lien avec la politique culturelle du Limousin :**
 - Actions favorisant la diffusion, au plus grand nombre, des informations, des contenus culturels et des nouveaux médiums de transmission intellectuelle : numérisation, services et contenus en ligne ... ;
 - Actions favorisant l'interactivité de l'offre et des créations culturelles ;
 - Le renouvellement des formats artistiques (numérisation des fonds et collections, nouveaux outils de médiation et d'éducation culturelle, portail culturel, plateforme numérique, guides culturels et touristiques relatifs au patrimoine et à la création contemporaine, serious games, évolutions des filières économiques vers le numérique – cinéma, édition, industries créatives ;..).

- **e-inclusion et développement de nouvelles formes de travail**
 - Actions d'alphabétisation numérique au sein d'Espaces publics numériques (EPN) pour favoriser l'accès à la société de l'information des publics fragiles (âgés, en difficulté, isolés, professionnels ...)
 - Actions relatives au développement des nouvelles formes de travail (télétravail,..). Soutien à la mise en œuvre de télécentres adaptés et autres lieux de travail à valeur ajoutée environnementale
 - Projets de développement de tiers lieux innovants favorisant le travail collaboratif, l'animation territoriale, la création de réseaux et de communautés et l'inclusion sociale (EPN 2.0, Fab Lab, Cantine numérique, espaces de co-working, de téléservices publics,...),

- **Développement de l'Open Data**
 - Renforcer les actions de marketing territorial des institutions publiques ;
 - Proposer de nouvelles informations sous forme de données brutes aux entreprises de services numériques, à des fins commerciales, en leur permettant de diversifier et d'enrichir leurs offres et simplifier l'accès aux données pour les développeurs Web, pour la création de nouvelles applications multimédia et multi support (PC, Tablette, Smartphone,...).

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemples : collectivités, acteurs culturels publics et privés, organismes de formation pour adultes (AFPA, GRETA,...), porteurs de projets FOAD, Parcs Naturels Régionaux, professionnels de santé, acteurs dans les domaines de l'e-santé, l'e-culture, l'e-inclusion et l'e-administration.

Une partie de l'enveloppe FEDER relative à cette Priorité d'Investissement pourra être mobilisée dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) urbain ou non urbain.

PUBLIC CIBLE :

- Les apprenants : lycéens, étudiants, apprentis, jeunes adultes en parcours d'insertion professionnelle ;
- Les publics fragiles : seniors, personnes âgées, et/ou handicapées ;
- Le public socialement exclu ou en écart de la société d'information, nécessitant une formation de base (alphabétisation) ou une acculturation au numérique ;
- Les entreprises : organismes de formation, acteurs culturels privés, tout acteur économique public et privé ;
- Le grand public et les administrés ;

- Tout professionnel : porteur de projet, créateur d'entreprise, indépendant, salarié,...
- Les patients : en général toute personne bénéficiant de soins de premier recours et plus particulièrement dans le cadre de la lutte contre certaines pathologies (Alzheimer, par exemple).

CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.3 :

Dans tous les secteurs ciblés (e-santé, e-éducation, e-culture et e-administration, e-inclusion, e-économie), la mise en place de services et d'applications numériques, accompagnée d'une médiation, permettra aux différents publics identifiés de mieux s'approprier les outils TIC, de produire du contenu, de créer du lien social et de contribuer à la formation de réseaux sociaux. En combinant la mise à disposition d'infrastructures performantes avec des services innovants et un accompagnement des utilisateurs de qualité, les porteurs de projets détiendront tous les ingrédients requis pour le décollage rapide des usages numériques en Limousin, avec en ligne de mire l'inclusion sociale, l'emploi et la compétitivité du territoire.

L'accélération du développement de services et d'applications numériques dans les secteurs de la santé, de la culture, des services publics et même du social (lutte contre l'exclusion numérique) sera également un levier fort d'attractivité des territoires ruraux. Les communautés ciblées seront accompagnées dans l'appropriation des outils TIC et des usages. Dans le domaine de la santé, les utilisateurs des services TIC innovants comme le télédiagnostic ou la télé-expertise seront bien sûr les professionnels de santé, mais les patients seront au final, les bénéficiaires d'une plus grande qualité de soin.

Certaines des thématiques évoquées (e-formation, e-culture et e-inclusion), verront leurs actions partir majoritairement des Espaces Publics Numériques (EPN) de nouvelle génération. Une fois réhabilitées, ces structures existantes seront destinées à servir de laboratoires des futures politiques publiques et de rampe de lancement d'usages numériques innovants. Elles faciliteront la création de lien social, la formation, les réseaux et les communautés d'usage. En combinant la mise à disposition d'infrastructures performantes, des services innovants et un accompagnement des utilisateurs de qualité, au sein de tiers lieux adaptés, les porteurs de projets détiendront tous les ingrédients requis pour le décollage rapide des usages numériques en Limousin.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

- Faisabilité technico-économique de l'opération,
- Caractère structurant de l'action,
- Cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN),
- Sélection possible sous forme d'appel à projets.

Les opérations retenues par les territoires de projet, en lien avec leurs stratégies de développement, seront ensuite sélectionnées par les partenaires financeurs lors de l'élaboration des futurs contrats (ITI urbains agglomérations, ITI non urbains PNR et ITI non urbains espaces de projet).

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet.

2.A.2.5.

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
3	Nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	Projet	FEDER	30	Région Limousin	Annuelle

2.A.4.

CADRE DE PERFORMANCE DE L'AXE PRIORITAIRE 3

NUMÉRO D'ID	DÉFINITION DE L'INDICATEUR OU DE L'ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE.	UNITÉ DE MESURE, LE CAS ÉCHÉANT	FONDS	VALEUR INTERMÉDIAIRE POUR 2018	VALEUR CIBLE FINALE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION
CO 10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménage	FEDER	4 800	26 690	Région Limousin / Syndicat mixte DORSAL
37	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	8 900 000	45 300 000	Région Limousin - Synergie



AXE PRIORITAIRE 4 : COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

Cet axe contribue à l'atteinte d'un objectif thématique européen :

- Objectif thématique 10 : investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation.



L'OBJECTIF THÉMATIQUE 10 :

Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation.

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation d'une seule priorité d'investissement FSE :

- **Priorité d'investissement c) iii)** « un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et le développement de la formation par le travail et des schémas d'apprentissage tels que les systèmes par alternance ».

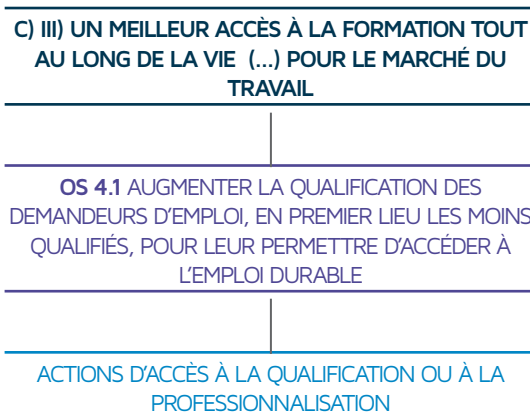
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

c) iii) « un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail notamment l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels et le développement de la formation par le travail et des schémas d'apprentissage tels que les systèmes par alternance »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et un type d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT OBJECTIFS SPÉCIFIQUES TYPES D'ACTIONS

Pour chaque objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 :

Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur permettre d'accéder à l'emploi durable.



CONTEXTE RÉGIONAL :

Le Limousin le nombre de demandeurs d'emploi est relativement plus faible que la moyenne nationale et présente un profil de compétences inadapté aux opportunités. En effet près de deux tiers des demandeurs d'emploi ont un niveau inférieur au baccalauréat.

La faible adaptabilité de la population active aux mutations du marché du travail a eu pour conséquence une baisse de l'emploi salarié (Le Limousin est la région de France métropolitaine où l'emploi salarié s'est le plus dégradé en 2013).

Le Limousin présente un taux de poursuite d'étude vers l'enseignement supérieur plus faible qu'au national, le taux de décrochage en 1er cycle est élevé mais sensiblement identique au national. 15 % des jeunes limousins de 25-34 ans ont quitté le système éducatif sans diplômes. Par ailleurs, le manque d'ambition des familles dans la construction des parcours de formation initiale, notamment en milieu rural, les amène à considérer d'abord la localisation géographique des formations plutôt que leur adéquation aux besoins du marché du travail.

La petite taille des entreprises limousines a pour conséquence un moindre accès à la formation continue et donc une moindre employabilité en cas de rupture dans l'emploi.

Enfin on constate une discordance entre l'attractivité des métiers et formations et les opportunités d'emplois des secteurs (industrie, services à la personne).

Ces particularités amènent à adopter une stratégie innovante dans l'offre de formation proposée aux demandeurs d'emploi.

Pour y répondre le CPRDFP prévoit de mettre à disposition des dispositifs de formation adaptés à la diversité des besoins des demandeurs d'emploi. L'offre de formation visée s'adresse aux demandeurs d'emploi et plus particulièrement aux demandeurs d'emploi les moins qualifiés (niveau CITE 1 et CITE 2) et ce dans une logique de prévention du chômage de longue durée. Elle doit permettre l'obtention d'une première qualification professionnelle débouchant sur une certification ou l'élévation du niveau de qualification afin de faciliter une insertion professionnelle durable.

En réponse à la dispersion de la population sur un territoire rural, et aux difficultés particulières qui en découlent, la Région Limousin a adapté son offre de formation, par exemple à travers :

- L'individualisation des parcours ;
- L'encouragement au « mélange des publics » et à la mutualisation des moyens ;
- La généralisation des dispositifs en « entrées et sorties permanentes » (en lieu et place des « stages de date à date ») ;
- Le recours à des solutions « sur-mesure » face à des besoins ponctuels et /ou locaux émanant des entreprises.

Compte tenu des résultats encourageants en termes d'accès à l'emploi, il s'agit de poursuivre et d'amplifier cette approche autour des partenariats et de l'innovation pédagogique. Le Limousin dépense déjà plus que la moyenne. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'effort en dépensant mieux. Globalement, l'objectif est de conduire une plus grande proportion des personnes formées à la réussite, à la qualification et à l'insertion durable.

Le FSE permettra au Limousin de dimensionner son offre de formation et ainsi d'augmenter le taux d'obtention de qualification. L'acquisition de nouvelles compétences sans élévation de niveau peut répondre à cet objectif.

CHANGEMENT ATTENDU :

- Qualifier les demandeurs d'emploi, en particulier les moins qualifiés, en vue de favoriser leur insertion professionnelle durablement



TABLEAU 4:
**INDICATEURS DE RÉSULTAT COMMUNS
POUR LESQUELS UNE VALEUR CIBLE A ÉTÉ FIXÉE
ET INDICATEURS DE RÉSULTAT SPÉCIFIQUES DU
PROGRAMME CORRESPONDANT À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE
(PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT) (POUR LE FSE)**

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS UTILISÉS COMME BASE POUR LA FIXATION DES VALEURS CIBLES	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CR 03	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Nombre	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	80	2013	82	Région Limousin	Annuelle

2.A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- **Actions d'accès à la qualification ou à la professionnalisation**
 - **Soutien d'actions de formations qualifiantes**, innovantes et de qualité (stages en entrées et sorties permanentes, initiatives pédagogiques, ...) notamment qualification dans les domaines du transport, de l'industrie, du bâtiment et dans les filières et les métiers les plus porteurs d'emploi.
Les métiers les plus porteurs d'emploi sont identifiés régulièrement par l'observatoire régional des métiers PRISME. Les filières font l'objet d'une production d'analyse « facette des métiers » permettant d'identifier les métiers en tension. Néanmoins, certains secteurs peuvent être pré-identifiés :
 - Les secteurs impactés par le renouvellement générationnel
 - Les secteurs en repositionnement stratégique ou technologique
 - Les secteurs d'innovation technique ou sociale
 - Les secteurs liés à la gestion de la transition écologique (écoconstruction, démarche HQE,...)

- Accompagnement des publics par l'individualisation de la formation, par des nouvelles pratiques et des adaptations pédagogiques (à titre d'exemples : dispositifs d'insertion aux métiers de l'alternance ; mise en place de cellules d'écoute pour jeunes en difficulté) ;
- Dispositifs d'accompagnement spécifiques et renforcés d'accès à la formation pour les jeunes en situation de handicap ;
- Aide à la professionnalisation des formateurs/maîtres/tuteurs.

↘ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Opérateurs de la formation

PUBLIC CIBLE : Demandeurs d'emploi, en particulier les publics les moins qualifiés (niveaux CITE 1 CITE 2 et CITE 3)

↘ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1 :

Les actions de formation visent à offrir aux demandeurs d'emploi du territoire un capital de compétences appropriées aux exigences économiques des employeurs et donc la meilleure garantie de leur insertion professionnelle.

En Limousin, il est difficile d'identifier des secteurs ou des métiers en tension justifiant des actions quantitatives, obligeant à offrir du sur-mesure et des formes pédagogiques innovantes.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Priorité sera donnée aux actions :

- Bénéficiant aux demandeurs d'emploi peu qualifiés ou en besoin de reconversion ;
- Dans des secteurs ou des métiers qui offrent des perspectives d'insertion professionnelle ;
- Qui s'inscrivent dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente ou dans les dynamiques sectorielles régionales ou nationales identifiées ;
- Qui prennent en compte des priorités transversales : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, lutte contre les discriminations.

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet.

2.A.2.5.

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME FSE (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)



TABLEAU 5

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	FSE	7 201	Région Limousin	Annuelle
CO 09	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Nombre	FSE	1 800	Région Limousin	Annuelle
32	Titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	Nombre	FSE	4 465	Région Limousin	Annuelle

2.A.3.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DU FSE, LE CAS ÉCHÉANT (PAR AXE DE PRIORITÉ, RÉPARTI PAR CATÉGORIE DE RÉGION, SELON LES CAS) : INNOVATION SOCIALE, COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET CONTRIBUTION DU FSE AUX OBJECTIFS THÉMATIQUES 1 À 7

CONTRIBUTION DES ACTIONS PRÉVUES EN FAVEUR DE L'INNOVATION SOCIALE :

L'innovation sociale sera prise en compte dans le programme de manière transversale. Elle doit conduire à identifier et mettre en œuvre des solutions innovantes aux besoins exprimés par les acteurs du territoire régional. Dans ce sens, la stratégie régionale d'innovation met en avant l'innovation sous toutes ses formes, faisant ainsi une place de choix aux innovations sociales. Dans le domaine de la formation, la recherche d'innovations sera encouragée pour que les besoins sociaux des bénéficiaires des actions FSE de formation soient pris en compte. Les formations et l'aide à l'emploi doivent s'adapter à leurs attentes en termes de compétences mais également d'égalité des chances à l'accès aux formations et à l'emploi. La réalisation de cet objectif passe notamment par une approche spécifique en termes de communication, car les publics cible ne sont pas nécessairement en mesure de se renseigner avec précision sur les offres qui leur sont adressées. Cet objectif est bien transversal car il concerne également le développement des outils numériques pour l'accès à l'information, aux formations et au marché de l'emploi, ainsi que l'e-santé et l'e-culture notamment, en particulier pour les publics cibles. Enfin, un soutien à la mise en réseau des acteurs pour améliorer la diffusion des bonnes pratiques sera rendu possible dans le cadre du programme, tant avec le FSE qu'avec le FEDER.

CONTRIBUTION DES ACTIONS PRÉVUES EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION TRANSNATIONALE :

Le FSE ne financera pas d'action de coopération transnationale.

Cependant, une complémentarité sera recherchée avec le programme ERASMUS + (partenariats stratégiques et alliances notamment) afin d'accompagner l'identification et le transfert d'innovations et d'une manière générale, aider le service public régional de l'orientation et de la formation à se développer et se moderniser. Il s'agira notamment de traiter les problématiques de l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP), de l'adéquation de la formation avec le marché de l'emploi ou encore de la qualité des systèmes d'EFP.

CONTRIBUTION DES ACTIONS PRÉVUES EN FAVEUR DES OT 1 À 7 :

La contribution des actions soutenues par le FSE en matière de formation tout au long de la vie concerne les objectifs thématiques 2, 3 et 4.

En complément du soutien apporté aux entreprises dans le cadre du FEDER (OT3/OT4), des actions de formations pré-qualifiantes ou qualifiantes pour les demandeurs d'emploi seront mises en place avec le soutien du FSE dans les filières et les métiers les plus porteurs d'emploi :

- Les secteurs impactés par le renouvellement générationnel
- Les secteurs en repositionnement stratégique ou technologique
- Les secteurs d'innovation technique ou sociale

Les actions portant sur des investissements en matière de e-formation (OT2-Soutien aux projets de formations ouvertes à distance (FOAD) et soutien à d'autres formes d'innovation dans la formation à travers le soutien à l'acquisition et au développement d'équipements matériels et immatériels TIC), financées avec le FEDER, sont complémentaires des actions financées par le Fonds Social Européen pour la formation tout au long de la vie, dans le cadre de l'axe « Compétences et savoir-faire » du programme.

2.A.4.

CADRE DE PERFORMANCE



TABLEAU 6 :
CADRE DE PERFORMANCE DE L'AXE PRIORITAIRE 4

NUMÉRO D'ID	DÉFINITION DE L'INDICATEUR OU DE L'ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE.	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR INTERMÉDIAIRE POUR 2018	VALEUR CIBLE FINALE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION
CO 01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	FSE	3 401	7 201	Région Limousin
39	Indicateur financier axe 5	Euro	FSE	14 517 435	30 736 915	Région Limousin - Synergie



AXE PRIORITAIRE 5 : PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

2.A.0.

EXPLICATION, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA MISE EN PLACE D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION, PLUS D'UN OBJECTIF THÉMATIQUE OU PLUS D'UN FONDS

Cet axe contribue à l'atteinte de l'objectif thématique européen :

- Objectif thématique 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources ;



OBJECTIF THEMATIQUE 6 :

Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources.

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation de deux priorités d'investissement FEDER :

- **Priorité d'investissement 6(c)** « Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel » ;
- **Priorité d'investissement 6(d)** « protection et restauration de la biodiversité et des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes ».

PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

6(c) « maintenir, protéger, promouvoir et développer le patrimoine naturel et culturel »

2.A.1

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS (ARTICLE 87, PARAGRAPHE 2, POINT B, I ET II)

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et un type d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D'ACTIONS

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1 :

Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques.



CONTEXTE RÉGIONAL :

Le diagnostic territorial stratégique partagé a mis en évidence le besoin d'améliorer le lien entre d'une part les patrimoines matériels, immatériels et les savoir-faire et d'autre part les ressources naturelles et les activités touristiques. Cependant, la fréquentation des sites culturels et patrimoniaux limousins ne concerne, outre Limoges, que quelques rares sites comme Collonges-la-Rouge, Oradour-sur-Glâne... Pourtant, plusieurs autres sites et lieux disposent d'un potentiel qui mérite d'être conservé et valorisé, sur le plan culturel et environnemental mais aussi économique et touristique. Les collectivités publiques concernées sont conscientes de ce que représente ce potentiel en termes d'attractivité et d'identité, mais aussi en tant qu'instruments de déploiement de politiques plus transversales, dans les champs de l'économie, du social et de l'éducatif.

La particularité de la plupart des sites et des lieux culturels et patrimoniaux Limousin réside dans leur lien indissociable avec leur environnement naturel.

Aujourd'hui, force est de constater que ce potentiel est sous exploité, notamment dans sa dimension économique. Les quelques projets innovants qui ont vu le jour ces dernières années tendent à penser qu'ils doivent davantage se développer et se multiplier.



CHANGEMENTS ATTENDUS :

5. Augmenter la fréquentation touristique des sites culturels les plus emblématiques en vue de développer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire tout en préservant leur environnement naturel

En complémentarité des actions soutenues par le FEDER régional, les projets soutenus par le FEADER ou par le FEDER inter-régional, les actions de promotion touristique menées par les comités régional et départementaux de tourisme et les autres collectivités concourent à l'atteinte de cet objectif.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ¹² (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
19	Fréquentation touristique des 10 premiers sites touristiques du Limousin	Personnes	703 104	2012	743 174	Comité régional du tourisme	Annuelle

¹² Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

↳ TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- **Projets transversaux d'initiative territoriale et d'envergure régionale en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel**

Chaque projet global sera développé à partir des spécificités des sites et des lieux culturels concernés et s'appuiera sur une stratégie de développement et nécessairement sur un programme d'actions pluriannuel complet, tant en termes d'investissements que d'ingénierie et de communication.

- Actions d'investissements : travaux d'aménagements, de construction, de restauration, de réhabilitation et de rénovation, acquisition d'équipements spécifiques ;
- Actions d'ingénierie : mise en réseau des acteurs, actions d'animation et de coordination ;
- Actions de communication.

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

↳ TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : Collectivités (Région, Départements, Communes, EPCI), Établissements publics, Associations, Entreprises

Une partie de l'enveloppe FEDER relative à cette Priorité d'Investissement pourra être mobilisée dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) urbain ou non urbain.

PUBLIC CIBLE :

Les habitants du Limousin tout au long de l'année et la clientèle touristique de passage ou en séjour

↳ CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1. :

Chaque projet comprend un ensemble d'actions différentes mais coordonnées qui concourent à rendre le territoire concerné suffisamment visible et attractif du public et donc d'en augmenter la fréquentation. C'est en mixant et en connectant dans chaque projet des actions à caractère patrimonial, culturel, de loisirs, de découvertes, respectueuses de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent, tout en assurant un accueil et une offre de qualité, avec un travail en réseau des acteurs du territoire, que l'augmentation de la fréquentation sera possible.

Il s'agit de favoriser le développement de projets globaux et transversaux qui s'appuient sur le potentiel d'un territoire donné (potentiel à la fois patrimonial, culturel, touristique, naturel, etc.) et qui permettent l'installation et la diffusion d'activités économiques multiples augmentant l'attractivité du territoire.

En outre, l'animation régionale des projets globaux est favorable à la recherche de complémentarités et de mutualisations, à l'échange d'expériences, à la professionnalisation, à l'innovation... pour anticiper les évolutions régulières des comportements et des activités et se mobiliser pour s'y adapter.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS (ARTICLE 87, PARAGRAPHE 2, POINT B, III DU RPDC)

Les quelques opérations sélectionnées devront s'inscrire dans un projet global de rayonnement régional qui regroupe un partenariat de même envergure, comprenant au moins des collectivités territoriales, des associations et des acteurs du monde culturel et économique, des offices du tourisme, en cohérence avec les stratégies départementales et régionales en matière culturelle, environnementale et touristique (différents schémas régionaux et départementaux). Ces opérations devront se prévaloir de réels objectifs de retombées économiques et touristiques. Le partenariat d'envergure régionale, tout comme la transversalité, seront donc des exigences et des obligations pour s'assurer des retombées économiques et touristiques des projets.

Le ciblage géographique concerne notamment le **site de Vassivière, le musée de la mémoire des industries Tullistes, la papeterie d'Uzerche, les ruines de Crozant, le pôle d'excellence d'Aubusson (phase 2 de la Cité de la tapisserie et de l'art tissé), le pôle cuir de Saint-Junien, la Fondation La Borie (Centre Culturel de Rencontre), ...**

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

Les opérations retenues par les territoires de projet, en lien avec leurs stratégies de développement, seront ensuite sélectionnées par les partenaires financeurs lors de l'élaboration des futurs contrats (ITI urbains agglomérations et ITI non urbains espaces de projet).

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun.

2.A.2.5

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
4	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	Sites	FEDER	10	Région Limousin	Annuelle

PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

6(d) « protection et restauration de la biodiversité et des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes »

2.A.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et deux types d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D'ACTION

Pour cet objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 :

Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles.

CONTEXTE RÉGIONAL :

Les Parcs Naturels Régionaux, gages de qualité des paysages, couvrent une surface de 494 000 ha et occupent ainsi près du quart du territoire limousin (contre 13% au plan national). Ils abritent de nombreux milieux remarquables. En effet, le PNR Millevaches en Limousin présente 28 sites d'intérêt écologique majeur (SIEM) et 17 sites d'intérêt paysager (SIP). Le PNR Périgord-Limousin présente quant à lui 44 Sites d'intérêt Ecologique Particulier.

Par ailleurs, le Conservatoire des Espaces Naturels intervient sur 50 sites sur le territoire du PNR Millevaches dont la moitié des SIEM du PNR. Il maîtrise ainsi la gestion de 1 200 ha de milieux naturels dont 600 ha en propriété directe et intervient sur 12 sites du PNR Périgord-Limousin sur quelques dizaines d'ha.

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires reconnus pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organisent autour d'un projet concerté, fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine et des paysages. Les chartes des PNR de Millevaches en Limousin et Périgord Limousin, qui transcrivent la stratégie de ces deux territoires, déclinent en priorité des mesures concrètes en faveur de la préservation des patrimoines naturels pour une période de 12 ans, plus particulièrement en matière de préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des masses d'eau, et des paysages. Les actions de protection et de gestion conduites s'accompagnent de mesures d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux du territoire.

CHANGEMENTS ATTENDUS :

6. Maintenir et améliorer la biodiversité sur les PNR et les réserves naturelles

En complémentarité de l'intervention du FEDER et des autres programmes européens (PDR Limousin, PO Massif Central, PO Loire), d'autres politiques et dispositifs nationaux contribueront au même objectif de maintien et d'amélioration de la biodiversité. Peuvent être cités les plans d'actions nationaux et régionaux pour la protection des espèces menacées, les classements règlementaires des espaces (Réserves Naturelles Nationales et Régionales).



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
20	Évolution de la part des espaces naturels remarquables régionaux bénéficiant de mesure de gestion ou de conservation écologiques hors Natura 2000	%	0,21	2013	0,34	DREAL (Conservatoire des espaces naturels)	Annuelle

2.A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D' ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES :

Restauration et préservation des zones naturelles remarquables sur les territoires des Parcs Naturels Régionaux ou dans le cadre d'un classement en réserve naturelle (nationale ou régionale)

- Animation, gestion et travaux de génie écologique et valorisation des sites remarquables
- Acquisition foncière sous réserve de la mise en place d'une gestion du site sur le long terme
- Gestion et valorisation des réserves naturelles nationales et régionales

- Etudes et inventaires des espèces naturelles ou invasives et des habitats dans les zones remarquables ou sur des périmètres contenant des zones remarquables ou concernant des habitats ou espèces rares ou menacées ;
- Actions visant à préserver ou atteindre le bon état écologique sur les masses d'eau
- Actions visant à assurer, restaurer les continuités écologiques terrestres et aquatiques

Organisation d'actions collectives de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable par les structures gestionnaires des Parcs Naturels Régionaux

- Actions d'éducation et de sensibilisation à destination du jeune public et du grand public à travers des animations, conférences, sorties, etc.

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4.

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : syndicats mixtes, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, associations

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) pourront mobiliser une partie de l'enveloppe FEDER relative à cette Priorité d'Investissement, dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI).

PUBLIC CIBLE :

Préservation et restauration : scientifiques, « usagers », propriétaires et gestionnaires des espaces naturels précités.

Éducation à l'Environnement et au Développement Durable : Scolaires, grand public

CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2 :

L'enjeu est de mettre en place un véritable réseau de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui préserve à la fois les équilibres des écosystèmes et des usages socioéconomiques (y compris la fréquentation et la contribution à la prise de conscience environnementale).

En conséquence, l'amélioration de l'état de conservation des espaces passe nécessairement par un approfondissement des connaissances et des actions volontaristes de préservation, gestion et mise en valeur des milieux naturels remarquables.

Ces actions de restauration et de préservation des espaces naturels doivent nécessairement s'accompagner d'actions de sensibilisation et d'éducation afin de générer, par la démonstration, de nouvelles bonnes pratiques et ainsi permettre l'augmentation de la valeur écologique des milieux naturels.

Les actions soutenues devront permettre d'amplifier la richesse et la qualité des milieux présents sur les territoires des PNR.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Pour les zones naturelles remarquables situées sur les PNR, les actions de restauration et de préservation de ces milieux ainsi que les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable devront nécessairement être conformes aux chartes des PNR.

Pour les zones naturelles classées (nationales ou régionales), les actions de restauration et de préservation de ces milieux ainsi que les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable devront nécessairement être conformes aux arrêtés de classement et aux règlements de ces réserves.

En outre, pour certains projets, des cahiers des charges préciseront les modalités d'intervention en fonction des milieux et des opérateurs. Dans les autres cas, les actions financées devront répondre aux objectifs formulés dans les plans de gestion des sites concernés.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

Les opérations retenues par les territoires de projet, en lien avec leurs stratégies de développement, seront ensuite sélectionnées par les partenaires financeurs lors de l'élaboration des futurs contrats (ITI non urbains PNR).

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Aucun

2.A.2.5.

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES (PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 23	Superficie des Habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectare	FEDER	1 000	Région Limousin	Annuelle

2.A.4.**CADRE DE PERFORMANCE DE L'AXE PRIORITAIRE 5**

NUMÉRO D'ID	DÉFINITION DE L'INDICATEUR OU DE L'ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE.	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR INTERMÉDIAIRE POUR 2018	VALEUR CIBLE FINALE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION
CO 23	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectare	FEDER	450	1 000	Région Limousin
25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	Site	FEDER	2	10	Région Limousin
40	Indicateur financier Axe 5	Euro	FEDER	7 343 954	25 250 000	Région Limousin - Synergie



AXE PRIORITAIRE 6 : COHÉSION TERRITORIALE

Cet axe contribue à l'atteinte de l'objectif thématique européen :

- Objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ;



OBJECTIF THEMATIQUE 9 :

Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.

Cet objectif thématique nécessitera la mobilisation d'une priorité d'investissement **FEDER** :

- **Priorité d'investissement 9(b)** « aide à la revitalisation physique et économique et sociale des communautés et territoires urbains et ruraux défavorisés ».

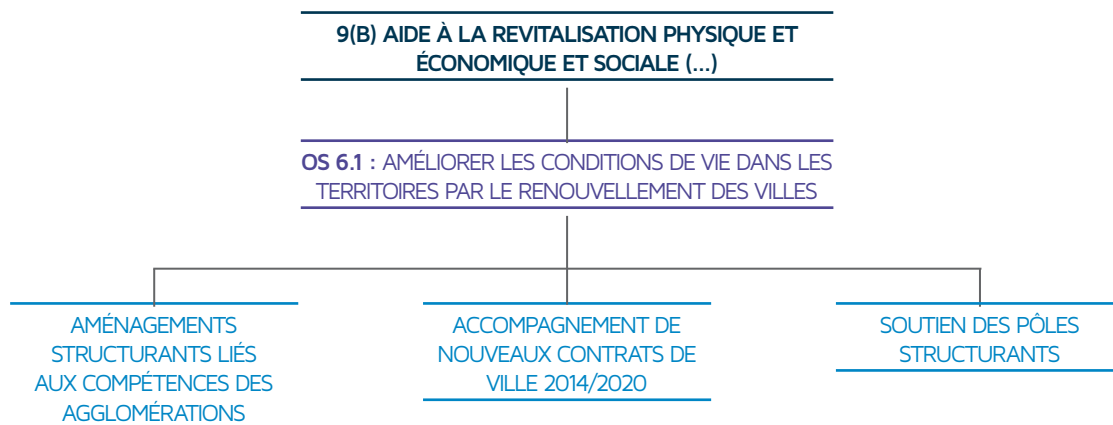
PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT FEDER

9(b) « aide à la revitalisation physique et économique et sociale des communautés et territoires urbains et ruraux défavorisés »

2.A.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS À LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT ET AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Le choix de cette priorité d'investissement se traduit par un objectif spécifique et trois types d'actions schématisés de la façon suivante :



Légende :

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D' ACTIONS

Pour chaque objectif spécifique, la situation de référence, les changements attendus, les moyens mis en œuvre et les indicateurs à renseigner sont explicités ci-après.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 :

Améliorer les conditions de vie dans les territoires par le renouvellement des villes.



CONTEXTE RÉGIONAL :

Parmi les quatre agglomérations limousines, il convient de distinguer celles ayant une antériorité : Limoges et Brive, et celles venant d'acquérir le statut juridique d'agglomération : Tulle et Guéret. Pour les premières, le défi consiste à développer de nouvelles fonctions métropolitaines (équipements sportifs et culturels de rayonnement interrégional pour Limoges ; renforcement de Brive comme pôle économique majeur – cf. projet d'agropôle). Pour Tulle et Guéret, l'enjeu consiste à organiser équitablement leur bassin de vie au moyen d'aménagements urbains durables.

Le diagnostic territorial stratégique partagé portant sur les agglomérations du Limousin a mis en évidence :

- Des quartiers urbains enclavés cumulant des difficultés sociales (échec scolaire, chômage, exclusion, délinquance, habitat/logement, santé,...) touchant plus les femmes ; une surreprésentation des familles monoparentales
- des modes de transport urbains collectifs alternatifs à la voiture insuffisamment développés
- Un taux de chômage élevé, un niveau de formation très inférieur aux moyennes nationales et régionales et un niveau de pauvreté important (pour les territoires de la politique de la ville)
- Un risque de ghettoïsation (précarité et exclusion) dans certains quartiers des agglomérations

Par ailleurs, le Limousin est structuré en une vingtaine de pôles urbains irriguant le territoire rural ayant des fonctions urbaines supérieures à leur strate de population. Ce sont des petites villes de 4 000 à 10 000 habitants, situés hors d'une communauté d'agglomération ou d'une unité urbaine se rattachant à une agglomération et assurant des fonctions structurantes (commerciales, d'emploi, de services, résidentielles, ou sociales) dans son territoire. Le diagnostic territorial stratégique partagé a mis en évidence que les enjeux liés à l'économie et à l'énergie s'avèrent cruciaux pour ces territoires, et qu'il convient de renforcer leurs équipements et services dans une logique de développement durable.



CHANGEMENTS ATTENDUS :

- **Parvenir à une amélioration des conditions de vie des habitants des agglomérations et des petites villes par un renouvellement urbain**

Certaines des actions soutenues dans le cadre de l'objectif thématique 4, notamment en matière de réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment (PI 4c) et de transport urbain durable-intermodalité (PI 4e) contribueront également à l'atteinte du changement attendu.

L'ensemble de ces actions s'inscriront dans des ITI urbains ou non urbains pour une plus grande mise en cohérence.



TABLEAU 3 : INDICATEURS DE RÉSULTATS (PAR OBJECTIF SPÉCIFIQUE)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	VALEUR DE RÉF.	ANNÉE DE RÉF.	VALEUR CIBLE ¹³ (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
22	Création d'un indicateur «qualité de vie»	A déterminer				Etude spécifique	

¹³ Dans le cadre du FEDER et du Fond de cohésion, les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives.

2.A.2.

ACTIONS À SOUTENIR DANS LE CADRE DE LA PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT

2.A.2.1.

DESCRIPTION DU TYPE D'ACTIONS ET EXEMPLES À FINANCER, EN PRÉCISANT LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CORRESPONDANTS



TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

○ Aménagements structurants liés aux compétences des agglomérations

Il s'agit de conforter les quatre agglomérations limousines et leur permettre de renforcer leur zone d'influence au travers des fonctions qu'elles assurent (résidentielle, économique et sociale).

Les actions, inscrites dans un contrat d'agglomération, doivent permettre de renforcer le rôle structurant et d'attractivité de l'agglomération. De fait, ces actions auront trait à des thématiques spécifiques :

- Aménagement urbain (amélioration de l'écosystème urbain)
- Mobilité urbaine : mobilités douces, activités connexes aux pôles d'échanges
- Développement culturel et sportif (équipements structurants) - les équipements dédiés aux sports de nature ne concernent que l'agglomération de Limoges
- Équipements récréatifs touristiques et lieux d'accueil et d'information touristique dans une optique de mutualisation et de requalification de l'offre de services

○ Accompagnement de nouveaux contrats de ville 2014/2020 dans le cadre d'une géographie prioritaire renouvelée

Concernant plus spécifiquement la politique de la ville, il s'agit d'accompagner des actions de cohésion sociale et de renouvellement urbain. Concrètement, il s'agit de soutenir la mise en œuvre :

- D'opérations de renouvellement urbain destinées à rénover les quartiers et à améliorer le cadre de vie (aménagement urbains et équipements de proximité) ;
- Santé (organisation d'une offre de soins de premier recours dans les quartiers)

Le dispositif finance :

- des études / ingénierie portant sur le territoire concerné,
- des investissements matériels et immatériels.

- **Soutien des pôles structurants dans une logique de développement durable** à travers des actions portant soit sur un même périmètre, soit sur une même thématique, et qui concourent conjointement à en faire un projet global.
 - - projets d'aménagement urbain en lien avec un renouvellement de la ville :
 - - requalification et réaménagement des espaces ;
 - - aménagement permettant l'intégration de nouveaux équipements structurants dans la ville.

A partir des pôles structurants reconnus, maillant le territoire régional et ayant un rôle de centralité, il s'agit de conforter et de développer ces villes et leur permettre de renforcer leur zone d'influence au travers des fonctions qu'elles assurent (résidentielle, économique et sociale).

Dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations, les actions susvisées pourront intégrer un volet de **coopération interrégionale et transnationale** faisant participer des bénéficiaires établis dans au moins un autre Etat membre. La forme que pourront prendre ces actions à dimension transnationale et leurs modalités de mise en œuvre sont précisées dans la Section 4.4. Il s'agira principalement d'accompagner l'implication des agglomérations du Limousin dans les réseaux de villes au niveau européen.

TYPES DE BÉNÉFICIAIRES :

Acteurs publics ou privés chargés de lancer et/ou mettre en œuvre les opérations.

Le Document de Mise en Œuvre précisera la typologie des maîtres d'ouvrage potentiels concernés par cet objectif. A titre d'exemple : Communauté d'Agglomération, Communes, EPCI, Société d'Economie Mixte, structures privées ou publiques porteuses d'une action de rayonnement communautaire concourant à la stratégie de l'Agglomération

Une partie de l'enveloppe FEDER relative à cette Priorité d'Investissement pourra être mobilisée dans le cadre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) urbain ou non urbain.

PUBLIC CIBLE :

Habitants, acteurs socio-économiques et monde associatif, usagers des services publics, des services marchands et non marchands des pôles structurants et de leur bassin de vie.

CONTRIBUTION DES ACTIONS À L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 :

Les ségrégations socio-spatiales en milieu urbain sont une réalité incontestable et les agglomérations limousines n'échappent pas à cette règle, même s'il y a des différences entre les quatre principales villes régionales. Pour autant, le plus souvent la ségrégation se traduit par l'existence de différents types de quartiers au sein même de l'espace urbain ; ces quartiers se retrouvent les uns à côté des autres, mais sans relation particulière.

En proposant aux agglomérations – via la prochaine génération de contrats territoriaux – de soutenir des aménagements structurants que ce soit en matière économique au sens large, culturelle, sportive, d'habitat, de santé ou encore de mobilité..., la Région Limousin et ses partenaires souhaitent améliorer la situation et concourir à diminuer les écarts existants entre quartiers au sein d'une même agglomération, mais également entre les agglomérations elles-mêmes. Les politiques territoriales dites urbaines doivent ainsi constituer un effet levier de développement et de cohésion sociale. Les effets de la prochaine génération de contrats de villes devront impérativement influencer les différentes formes de difficultés sociales auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers populaires.

Concernant les actions visant à soutenir les pôles structurants, il s'agit de maintenir les fonctions urbaines de ces pôles en zone rurale pour faire face aux risques de désertification des territoires les plus éloignés des zones urbaines. L'objectif est de conforter et développer ces villes afin de consolider leur zone d'influence au travers des fonctions qu'elles assurent : fonctions résidentielles, économique et sociale.

Cette préoccupation doit se faire en corolaire avec les principes de développement durable (concept de ville durable) visant à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville. C'est pourquoi, en termes de mise en œuvre opérationnelle et en fonction de la taille et des caractéristiques du pôle concerné, ce dispositif doit avant tout permettre la réalisation d'un projet global dont les actions sont portées par la commune et/ou l'intercommunalité et doivent permettre des retombées pour la population en termes de services, d'équipements et de dynamisation de l'économie locale.

2.A.2.2.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA SÉLECTION DES OPÉRATIONS

Les opérations devront s'inscrire dans un contrat d'agglomération ou dans un contrat de pôle structurant.

Les opérations retenues par les agglomérations et les territoires de projet, en lien avec leurs stratégies de développement, seront ensuite sélectionnées par les partenaires financeurs lors de l'élaboration des futurs contrats (ITI urbains agglomérations et ITI non urbains espaces de projet).

La sélection des opérations est assurée par chaque agglomération, ce principe sera inscrit dans le contrat d'agglomération qui lie le territoire à l'autorité de gestion, l'autorité de gestion aura uniquement un droit de regard sur le respect des critères d'éligibilité.

La mise en place en Limousin d'un Comité Unique de Programmation des fonds européens garantira la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement urbain durable par les aires urbaines concernées.

Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels.

2.A.2.3.

UTILISATION PLANIFIÉE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Sans objet.

2.A.2.4.

LE RECOURS PLANIFIÉ AUX GRANDS PROJETS

Sans objet.

2.A.2.5.

INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES(PAR PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT)

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
CO 36	Population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	FEDER	7 383	Porteur de projet	Annuelle
CO 38	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M²	FEDER	73 065	Porteur de projet	Annuelle
CO 39	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M&	FEDER	17 692	Porteur de projet	Annuelle

2.A.4.

CADRE DE PERFORMANCE DE L'AXE PRIORITAIRE 6

NUMÉRO D'ID	DÉFINITION DE L'INDICATEUR OU DE L'ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE.	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR INTER-MÉDIAIRE POUR 2018	VALEUR CIBLE FINALE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION
CO 38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	M²	FEDER	23 170	73 065	Maître d'ouvrage
CO 39	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	M²	FEDER	9 184	17 692	Maître d'ouvrage
41	Indicateur financier Axe 6	Euro	FEDER	10 500 000	31 500 000	Région Limousin - Synergie

SECTION 2.B.

DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE



AXE PRIORITAIRE 7 :

ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER

2.B.0.

EXPLICATION, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA MISE EN PLACE D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION

Non concerné

2.B.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 7.1:

Renforcer le dispositif d'animation, de gestion, de suivi et de contrôle des fonds européens.

L'assistance technique du programme opérationnel FEDER-FSE visera à garantir :

- Une plus grande cohérence entre les actions financées ;
- Une mise en œuvre efficace et transparente du système de gestion et de contrôle ;
- Une utilisation optimale et effective des fonds européens.

Les actions soutenues via cet axe et sous cet objectif spécifique s'articulent avec celles mises en œuvre à travers le programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act 2014-2020.

Cet objectif spécifique vise à **garantir la mise en place et le fonctionnement d'un système de gestion et de contrôle des fonds européens efficace respectant le principe de bonne gestion administrative et financière.**



LES RÉSULTATS ATTENDUS :

- Un système de gestion et de contrôle opérationnel et sécurisé ;
- Un dispositif d'animation renforcé sur le territoire ;
- Des procédures simplifiées et sécurisées ;
- Une charge administrative réduite pour les bénéficiaires ;

PUBLIC CIBLE :

Les bénéficiaires directs de l'objectif spécifique 7.1 sont les autorités en charge de l'animation, de l'exécution, du suivi, de la gestion et du contrôle du programme, les porteurs de projets, les partenaires et relais (acteurs socio-économiques, chambres consulaires, collectivités locales, organisations professionnelles) et les bénéficiaires potentiels des fonds européens.

2.B.2.

LISTE DES INDICATEURS DE RÉSULTATS (UNIQUEMENT SI LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS)

Non concerné.

2.B.3.

ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES EN FAVEUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE)

2.B.3.1.

DESCRIPTION DES ACTIONS À SOUTENIR ET LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES EN FAVEUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- **Actions visant à renforcer les moyens administratifs** (humains et matériels) **pour la mise en œuvre du programme et la préparation du transfert de l'autorité de gestion** notamment :
 - Rémunération des personnels dédiés à la mise en œuvre du programme (contractuels, détachés ou titulaires),
 - Recours à des prestataires externes pour certaines missions,
 - Prise en charge des frais de fonctionnement et des coûts techniques des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre programme : location immobilière, achat d'équipements, fournitures, frais de déplacement, hébergement, frais juridiques liés aux contentieux, etc.
- **Actions visant à la préparation, l'animation interne et externe, la gestion et le suivi du programme** notamment :
 - Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des comités de pilotage, de programmation, de suivi et autres réunions relatives à la mise en œuvre du programme
 - Dépenses liées à la conception, mise à jour et diffusion d'outils de gestion
 - Actions d'animation interne de professionnalisation, de formation et d'information des personnels impliqués dans la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du programme
 - Appui à la gestion administrative et financière des dossiers
 - Formation et appui à l'utilisation de l'application informatique du suivi des fonds européens
 - Actions d'animation externe visant à favoriser l'émergence de projets et soutien aux potentiels porteurs de projet dans le montage des demandes de financement par le biais de formation ou de conseils techniques
 - Dépenses liées à la sélection, l'appréciation et le suivi des projets
 - Animation de la stratégie de spécialisation intelligente
 - Actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires (dématérialisation des demandes d'aides par exemple)
 - Échanges et mutualisations des bonnes pratiques aux niveaux régional, national et européen
- **Actions visant à appuyer la mise en œuvre et la réalisation des différents types de contrôles des fonds européens**, notamment :
 - Visites sur place,
 - Contrôles sur pièces,
 - Pré-certification,
 - Contrôles qualité gestion,

- Contrôles d'opération,
- Actions de capitalisation et diffusion des résultats des différents niveaux de contrôle

Les actions sont principalement destinées à la période de programmation 2014-2020 mais peuvent concerner des périodes antérieures et postérieures.

Les systèmes de gestion et de contrôle intégreront la préoccupation de la lutte antifraude. L'assistance technique du programme sera éventuellement utilisée pour la prise en compte de cette préoccupation dans les systèmes mentionnés.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 7.2:

Développer un système d'évaluation et de communication performant, et des actions de publicité et d'information autour du programme et des projets cofinancés.

Cet objectif spécifique vise à :

- **Améliorer l'évaluation globale du PO** au-delà de ce qui est prévu par les règlements et des informations données par les indicateurs du programme. L'autorité de gestion prévoit pour cela des études et des évaluations approfondies sur des problématiques spécifiques qui pourront être conduites en interne ou en externe afin de mesurer l'impact des interventions des fonds européens.
- **Assurer une meilleure communication et médiatisation autour du programme et de l'utilisation des fonds européens en région de manière générale.**

LES RÉSULTATS ATTENDUS :

- La diffusion à grande échelle d'un plan de communication sur les possibilités d'utilisation du FEDER ;
- Un renforcement de la notoriété de l'Union européenne auprès des limousins par une amélioration de leurs connaissances en matière d'intervention du FEDER en Région ;
- La valorisation des projets limousins financés par du FEDER.
- La mise en place d'évaluations permettant de mesurer l'impact du FEDER en Limousin.

PUBLIC CIBLE :

Les bénéficiaires directs de l'objectif spécifique 7.2 sont les autorités en charge de la gestion du programme, les porteurs de projets, les partenaires et relais (acteurs socio-économiques, chambres consulaires, collectivités locales, organisations professionnelles) et les bénéficiaires potentiels des fonds européens.

2.B.3.

ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES EN FAVEUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE)

TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- **Actions d'information et de communication visant à promouvoir l'action de l'Union européenne en Limousin** par le biais notamment de :
 - La mise en place d'une stratégie de communication et l'élaboration de plans et de campagnes de communication
 - Animation et mise en œuvre de différentes actions et supports de communications (kits et outils de communication de toute nature)

- Animation, information et sensibilisation autour des potentialités de financements offertes par le programme
- Recours à des prestataires externes pour certaines missions d'information et de communication

○ **Actions visant à une évaluation efficiente du programme :**

- Mise en œuvre d'un plan d'évaluation
- Appui méthodologique et réalisation de rapports, d'études et d'évaluations au cours de la programmation
- Organisation de rencontres, de séminaires, d'expertises, de sondages visant à valoriser et à diffuser les bonnes pratiques, les projets innovants et les résultats des études et évaluations
- Évaluation et suivi de la stratégie de spécialisation intelligente
- Recours à des prestataires externes pour certaines missions d'évaluation

2.B.3.2.

INDICATEURS DE RÉALISATION VISANT À CONTRIBUER AUX RÉSULTATS DE L'AXE PRIORITAIRE 7

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	ETP	FEDER	10	Région Limousin	Annuelle
24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation	FEDER	70	Région Limousin	Annuelle
26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi	FEDER	6	Région Limousin	Annuelle
28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	Jour	FEDER	12	Région Limousin	Annuelle
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	Opération d'animation	FEDER	12	Région Limousin	Annuelle
30	Nombre d'évaluations menées	Evaluation	FEDER	9	Région Limousin	Annuelle
33	Nombre d'actions de communication	Action de communication	FEDER	70	Région Limousin	Annuelle



AXE PRIORITAIRE 8 :

ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FSE

2.B.0.

EXPLICATION, LE CAS ÉCHÉANT, DE LA MISE EN PLACE D'UN AXE PRIORITAIRE COUVRANT PLUS D'UNE CATÉGORIE DE RÉGION

Non concerné

2.B.1.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 8.1:

Renforcer le dispositif d'animation, de gestion, de suivi et de contrôle des fonds européens

L'assistance technique du programme opérationnel est mobilisée dans le cadre de deux axes prioritaires, l'un dédié au FEDER et l'autre au FSE. De manière générale, l'assistance technique du programme opérationnel FEDER-FSE visera à garantir :

- Une plus grande cohérence entre les actions financées ;
- Une mise en œuvre efficace et transparente du système de gestion et de contrôle ;
- Une utilisation optimale et effective des fonds européens.

Les actions soutenues via cet axe et sous cet objectif spécifique s'articulent avec celles mises en œuvre à travers le programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act 2014-2020.

Cet objectif spécifique vise à **garantir la mise en place et le fonctionnement d'un système de gestion et de contrôle des fonds européens efficace respectant le principe de bonne gestion administrative et financière.**



LES RÉSULTATS ATTENDUS :

- Un système de gestion et de contrôle opérationnel et sécurisé ;
- Un dispositif d'animation renforcé sur le territoire ;
- Des procédures simplifiées et sécurisées ;
- Une charge administrative réduite pour les bénéficiaires ;

PUBLIC CIBLE :

Les bénéficiaires directs de l'objectif spécifique 8.1 sont les autorités en charge de l'animation, de l'exécution, du suivi, de la gestion et du contrôle du programme, les porteurs de projets, les partenaires et relais (acteurs socio-économiques, chambres consulaires, collectivités locales, organisations professionnelles) et les bénéficiaires potentiels des fonds européens.

2.B.2.

LISTE DES INDICATEURS DE RÉSULTATS (UNIQUEMENT SI LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS)

Non concerné.

2.B.3.

ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES EN FAVEUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE)

2.B.3.1.

DESCRIPTION DES ACTIONS À SOUTENIR ET LEURS CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES EN FAVEUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

TYPES D' ACTIONS SOUTENUES :

- **Actions visant à renforcer les moyens administratifs** (humains et matériels) **pour la mise en œuvre du programme et la préparation du transfert de l'autorité de gestion** notamment :
 - Rémunération des personnels dédiés à la mise en œuvre du programme (contractuels, détachés ou titulaires),
 - recours à des prestataires externes pour certaines missions,
 - Prise en charge des frais de fonctionnement et des coûts techniques des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre programme : location immobilière, achat d'équipements, fournitures, frais de déplacement, hébergement, frais juridiques liés aux contentieux, etc.
- **Actions visant à la préparation, l'animation interne et externe, la gestion et le suivi du programme** notamment :
 - Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des comités de pilotage, de programmation, de suivi et autres réunions relatives à la mise en œuvre du programme
 - Dépenses liées à la conception, mise à jour et diffusion d'outils de gestion
 - Actions d'animation interne de professionnalisation, de formation et d'information des personnels impliqués dans la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du programme
 - Appui à la gestion administrative et financière des dossiers
 - Formation et appui à l'utilisation de l'application informatique du suivi des fonds européens
 - Actions d'animation externe visant à favoriser l'émergence de projets et soutien aux potentiels porteurs de projet dans le montage des demandes de financement par le biais de formation ou de conseils techniques
 - Dépenses liées à la sélection, l'appréciation et le suivi des projets
 - Actions visant à réduire la charge administrative des bénéficiaires (dématérialisation des demandes d'aides par exemple)
 - Échanges et mutualisation des bonnes pratiques aux niveaux régional, national et européen
- **Actions visant à appuyer la mise en œuvre et la réalisation des différents types de contrôles des fonds européens**, notamment :
 - Visites sur place,
 - Contrôles sur pièces,
 - Pré-certification,
 - Contrôles qualité gestion,
 - Contrôles d'opération,
 - Actions de capitalisation et diffusion des résultats des différents niveaux de contrôle

Les actions sont principalement destinées à la période de programmation 2014-2020 mais peuvent concerner des périodes antérieures et postérieures.



OBJECTIF SPÉCIFIQUE 8.2:

Développer un système d'évaluation et de communication performant, et des actions de publicité et d'information autour du programme et des projets cofinancés.

L'assistance technique du programme opérationnel est mobilisée dans le cadre de deux axes prioritaires, l'un dédié au FEDER et l'autre au FSE. De manière générale, l'assistance technique du programme opérationnel FEDER-FSE visera à garantir :

- Une plus grande cohérence entre les actions financées ;
- Une mise en œuvre efficace et transparente du système de gestion et de contrôle ;
- Une utilisation optimale et effective des fonds européens.

Les actions soutenues via cet axe et sous cet objectif spécifique s'articulent avec celles mises en œuvre à travers le programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act 2014-2020.

Cet objectif spécifique vise à :

- **Améliorer l'évaluation globale du PO** au-delà de ce qui est prévu par les règlements et des informations données par les indicateurs du programme. L'autorité de gestion prévoit pour cela des études et des évaluations approfondies sur des problématiques spécifiques qui pourront être conduites en interne ou en externe afin de mesurer l'impact des interventions des fonds européens.
- **Assurer une meilleure communication et médiatisation autour du programme et de l'utilisation des fonds européens en région de manière générale.**



LES RÉSULTATS ATTENDUS :

- La diffusion à grande échelle d'un plan de communication sur les possibilités d'utilisation du FSE ;
- Un renforcement de la notoriété de l'Union européenne auprès des limousins par une amélioration de leurs connaissances en matière d'intervention du FEDER en Région ;
- La valorisation des projets limousins financés par du FSE ;
- La mise en place d'évaluations permettant de mesurer l'impact du FSE en Limousin.

PUBLIC CIBLE :

Les bénéficiaires directs de l'objectif spécifique 8.2 sont les autorités en charge de la gestion du programme, les porteurs de projets, les partenaires et relais (acteurs socio-économiques, chambres consulaires, collectivités locales, organisations professionnelles) et les bénéficiaires potentiels des fonds européens.

2.B.3.

ACTIONS À SOUTENIR ET CONTRIBUTIONS ESCOMPTÉES EN FAVEUR DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE)



TYPES D'ACTIONS SOUTENUES :

- **Actions d'information et de communication visant à promouvoir l'action de l'Union européenne en Limousin** par le biais notamment de :
 - La mise en place d'une stratégie de communication et l'élaboration de plans et de campagnes de communication
 - Animation et mise en œuvre de différentes actions et supports de communications (kits et outils de communication de toute nature)

- Animation, information et sensibilisation autour des potentialités de financements offertes par le programme
- Recours à des prestataires externes pour certaines missions d'information et de communication

○ **Actions visant à une évaluation efficiente du programme :**

- Mise en œuvre d'un plan d'évaluation
- Appui méthodologique et réalisation de rapports, d'études et d'évaluations au cours de la programmation
- Organisation de rencontres, de séminaires, d'expertises, de sondages visant à valoriser et à diffuser les bonnes pratiques, les projets innovants et les résultats des études et évaluations
- Évaluation et suivi de la stratégie de spécialisation intelligente
- Recours à des prestataires externes pour certaines missions d'évaluation

2.B.3.2.

INDICATEURS DE RÉALISATION VISANT À CONTRIBUER AUX RÉSULTATS DE L' AXE PRIORITAIRE 8

NUMÉRO D'ID	INDICATEUR (NOM DE L'INDICATEUR)	UNITÉ DE MESURE	FONDS	VALEUR CIBLE (2023)	SOURCE DE L'INFORMATION	FRÉQUENCE D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	ETP	FEDER	4	Région Limousin	Annuelle
24	Nombre de comités de programmation	Comité de programmation	FEDER	70	Région Limousin	Annuelle
26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi	FEDER	6	Région Limousin	Annuelle
28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	Jour	FEDER	12	Région Limousin	Annuelle
30	Nombre d'évaluations menées	Evaluation	FEDER	7	Région Limousin	Annuelle
33	Nombre d'actions de communication	Action de communication	FEDER	70	Région Limousin	Annuelle
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE	journée de formation	FEDER	6	Région Limousin	Annuelle



SECTION
3

PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL



TABLEAU 18A: PLAN DE FINANCEMENT

AXE PRIORITAIRE	FONDS	Base pour le calcul du soutien de l'UE (Coût total éligible)	SOUTIEN DE L'UE	CONTREPARTIE NATIONALE	RÉPARTITION INDICATIVE DE LA CONTREPARTIE NATIONALE		FINANCEMENT TOTAL	TAUX DE COFINANCEMENT	ALLOCATION PRINCIPALE (FONDS TOTAL MOINS LA RÉSERVE DE PERFORMANCE)		RÉSERVE DE PERFORMANCE		Part de la réserve de performance ou total du soutien de l'UE à l'axe prioritaire
					Financement public national	Financement privé national			Soutien de l'UE	Contrepartie nationale	Soutien de l'UE	Contrepartie nationale	
1	FEDER	Total	51 364 402	108 635 598	34 535 598	74 100 000	160 000 000	32,10%	48 170 740	101 881 010	3 193 662	6 754 588	6,22%
2	FEDER	Total	22 400 000	41 600 000	33 280 000	8 320 000	64 000 000	35%	21 007 220	39 013 409	1 392 780	2 586 591	6,22%
3	FEDER	Total	24 700 000	20 600 000	18 550 000	2 050 000	45 300 000	54,53%	23 164 211	19 319 140	1 535 789	1 280 860	6,22%
4	FSE	Total	18 442 149	12 294 766	12 294 766	0	30 736 915	60%	17 295 487	11 530 325	1 146 662	764 441	6,22%
5	FEDER	Total	10 100 000	15 150 000	15 150 000	0	25 250 000	40%	9 472 115	14 208 173	627 885	941 827	6,22%
6	FEDER	Total	12 600 000	18 900 000	18 900 000	0	31 500 000	40%	11 816 578	17 724 867	783 422	1 175 133	6,22%
7	FEDER	Total	4 394 563	2 929 709	2 929 709	0	7 324 272	60%	4 394 563	2 929 709			
8	FSE	Total	668 886	445 924	445 924 000	0	1 114 810	60%	668 886	445 924			
TOTAL	FEDER		125 558 965	207 815 307				37,66%	118 025 427	195 076 308	7 533 538	12 738 999	6,00%
TOTAL	FSE		19 111 035	12 740 690				60%	17 964 373	11 976 249	1 146 662	764 441	6,00%
TOTAL GLOBAL			144 670 000	220 555 997					135 989 800	207 052 557	8 680 200	13 503 440	



TABLEAU 18C :
RÉPARTITION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL
PAR AXE PRIORITAIRE, FONDS, CATÉGORIE DE RÉGION ET OBJECTIF THÉMATIQUE
POUR LE FEDER ET LE FSE

AXE PRIORITAIRE	FONDS	CATÉGORIE DE RÉGION	OBJECTIF THÉMATIQUE	SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE	CONTREPARTIE NATIONALE	FINANCEMENT TOTAL
AXE PRIORITAIRE 1	FEDER	En transition	Objectif thématique 1	36 064 402	68 235 598	104 300 000
		En transition	Objectif thématique 3	15 300 000	40 400 000	55 700 000
AXE PRIORITAIRE 2	FEDER	En transition	Objectif thématique 4	22 400 000	41 600 000	64 000 000
AXE PRIORITAIRE 3	FEDER	En transition	Objectif thématique 2	24 700 000	20 600 000	45 300 000
AXE PRIORITAIRE 4	FSE	En transition	Objectif thématique 10	18 442 149	12 294 766	30 736 915
AXE PRIORITAIRE 5	FEDER	En transition	Objectif thématique 6	10 100 000	15 150 000	25 250 000
AXE PRIORITAIRE 6	FEDER	En transition	Objectif thématique 9	12 600 000	18 900 000	31 500 000
AXE PRIORITAIRE 7	FEDER	En transition		4 394 563	2 929 709	7 324 272
AXE PRIORITAIRE 8	FSE	En transition		668 886	445 924	1 114 810
TOTAL				144 670 000	220 555 997	365 225 997



SECTION
4

APPROCHE INTÉGRÉE DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Décrire l'approche intégrée du développement territorial en tenant compte du contenu et des objectifs du programme opérationnel et en considérant l'accord de partenariat, et en montrant dans quelle mesure il contribue à la réalisation des objectifs du programme et des résultats escomptés. (3 500 caractères maxi)

L'action de la Région en matière de politiques territoriales est centrée sur le projet des territoires. Les politiques territoriales permettent :

- D'adapter les interventions publiques aux contextes spécifiques de chaque territoire,
- De travailler à des échelles pertinentes (taille suffisante, bassin de vie, ...),
- De proposer un cadre de réflexion stratégique aux acteurs locaux,
- L'expérimentation.

Au regard des résultats des périodes contractuelles écoulées, pour 2014-2020, la Région souhaite cibler ses interventions sur quelques thématiques prioritaires à la croisée des besoins locaux et des intérêts régionaux et européens. Cette nouvelle approche doit permettre un effet levier plus important, concourant à une optimisation de l'utilisation des fonds européens.

Il s'agit d'aider les territoires de projets (Pays, Parc Naturels Régionaux, agglomérations) à s'adapter au contexte économique, social et environnemental, en leur permettant de se saisir de thématiques peu explorées jusqu'à présent.

Les outils ITI (Investissement Territorial Intégré) permettront de prendre en compte la dimension transversale et intégrée des politiques territoriales, qu'il serait difficile d'appréhender de manière sectorielle.

4.1 LE CAS ÉCHÉANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX ET LES PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE

Non concerné

4.2. LE CAS ÉCHÉANT, MODALITÉS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Depuis le 1er janvier 2013, la Région Limousin compte désormais quatre agglomérations : Limoges, Brive, Tulle et Guéret. Ces dernières ayant des spécificités et des fonctionnalités qui leur sont propres, un accompagnement différencié dans le cadre des futures politiques territoriales et programmes européens 2014/2020 sera mis en œuvre.

L'aire urbaine de Limoges, de par sa position de capitale régionale, doit accroître son potentiel d'attractivité et de compétitivité aux plans interrégional et national en s'inscrivant dans une dynamique de métropolisation et de rayonnement à l'échelle du grand Sud-ouest.

La politique de la ville est une composante essentielle des projets de territoire pour Limoges et Brive, davantage confrontées à des problèmes persistants tels que la ségrégation, la pauvreté et des difficultés d'accès aux logements et aux services.

Pour Tulle et Guéret, l'enjeu consistera plus à organiser équitablement leurs bassins de vie respectifs au travers notamment des thématiques transports / mobilité et aménagements urbains durables.

Le volet urbain s'appuiera sur 4 ITI urbains qui mobiliseront **16 millions € de FEDER** sur les axes suivants du PO 2014-2020 :

- Axe 2 « Transition vers une économie décarbonée » (Objectif Thématique n°4)
 - Rénovation énergétique des logements sociaux
 - Valorisation en circuits courts des sources d'énergies renouvelables
 - Pôles d'échanges multimodaux et haltes ferroviaires
- Axe 3 « Aménagement et usages numériques » (Objectif Thématique n°2)
 - Projets de développement des usages numériques
- Axe 5 « Patrimoine environnemental » (Objectif Thématique n°6)
 - Préservation et valorisation du patrimoine culturel
- Axe 6 « Cohésion territoriale » (Objectif Thématique n°9)
 - Nouveaux contrats de ville
 - Aménagement structurant des agglomérations

Les ITI urbains du Limousin mobiliseront également 3,7 millions € de FEADER dans le cadre de la mesure 7 (article 20) « Services de base et rénovation des villages ».

La mise en place en Limousin d'un Comité Unique de Programmation des fonds européens garantira la mise en œuvre d'une approche intégrée du développement urbain durable pour les aires urbaines concernées.

La complémentarité des interventions FEDER et FSE en matière de développement urbain durable sera également facilitée par l'intégration d'un volet FSE dans les contrats d'agglomération.

En revanche, cette complémentarité ne pourra pas se matérialiser dans le cadre d'un même ITI urbain car cet outil n'a pas été activé par le PO national FSE.

Le volet FSE du Programme Opérationnel Limousin se concentre sur les actions de formations qualifiantes et pré-qualifiantes pour les demandeurs d'emploi. Ces actions visent à couvrir l'ensemble du territoire régional mais elles ne sont pas mises en œuvre dans le cadre d'une approche territorialisée.

En termes de gouvernance, la Région Limousin vise une simplification et une sécurisation des procédures de gestion administrative et financière. Dans cette optique, les responsabilités seront réparties de la manière suivante :

- **La définition d'un programme d'actions** s'inscrivant dans le cadre de référence régional et de la stratégie du territoire, sera assurée par chaque agglomération, et se traduira par un contrat d'agglomération négocié et signé avec la Région.
- **La gestion administrative et financière** sera assurée par la Région Limousin, en tant qu'Autorité de Gestion du PO FEDER / FSE (instruction des dossiers, validation par l'exécutif régional, notification, conventionnement et paiement).



TABLEAU 20 : MONTANT INDICATIF DU SOUTIEN DU FEDER EN FAVEUR DES ACTIONS INTÉGRÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

FONDS	MONTANT INDICATIF DU SOUTIEN DU FEDER AUX ACTIONS INTÉGRÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE	PART DE LA DOTATION TOTALE DU FONDS AU PROGRAMME OPÉRATIONNEL (EN %)
TOTAL FEDER	16 000 000 €	13,2 % (hors AT)

4.3. *LE CAS ÉCHÉANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS AUTRE QUE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'ITI sera mobilisé pour le développement des zones rurales, dans le cadre des politiques territoriales. Pour 2014-2020, la Région a choisi de recentrer les politiques territoriales sur : l'accès aux soins de premier recours, l'efficacité énergétique, le développement numérique, le soutien en faveur de l'artisanat, du commerce et des services, le développement culturel, les stratégies locales de développement forestier, le tourisme, les activités de pleine nature et l'accueil de nouveaux arrivants.

Les territoires suivants mobiliseront également l'outil ITI :

○ Les 10 territoires de projet

Ces territoires de projet couvrent et maillent le territoire régional du Limousin, avec des périmètres variant de 20 à 90 communes et représentant de 10 000 à 60 000 habitants en moyenne. Ces territoires sont caractérisés par « une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi ». Ils ont développé une stratégie de développement local, se sont dotés de moyens d'ingénierie et reposent sur une gouvernance locale mixte associant élus et milieux socioprofessionnels, avec une forme juridique définie (association, syndicat mixte). La maîtrise d'ouvrage des actions peut être portée soit par l'espace de projet soit par d'autres structures locales publiques ou privées. Un cadre d'intervention régional est défini par le biais d'une convention globale d'animation et d'ingénierie pluriannuelle, ainsi que sur des programmes d'actions pluriannuels et contractuels sur différentes thématiques et pour différents projets constituant des ITI non urbains.

○ Les 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR)

En Limousin, le territoire régional est couvert par deux PNR :

- Le PNR de Millevaches regroupant 113 communes situées sur les trois départements du Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), et représentant un espace de plus de 3300 km² pour environ 41000 habitants.
- Le PNR Périgord - Limousin, composé de 78 communes et représentant un espace de plus de 1800 km² pour environ 50 000 habitants. Une partie du PNR se situe dans la région Aquitaine (49 communes) et l'autre partie en Limousin (29 communes).

Ces territoires sont labellisés par l'État et couvrent des zones remarquables, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel. Leur gouvernance repose sur la gestion par un Établissement public de coopération, syndicat mixte ouvert élargi, dont l'assemblée délibérante – « comité syndical » - est composée d'élus des collectivités membres (communes, départements, régions) et parfois des partenaires socio-économiques. Leurs objectifs sont définis par une charte renouvelée tous les 12 ans, et qui se décline en un programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire. Les champs d'intervention des PNR sont principalement axés autour des thématiques suivantes :

- Patrimoine naturel - biodiversité
- Gestion de l'espace et paysages
- Lutte contre le changement climatique – efficacité énergétique
- Patrimoine bâti – culture
- Tourisme et activités de pleine nature
- Actions exemplaires et innovantes pour le développement économique, l'attractivité et le lien social
- Éducation /sensibilisation des publics sur l'ensemble des champs

Un cadre d'intervention est défini au niveau régional par le biais de contrats de 3 ans renouvelables avec une enveloppe financière annoncée, un programme d'actions défini sur la durée contractuelle et une programmation annuelle détaillée de ces programmes d'actions

Les ITI non urbains du Limousin mobiliseront 15,9 millions € de FEDER (cf. tableau 21) sur les axes suivants du programme opérationnel 2014-2020 :

- Axe 2 « Transition vers une économie décarbonée » (Objectif Thématique n°4)
 - Valorisation en circuits courts des sources d'énergies renouvelables
 - Pôles d'échanges multimodaux et haltes ferroviaires
- Axe 3 « Aménagement et usages numériques » (Objectif Thématique n°2)
 - Projets de développement des usages numériques
- Axe 5 « Patrimoine environnemental » (Objectif Thématique n°6)
 - Préservation et valorisation du patrimoine culturel
 - Restauration et préservation des zones naturelles
 - Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
- Axe 6 « Cohésion territoriale » (Objectif Thématique n°9)
 - Contrats de pôles structurants

Ils mobiliseront aussi 11,76 millions € de FEADER pour les 2 Parcs Naturels Régionaux et les 16 Pays, dans le cadre des mesures suivantes du Programme de Développement Rural du Limousin :

- Mesure 4 (article 17) « Investissements physiques » (200 000 €)
- Mesure 7 (article 20) « Services de base et rénovation des villages » (10 360 000 €)
- Mesure 8 (articles 21 à 26) « Investissements en zones forestières » (325 000 €)
- Mesure 10 (article 28) « Agri-environnement » (376 000 €)
- Mesure 16 (article 35) « Coopération » (500 000 €)

En termes de gouvernance, la Région Limousin assurera la gestion de ces ITI non urbains, et contractualisera avec les territoires de projets décrits ci-dessus (ex Pays et PNR).



TABLEAU 21 :
DOTATION FINANCIÈRE INDICATIVE AUX INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS AU PARAGRAPHE 4.2 (MONTANT GLOBAL)

PRIORITÉ	FONDS	DOTATION FINANCIÈRE INDICATIVE (SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE) (MONTANT EN EUROS)
AXE PRIORITAIRE 2	FEDER	1 400 000 €
AXE PRIORITAIRE 3	FEDER	2 200 000 €
AXE PRIORITAIRE 5	FEDER	9 200 000 €
AXE PRIORITAIRE 6	FEDER	3 100 000 €
TOTAL		15 900 000 €

4.4 *LE CAS ÉCHÉANT, MÉCANISMES VISANT À ASSURER LA COORDINATION AVEC LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ET STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET LES STRATÉGIES DE BASSINS MARITIMES

*** Modalités propres aux actions interrégionales et transnationales, dans le cadre du programme opérationnel, avec des bénéficiaires situés dans au moins un État membre.**

Le Limousin a été l'une des seules régions européennes à intégrer dans son programme opérationnel FEDER 2007-2013 des actions dédiées à la coopération transnationale. Les objectifs opérationnels qui avaient alors été définis restent pertinents aujourd'hui au regard de la faible ouverture des acteurs limousins à l'international identifiée dans le diagnostic stratégique territorial. Ces objectifs sont les suivants :

- Stimuler, faciliter et simplifier l'accès aux démarches de coopération interrégionale par un accompagnement de proximité ;
- Susciter les partenariats transnationaux capables de se mobiliser sur des politiques et des programmes européens ciblés (recherche, compétitivité, culture, ...);
- Familiariser et banaliser les démarches de coopération interrégionale pour les acteurs infrarégionaux.

Ainsi, le Limousin souhaite poursuivre son expérimentation de la prise en compte d'une dimension de coopération dans le cadre de son programme opérationnel, dont les éléments clés stratégiques et opérationnels sont les suivants :

1. Les démarches de coopération seront soutenues dans le cadre de la priorité d'investissement 1.b pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie régionale de spécialisation intelligente, de façon à accompagner l'implication des acteurs limousins de la recherche et de l'innovation dans les réseaux d'acteurs européens clés et dans les projets de coopération et ce pour l'ensemble des domaines de spécialisation du Limousin.
2. Une ouverture aux démarches de coopération, sous forme de projets de réseau ou de projets pilotes, notamment les réseaux de villes dans le cadre de la priorité d'investissement 9b, sera rendue possible en vue d'enrichir les actions soutenues par le FEDER et le FSE sur le territoire limousin. Il devra être démontré que l'intégration d'une dimension de coopération apporte une plus-value aux projets et contribue aux objectifs spécifiques du programme. Priorités d'investissement concernées : 1a, 2c, 3a, 3d, 4a, 4c, 4e, 6c, 6d, 9b.
3. Le programme opérationnel FEDER FSE Limousin apportera aux acteurs régionaux des opportunités de coopération complémentaires de celles offertes par les programmes de coopération territoriale européenne (CTE). Des passerelles seront recherchées entre le PO Limousin et les programmes CTE Interreg Europe et Interreg sud-ouest européen (en amont des programmes CTE par un renforcement des capacités des acteurs limousins à s'engager dans des démarches de coopération et à s'intégrer dans des réseaux pertinents ; en aval des programmes CTE par la capitalisation des résultats de projets CTE par une prise en compte et une déclinaison régionale et locale.
4. La piste d'audit pour les opérations intégrant des actions interrégionales et transnationales ne se distinguera pas fondamentalement des autres actions du programme étant donné que les aides apportées par le FEDER du programme opérationnel limousin ne seront accordées qu'aux seuls bénéficiaires limousins (assiette éligible de l'opération circonscrite aux seules dépenses du bénéficiaire limousin). En revanche, la Région Limousin en tant qu'autorité de gestion devra être en capacité d'exercer des contrôles de dépenses réalisées par des bénéficiaires limousins en dehors du territoire national.



SECTION
5

BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES
GÉOGRAPHIQUES LES PLUS
TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU
DES GROUPES CIBLES LES PLUS
MENACÉS DE DISCRIMINATION OU
D'EXCLUSION SOCIALE (LE CAS
ÉCHÉANT)

Non concerné



SECTION
6

BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES
GÉOGRAPHIQUES TOUCHÉES PAR
DES HANDICAPS NATURELS OU
DÉMOGRAPHIQUES, GRAVES OU
PERMANENTS

Le cas échéant, identifier la manière dont les programmes opérationnels répondent aux enjeux démographiques des régions ou aux besoins spécifiques des zones géographiques qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques, graves et permanents, tel que défini dans l'article 174 du Traité, ainsi que la contribution en faveur de l'approche intégrée définie dans l'accord de partenariat à cet effet.

En Limousin, l'évolution démographique est fragile, le revenu inférieur à la moyenne nationale et le taux de pauvreté supérieur. Les phénomènes d'exclusions et le déséquilibre grandissant entre territoires dynamiques démographiquement ou non, jeunes et âgés, riches et pauvres risquent de s'accroître.

Un regain démographique mais des déséquilibres territoriaux persistants

Le Limousin représente 1,2% de la population métropolitaine. Région rurale de faible densité et moins urbanisée que le reste de la France, le Limousin connaît une influence croissante des villes mais le périurbain et l'espace rural renforcent leur vocation résidentielle, et la césure s'accroît entre les territoires où se situe l'emploi et ceux où réside la population.

Les campagnes à très faible densité occupent l'essentiel de l'espace rural. Elles se caractérisent par une population âgée, à faible revenu et où la pauvreté peut atteindre un taux élevé. La question de l'exclusion sociale, de l'accès à l'emploi et de la pauvreté touchent aussi bien les zones rurales qu'urbaines. En parallèle, les mutations économiques et sociétales et l'arrivée de nouvelles populations sur l'ensemble du territoire déstructurent et recomposent les liens sociaux, avec des effets induits tant positifs que négatifs. On pressent un écart plus prégnant des inégalités en Limousin, une région dans laquelle elles étaient moins marquées.

Une population âgée

Le Limousin est la région la plus âgée de France (7 points de plus qu'en France métropolitaine). En 2008, 29 % des Limousins, soit 215 057 personnes, sont âgés de 60 ans ou plus. L'indice de vieillissement est le plus important de France. Les personnes âgées vivent plutôt seules et en milieu rural.

Un taux de pauvreté préoccupant en zone rurale

Alors que le taux de pauvreté régional est, avec 14%, légèrement supérieur à la moyenne nationale, il atteint 18% en zone rurale, dont 20% en Creuse. En Limousin, la pauvreté décroît avec l'âge, y compris après la cessation d'activité professionnelle à l'exception des seniors les plus âgés (75 ans et plus) et notamment d'anciens agriculteurs. Les jeunes ménages font partie des générations où la pauvreté est la plus présente. Ainsi, un enfant sur cinq vit dans un ménage pauvre. Les travailleurs ne sont pas épargnés par la pauvreté : elle touche 8% des salariés et 19% des travailleurs indépendants.

Des logements anciens et un risque de précarité accru

Le parc de logement limousin ne répond pas entièrement aux attentes d'aujourd'hui (habitat indigne, inconfort). Près de 38% du parc de logement datent d'avant 1949 (contre 31% au plan national); un peu moins d'une résidence principale sur cinq (contre une sur dix en France) sont dites inconfortables.

Dans le parc privé occupé (200 000 logements), 30 000 logements pourraient être qualifiés de « passoires thermiques ». Environ un ménage locataire sur 15 sollicite une aide au règlement de sa facture énergétique.

Les habitants des quartiers urbains précarisés ou de zones rurales plus ou moins isolées peuvent cumuler toutes les dimensions de la précarité : chômage, mobilité, santé, logement, énergétique, mobilité culturelle...

Services d'utilité publique : le Limousin bien équipé mais des temps d'accès variables dans le rural

En Limousin, la majorité des services d'utilité publique de proximité ont une densité d'implantation, rapportée à la population, meilleure qu'en moyenne nationale. Cependant, paradoxalement, l'accessibilité à ces services est parfois difficile. Ainsi, la part des Limousins qui disposent de ces services sur leur commune de résidence est souvent

inférieure à la moyenne de province et les temps d'accès pour les habitants non équipés sur place sont en général plus élevés. Malgré une densité médicale plutôt forte, le renouvellement du personnel pose problème, et des « zones blanches » d'accès aux soins existent et risquent d'augmenter.

Le Limousin n'échappe pas aux inégalités d'accès des particuliers aux TIC

Même si l'équipement progresse, l'accès demeure inégal selon l'âge, les milieux sociaux. Les équipements actuels, bien que performants, doivent être constamment adaptés aux nouvelles exigences techniques (fibre, très haut débit) et aux usages de demain. En l'absence d'initiative publique, le caractère rural de la région intensifierait le risque de fracture numérique.

L'ensemble du Programme vise à promouvoir un développement équilibré du territoire mais les actions suivantes répondent plus spécifiquement aux constats énoncés dans cette section :

- **L'appui aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (Axe 1).**
- **La place importante de l'économie du bien vieillir dans la stratégie de spécialisation intelligente**
- **La réhabilitation thermique des bâtiments (Axe 2).**
- **Les actions en faveur du transport intermodal (Axe 2).**
- **L'enjeu global de l'accès au très haut débit pour tous les Limousins (Axe 3).**
- **L'accompagnement des projets urbains (Axe 6).**



SECTION
7

AUTORITÉS ET ORGANISMES
RESPONSABLES DE LA GESTION,
DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT
ET RÔLE DES PARTENAIRES
CONCERNÉS

7.1 IDENTIFICATION DES AUTORITÉS ET ORGANISMES CONCERNÉS



TABLEAU 23 : IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DES AUTORITÉS ET ORGANISMES CONCERNÉS

AUTORITÉ/ORGANISME	NOM DE L'AUTORITÉ/ORGANISME, SERVICE OU UNITÉ, LE CAS ÉCHÉANT	RESPONSABLE DE L'AUTORITÉ/ORGANISME (FONCTION)
Autorité de gestion	Région Limousin Hôtel de Région 27 Boulevard de la Corderie CS 3116 - 87 031 Limoges Cedex	Le Président du Conseil Régional
Autorité de certification, le cas échéant	Direction régionale des finances publiques 31, rue Montmailler 87043 Limoges Cedex	Le Directeur régional
Autorité d'audit	Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) 5, place des Vins-de-France 75573 Paris Cedex 12	Le Président de la CICC (inspecteur général des finances)
Organisme bénéficiaire des versements de la Commission européenne	Région Limousin Hôtel de Région 27 Boulevard de la Corderie CS 3116 - 87 031 Limoges Cedex	Le Président du Conseil Régional

7.2 ACTIONS PRISES POUR IMPLIQUER LES PARTENAIRES CONCERNÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5 DANS LA PRÉPARATION DU PO ET RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PO

7.2.1 RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Élaboration du Programme

En tant que future autorité de gestion de l'intégralité du FEDER et d'une partie du FSE, la Région Limousin a coordonné l'élaboration du PO FEDER-FSE en étroite collaboration avec l'État et plus particulièrement le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR).

Le Conseil Régional, réuni en séance plénière le 28 juin 2012, a adopté une feuille de route pour la préparation des programmes Opérationnels 2014 -2020.

Au-delà des concentrations thématiques, cette feuille de route choisit de mobiliser les fonds européens sur :

- L'aménagement numérique et la mise en œuvre du très haut débit, partant du principe que cette infrastructure concerne l'ensemble du territoire limousin et qu'elle est un préalable à l'atteinte de tous les objectifs thématiques prioritaires européens, notamment pour ce qui concerne la recherche et l'innovation, la compétitivité des PME, la croissance verte, la formation, l'emploi, l'inclusion sociale...
- La réalisation d'une infrastructure de transport majeure de Grande Vitesse ferroviaire qui aura des retombées directes et indirectes importantes sur toute la région,
- La formation tout au long de la vie et l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et la mobilité professionnelle.

Conformément au règlement général et au code de conduite européen en matière de partenariat, l'ensemble des acteurs du partenariat régional élargi a été associé à l'élaboration du PO FEDER-FSE qui s'est déroulé en plusieurs phases :

- Diagnostic territorial stratégique partagé
- Synthèse des priorités
- Rédactions des différentes versions du PO FEDER-FSE

Parallèlement à ces différentes phases, l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente de la région Limousin, conditionnalité ex ante obligatoire, s'est également déroulée en concertation avec les partenaires régionaux.

Le choix des partenaires s'est orienté vers les membres actuels du Comité de Suivi (200 membres) des fonds européens pour la période 2007-2013 offrant ainsi une représentativité complète des acteurs publics et privés dans les domaines couverts par la politique de cohésion.

De sorte à favoriser une concertation la plus large possible, une plateforme collaborative pour le partenariat élargi a été mise en place pour permettre à chacun de s'informer sur la démarche d'élaboration du PO FEDER-FSE et d'avoir accès aux différents documents et aux différentes versions du PO (<http://www.limousin.territorial.gouv.fr>).

Par ailleurs, la concertation au niveau politique s'est déroulée dans le cadre des conférences des exécutifs réunissant les trois Présidents des conseils généraux (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne), les 4 Présidents des agglomérations de Brive, Limoges, Guéret et Tulle et le Président du conseil régional du Limousin.

Des présentations de l'avancée des travaux sur le PO FEDER-FSE ont également été effectuées régulièrement devant le Conseil économique, social et environnemental de la région Limousin.

1^{ère} PHASE :

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ DE LA RÉGION LIMOUSIN

L'élaboration du diagnostic territorial stratégique a été co-pilotée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Le travail partenarial entre les services de l'État et de la Région a ensuite permis la rédaction de documents communs, complétés et partagés, avant d'être soumis à la concertation élargie.

Dans un premier temps, le projet de diagnostic partagé a été présenté au partenariat régional comme la première étape significative de la construction des futurs programmes opérationnels européens. Les partenaires régionaux associés à la démarche ont pu formuler des avis et des propositions de corrections tant sur la partie diagnostic que sur les enjeux hiérarchisés et les orientations stratégiques, la liste des actions prioritaires devant intervenir plus tard.

A l'issue du diagnostic, les acteurs de la région Limousin ont partagé l'ambition commune de mobiliser toutes les forces du territoire pour assurer un développement équilibré et réaffirmer leur volonté de relever les trois défis identifiés pour le territoire : le défi démographique, le défi climatique et défi de l'ouverture et de la mondialisation.

2^e PHASE : PRIORISATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En mars 2013, une nouvelle étape de concertation a été lancée avec le partenariat régional. Les orientations et les sous-orientations stratégiques identifiées lors de l'élaboration du diagnostic stratégique partagé ont fait l'objet d'un travail de synthèse et de priorisation. Un document de travail intitulé « Tableau de synthèse des priorités » (TSP) a été élaboré par les services de l'État et de la Région dans un premier temps, puis soumis aux partenaires techniques régionaux dans un second temps. Il constitue le socle stratégique commun des futurs programmes européens.

Trois niveaux de priorité ont été définis au niveau des sous-orientations stratégiques :

- PRIORITÉ 1 : Doit figurer impérativement dans le PO ;
- PRIORITÉ 2 : Peut figurer dans le PO si l'enveloppe budgétaire le permet ;
- PRIORITÉ 3 : Non prioritaire pour un cofinancement européen.

Le partenariat régional s'est réuni du 3 au 5 avril 2013 dans le cadre des six groupes de travail qui avaient déjà été constitués à l'occasion de la préparation du diagnostic partagé, sur les thématiques suivantes :

- « Économie innovante »
- « Infrastructures et usages »
- « Patrimoines régionaux : naturel, environnemental et culturel »
- « Ressources humaines, compétences et savoir-faire »
- « Volet territorial »
- « Volet coopération interrégionale ».

Une version consolidée du TSP a ensuite été réalisée pour intégrer les résultats des groupes de travail. Elle a été mise en ligne le 12 avril pour que les partenaires techniques puissent en prendre de nouveau connaissance et réagir par des contributions écrites transmises avant le 30 avril. Un modèle type de fiche-action a également été mis en ligne pour permettre aux partenaires de faire remonter le descriptif des actions qu'ils jugent prioritaires pour les financements européens.

3^e PHASE : ÉLABORATION DES DIFFÉRENTES VERSIONS DU PO FEDER-FSE

Les services de la Région, en concertation avec les services de l'État, ont rédigé les différentes versions du PO FEDER-FSE qui ont été présentées aux élus de la Région et des collectivités partenaires et aux membres du partenariat.

Les versions étaient mises en ligne régulièrement sur la plateforme collaborative pour consultation libre des membres du partenariat.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CONCERTATION :

A l'issue de cette phase de concertation, en plus des contributions orales, plus de 150 contributions écrites (courriers et fiches actions) provenant de 41 organismes différents ont été reçues avec un panel hétérogène de contributeurs : collectivités, structures de protection et valorisation de l'environnement, parcs, pays, chambres consulaires, structures d'éducation/formation/recherche, autres établissements publics, associations, fédérations, etc.

L'ensemble des contributions reçues par la Région Limousin ont fait l'objet d'un courrier de réponse envoyé à chaque partenaire lui indiquant la manière dont la contribution avait été reprise au sein du programme opérationnel.

Trois problématiques fortes ont été au centre des contributions et des discussions et peuvent être citées ici :

- Infrastructures de transport : la demande forte des partenaires concernant l'inscription des études de Ligne à Grande vitesse n'a pu être retenue afin de respecter les termes de l'accord de Partenariat.

- Investissements en matière d'eau et d'assainissement : cette demande des collectivités n'a pas été retenue afin de respecter les termes de l'accord de Partenariat.
- Approche territoriale : la demande des partenaires pour obtenir une prise en compte du volet territorial dans le programme a été retenue et s'est concrétisée par l'inscription d'ITI urbains et non urbains.

CONSULTATION DU PUBLIC ET RÉSULTAT

L'information sur le lancement de la consultation du publique a été diffusée par voie de presse le 14 février 2014. La consultation s'est déroulée du 24 février au 24 mars 2014. Les dossiers de consultation ont été consultables sur différents sites : en ligne sur le site internet de la Région Limousin (<http://www.region-limousin.fr/Europe-et-international>), à l'hôtel de Région, ainsi que dans les Maisons de la Région en Creuse et en Corrèze.

Le **bilan de la consultation du public** est le suivant :

- Sur les 3 sites dépendants de la Région (Hôtel de Région et Maisons de Tulle et de Guéret) : aucune visite ;
- sur le site web de la Région : le dossier de consultation a été vu 413 fois, par 244 visiteurs différents ; une seule personne a rempli le formulaire pour émettre un avis.

L'avis exprimé, celui d'un particulier, appelait à réduire les émissions de gaz à effet de serre et dépenser moins d'énergie tout en contestant l'opportunité et le coût du projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

IMPLICATION DES PARTENAIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME :

Les partenaires resteront impliqués dans les processus de sélection et de programmation ainsi que dans le travail de suivi et d'évaluation des réalisations du PO FEDER-FSE à travers deux instances qui seront instituées après l'approbation du PO par la Commission :

- Le **Comité de programmation** :

Préalablement aux travaux du comité de programmation, l'instruction préparant les dossiers présentés dans le cadre du PO FEDER-FSE impliquera que des demandes d'avis soient adressées aux différents partenaires concernés (services de l'État, préfecture, conseils généraux, directions régionales ...).

Au cours du Comité de programmation, les services instructeurs présenteront les dossiers à l'ordre du jour. Les observations des membres seront recueillies et permettront de constituer la liste des projets à retenir.

Le Comité de programmation sera inter-fonds et co-présidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région.

- Le **Comité de suivi inter-fonds** :

Le comité de suivi réunira les représentants de la Commission européenne, des instances nationales, les partenaires régionaux, les services de l'État et de la Région.

Sa composition regroupera des membres de plein droit (les Présidents des conseils régionaux, les Présidents des Communautés d'agglomération, les Préfets des départements, le Président du Conseil économique, social et environnemental régional etc.) et des membres consultatifs associés dont des représentants de la société civile (organisations syndicales, organismes de protection de la nature, monde associatif, économique et socioprofessionnel).

Conformément au Règlement cadre, sa mise en place est obligatoire. Il sera co-présidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet de région.

Le Comité de suivi se réunira en séance plénière au minimum une fois par an selon les modalités prévues au règlement intérieur, lequel sera établi conformément au cadre institutionnel, juridique et financier national.

Le Comité examinera en détail toutes les questions ayant une incidence sur la réalisation du programme, donnera un avis sur toute modification du programme proposée par l'autorité de gestion et pourra adresser des recommandations à l'autorité de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation du programme.

Au-delà des partenaires concernés (institutionnels, financeurs et acteurs économiques et sociaux) participeront aux différents comités de pilotage des évaluations thématiques (Comités de pilotage, comités techniques).

En application de la loi n°2002-1576 du 30 décembre 2002 (article 60), la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) assure la fonction d'autorité d'audit des programmes opérationnels de la programmation 2014-2020. Dans ce cadre, la Charte d'audit relative aux contrôles d'opérations pour les programmes opérationnels FEDER et FSE gérés par les Régions visée le 3 septembre 2014 par le Président de la CICC et le Président de l'ARF définit les fonctions qui doivent être effectuées par la CICC et les services régionaux. En application des dispositions de cette charte, sous l'autorité fonctionnelle de la CICC, les contrôles d'opération sur la fiabilité du système de gestion sont exercés, au sein de la Région, par le service Contrôles-Expertises. Ce service effectue les contrôles, en toute indépendance, suivant un échantillon déterminé par la CICC et des modalités définies par cette dernière à travers des manuels d'audit, des documents types et des listes de contrôle. Le service Contrôles-Expertises est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale des Services, autorité distincte des services assurant les fonctions d'autorité de gestion ou de services instructeurs.

Par ailleurs, lorsque la Région est bénéficiaire des fonds, le principe de séparation fonctionnelle est matérialisé par une séparation stricte entre le service en charge de l'instruction du dossier et le service bénéficiaire de l'aide. Le service instructeur assure l'ensemble des tâches relatives à l'instruction, la programmation, les opérations de contrôle de service fait et de visite sur place du dossier considéré. Le service bénéficiaire de l'aide formalise la demande d'aide européenne, réalise l'opération conformément au projet programmé et conventionné, sollicite le paiement de l'aide auprès du service instructeur en présentant les pièces justificatives nécessaires.

Dans le cadre de l'octroi des aides européennes, l'autorité de gestion s'assurera de la correcte application de la réglementation des aides d'état dans le cadre de l'instruction et du contrôle interne ainsi que les règles du droit européen de la commande publique et, en particulier: a) les directives 2004/18/CE et 2004/17/CE, b) les directives 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE, une fois ces directives transposées par l'État membre, c) les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE et d) les principes généraux du Traité applicables à la commande publique.

Dans la mesure où la déclaration prévue à l'article 9(1) de la directive 2001/42/CE (directive ESE) est établie après l'adoption du programme, l'autorité de gestion la communiquera à la Commission une fois qu'elle aura été mise à la disposition du public, de l'autorité environnementale et le cas échéant des États membres consultés au titre de l'article 7 de la directive ESE.

7.2.2. POUR LE FSE : SUBVENTIONS GLOBALES

7.2.3. POUR LE FSE, LE CAS ÉCHÉANT : EARMARKING AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Considérant que :

- Les ONG ou les partenaires sociaux ne mettent pas en œuvre des actions de formation, au sens du présent programme et selon ses priorités et critères de sélection ;
- Les partenaires sociaux sont, par ailleurs, partie intégrante de la gouvernance du CPRDFP, document-cadre d'orientation du système de formation en Limousin. Qu'à ce titre, ils sont donc totalement intégrés au système de définition des orientations régionales en matière de formation;
- le seul levier de financement que le programme pourrait destiner aux ONG ou partenaires sociaux se situe au sein de l'axe «assistance technique»;

Si jamais ces ONG ou partenaires sociaux devaient porter des initiatives relatives au programme, notamment en matière d'animation ou de communication, alors celles-ci pourraient être financièrement soutenues par le programme, au titre de l'axe «assistance technique». Une somme maximale de 10 000 € pourrait être consacrée à ces actions.



SECTION
8

*COORDINATION ENTRE LES FONDS,
LE FEADER, LE FEAMP ET AUTRES
INSTRUMENTS NATIONAUX
ET DE L'UNION EUROPÉENNE, AINSI
QU'AVEC LA BEI

Mécanismes qui assurent la coordination entre les fonds, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et les autres instruments de financement nationaux et de l'Union européenne, ainsi qu'avec la BEI, en tenant compte des dispositions applicables établies conformément au cadre stratégique commun, comme stipulé dans l'annexe I du RPDC.

1. LIGNES DE PARTAGE ET COMPLÉMENTARITÉ GARANTIS PAR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE MIS EN PLACE :

Le suivi de la complémentarité entre les fonds FEDER-FSE-FEADER et les programmes sectoriels européens sera réalisé par la Délégation Coopération Europe International qui comporte deux services, le Service Autorité de Gestion en charge de la coordination des programmes européens et le Service Financements, Partenariats et Coopération qui suit plus particulièrement la mise en œuvre des programmes sectoriels européens. La proximité de ces deux services au sein d'une même Direction permettra de s'assurer de la complémentarité dans la mise en œuvre de ces programmes.

La Direction Coopération Europe International coordonne également les Programmes interrégionaux. Les projets relevant de ces programmes font l'objet d'un avis technique (et d'opportunité financière sur crédit régional) au niveau des pôles opérationnels, ces mêmes pôles assurant l'instruction des dossiers FEDER ou FEADER Limousin. Les risques de double financement seront systématiquement signalés.

Deux instances copilotées par la Région Autorité de gestion et l'État seront instituées après l'approbation du PO par la Commission : le Comité régional unique de programmation (FEDER-FEADER-FSE) et le Comité de suivi. Instruction et programmation sont les garde-fous garantissant la complémentarité entre différents fonds et permettant d'éviter les doubles financements

1. LIGNES DE PARTAGE ET COMPLÉMENTARITÉ ENTRE FESI :

(cf. convention ligne de partage FSE PO régional / PO National)

A. FSE

Pour cette programmation, une nouvelle architecture de gestion a été retenue. Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, les Conseils régionaux ont été désignés autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation.

L'État est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 %. Le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole a vocation à couvrir prioritairement les actions menées au titre de l'objectif thématique 8 (Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle) et de l'objectif thématique 9 (Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté).

Les PO régionaux plurifonds FEDER-FSE « investissement pour la croissance et l'emploi » ont, quant à eux, vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées au titre de l'objectif thématique 10 « Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ».

B. FEDER / FSE

- FEDER / FSE régional

La coordination sera facilitée par la concentration des crédits FSE sur une seule priorité d'investissement [Pi c\)iii. et une forte orientation vers des actions en faveur de la formation professionnelle.](#)

En complément du soutien apporté aux entreprises dans le cadre du FEDER (OT3/OT4), des actions de formations pré-qualifiantes ou qualifiantes pour les demandeurs d'emploi seront principalement mises en place dans les filières et les métiers les plus porteurs d'emploi :

- Les secteurs impactés par le renouvellement générationnel
- Les secteurs en repositionnement stratégique ou technologique

- Les secteurs d'innovation technique ou sociale

PRISME identifie régulièrement en Région les filières porteuses d'emploi dans les années à venir sur l'ensemble des secteurs. C'est bien ce diagnostic qui doit conduire à la priorisation de ces filières porteuses.

Les actions portant sur des investissements en matière de e-formation (OT2-PI2c) sont complémentaires des actions financées par le FSE pour la formation tout au long de la vie.

- FEDER / FSE national

L'approche territoriale renforcée du FSE National et ciblée sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville viendra compléter les actions d'investissement conduites dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés FEDER (OT9 PI9b).

L'accord de partenariat précise ainsi que : «parallèlement, des objectifs spécifiques d'entrée des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés dans le programme opérationnel « emploi et inclusion » géré par l'État et délégué pour partie en gestion aux conseils généraux. Au total, 10 % de ce programme bénéficiera à ces publics».

- FEADER / FSE régional

Le FSE pourra financer la formation des actifs demandeurs d'emploi des secteurs agricole, de l'alimentation et forestier dès lors que ces formations permettent aux actifs de ces secteurs de se reconvertir sur un autre secteur d'activité hors périmètre FEADER ou relèvent de formations généralistes (par exemple compétences clés, comptabilité...).

Le FSE ne viendra pas financer de formations spécifiques des secteurs relevant du périmètre FEADER.

C. FEADER, PO FEDER-FSE régional, POI Massif Central, POI Loire, FSE National

La définition de ces lignes de partage, repose sur les principes généraux suivants :

- **Soucis de cohérence et complémentarités entre le PO FEDER-FSE et le volet rural du PDR** : La Région Limousin a fait le choix de renforcer la cohésion de l'action publique en assurant la convergence entre les démarches des acteurs locaux et les politiques sectorielles de l'Union européenne, de l'État, de la Région, des Départements et des collectivités territoriales. Dans cette optique, le PO FEDER-FSE et le volet rural du PDR visent à créer des synergies entre les stratégies de développement des territoires ruraux et urbains.
- **Fléchage du développement territorial plus important sur le PDR** : Compte tenu de l'augmentation conséquente de l'enveloppe FEADER par rapport au FEDER sur 2014-2020, plusieurs domaines d'intervention des politiques territoriales ont été fléchés sur le PDR dans le cadre de la priorité n°6 relative à l'inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et au développement économique des zones rurales. Ce choix stratégique s'applique aussi au programme LEADER pour lequel un cadrage thématique régional sera défini (exemples : infrastructures numériques, valorisation du patrimoine, circuits courts...).
- **Mobilisation circonscrite et ciblée des PO Massif Central et PO Loire** : Des synergies et complémentarités sont également recherchées avec le PO Massif Central et le PO Loire, mais sur des périmètres plus restreints du fait de leur dimension interrégionale.
- **Différents types de critères selon les domaines d'intervention** : En fonction des domaines d'intervention, différents critères de démarcation ont été définis (zonage géographique, mise en œuvre technique, démarche d'expérimentation, maîtrise d'ouvrage...)

Les lignes de partage et de complémentarité sont présentées en annexe du PO FEDER –FSE

2. COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES FINANCEMENTS NATIONAUX CPER

Il s'agit ici d'une vraie complémentarité car les fonds Nationaux (Etat, Région voir départements et agglo) contractualisés CPER viendront en contrepartie des fonds FEDER et FSE. L'effet levier sera donc assuré en particulier grâce aux volets du CPER suivants : Enseignements supérieur recherche, numérique, territorial.

3. COORDINATION AVEC LA BEI

Dans les domaines du RTE-T (transport, énergie et télécommunications), la BEI propose plusieurs outils de financement qui peuvent notamment être utilisés en complémentarité des financements FEDER :

- Les prêts à l'appui de projets : la BEI accorde des prêts pour des projets dont le coût est supérieur à 25 millions d'euros et à hauteur de 50% maximum du coût total du projet.
- Les « prêts-cadre », qui permettent de financer des programmes d'investissement pluriannuels et à composantes multiples.
- Les « prêts intermédiés » : la BEI propose des prêts à institutions intermédiaires, les banques commerciales qui « rétrocèdent » ensuite ces fonds à des bénéficiaires finaux.

Des contacts avec des représentants de la BEI ont été pris par la Région Limousin depuis 2012 afin d'étudier la possibilité pour la Région de financer des grands projets d'infrastructures par ce biais. Les options envisagées sont les suivantes :

- Recourir à un prêt à l'appui de projet pour financer l'arrivée de la LGV (études et/ou travaux) ;
- Ou recourir à un prêt cadre plus large couvrant plusieurs grands projets structurants ;
- Ou éventuellement combiner plusieurs prêts de la BEI, notamment prêt à l'appui de projets et prêts intermédiés.

4. COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES PROGRAMMES SECTORIELS EUROPÉENS

A. Programmes HORIZON 2020 et COSME

Sur la période 2014-2020, la coordination entre la politique de cohésion et les programmes HORIZON 2020 et COSME sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Mobilisation du FEDER pour un soutien des acteurs limousins en amont des programmes HORIZON 2020 et COSME
 - Renforcement des moyens accordés aux équipes de recherche en vue d'accroître leur excellence et leur visibilité sur la scène européenne
 - Accompagnement des acteurs limousins vers les programmes européens
- Mobilisation simultanée du FEDER et des programmes HORIZON 2020 et COSME
 - Financements parallèles de projets par le FEDER et HORIZON 2020/COSME. Possibilité pour le FEDER de prendre en charge des coûts non couverts par le programme sectoriel européen (équipements scientifiques non couverts par MSCA COFUND par exemple).
- Mobilisation du FEDER en aval des programmes HORIZON 2020 et COSME
 - Soutien à des projets non sélectionnés par HORIZON 2020 ou COSME mais bien évalués.
 - Financement de projets cherchant à exploiter ou à développer les résultats d'un projet PCRD/ HORIZON 2020 ou COSME

Le FEDER pourra également être mobilisé pour soutenir des projets sélectionnés dans le cadre de programmes intergouvernementaux du type ERA-NET, EUREKA ou AMBIENT ASSISTED LIVING (AAL).

B. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)

En fonction des opportunités offertes par le MIE sur la période 2014-2020, la Région Limousin sollicitera des financements pour préparer entre autres l'arrivée de la ligne à grande vitesse en Limousin (Poitiers-Limoges) :

- Via des subventions ; dans une communication publiée le 07/01/2014 et intitulée « Construire le réseau central dans le domaine des transports: corridors de réseau central et mécanisme pour l'interconnexion en Europe », la Commission européenne prévoit un éventuel soutien financier pour les projets relatifs au réseau global pour lesquels elle propose un enveloppe indicative de 600 à 1000 millions d'euros. Pour ces projets, un plafond de 5 % de l'enveloppe « transports » du MIE est applicable. Les subventions pourront être obtenues suite à des appels à propositions annuels, notamment pour le financement d'études.

- Via des instruments financiers innovants qui pourront être utilisés en sus des 5 % plafonnés. Le montant estimé par la Commission européenne est fixé à 10% du budget total du MIE, soit entre 1,3 et 2,4 milliards d'euros. Les conditions seront fixées par un document stratégique de la Commission européenne qui devait être publié courant 2014.

C. ERASMUS +

Une complémentarité sera par ailleurs recherchée avec le programme ERASMUS + (partenariats stratégiques et alliances notamment) afin d'accompagner l'identification et le transfert d'innovations et d'une manière générale, aider le service public régional de l'orientation et de la formation à se développer et se moderniser. Il s'agira notamment de traiter les problématiques de l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP), de l'adéquation de la formation avec le marché de l'emploi ou encore de la qualité des systèmes d'EFP.

D. Les programmes de coopération territoriale européenne

Le Limousin n'est concerné que par le seul espace de coopération transnationale sud-ouest européen. Des synergies seront recherchées avec ce programme pour les OT1, OT3 et OT4. Cela se fera dans une logique séquentielle (FEDER mobilisé en aval des projets de coopération SUDOE pour des investissements concrétisant des approches de coopération) ou dans une logique de financements simultanés pour rendre possible la participation d'acteurs limousins à des projets SUDOE comme partenaires associés.

Des synergies pourront également être recherchées avec INTERREG Europe.

5. AUTRES PROGRAMMES SECTORIELS EUROPÉENS

Concernant le programme **EUROPE CREATIVE**, il s'agira notamment, dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3, d'accompagner le développement de réseaux et de projets transnationaux dans le domaine de spécialisation intelligente « économie créative ». EUROPE CREATIVE pourrait également offrir une perspective européenne aux projets globaux en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique 5.1.

Concernant le programme **LIFE +**, l'articulation se fera également à deux niveaux : d'une part dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3 en accompagnant les acteurs limousins à mieux saisir les opportunités offertes par ce programme en matière de recherche et d'innovation, en lien avec les domaines de spécialisation intelligente du Limousin ; d'autre part dans le cadre de l'objectif spécifique 5.2 pour se donner des moyens supplémentaires sur des enjeux spécifiques en matière de biodiversité et de protection de l'environnement.

Une articulation avec d'autres programmes sectoriels européens pourrait être recherchée sur les thématiques traitées par le PO Limousin.

DOMAINE D'INTERVENTION	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FEDER	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FSE	PDR LIMOUSIN FEADER	PO MASSIF CENTRAL FEDER	PO LOIRE FEDER	PO FSE NATIONAL
PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE		Aucune action éligible au FSE n'est prévue dans ce domaine d'intervention.				Le domaine d'intervention se limite aux actions préventives visant à détecter et prévenir le décrochage
FORMATION DES SALARIÉS		Le domaine d'intervention s'adresse aux demandeurs d'emplois et non aux salariés	La sous-mesure 1.1 soutien à la formation professionnelle et acquisition de compétences n'est pas activée par la Région Limousin, il n'y a donc pas de risque de double financement.			Le domaine d'intervention est limité à l'objectif thématique 8 et la priorité d'investissement 8.5 « Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs » traités par le PO national FSE 2014-2020 Emploi Inclusion.
ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DE L'INSTALLATION DE NOUVELLES ACTIVITÉS	Maîtrise d'Ouvrage au niveau régional (ex: actions de promotion et prospection, dispositifs régionaux d'accompagnement, ...) Pi 3(a) – OS 1.4 Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises	Aucune action régionale n'est prévue dans ce domaine d'intervention.	Maîtrise d'ouvrage au niveau local par les entreprises et les territoires (Zones d'Activités Economiques, Services Essentiels à la Population, Actions économiques territorialisées, actions accueil des territoires) M06 - Article 19 Développement des exploitations agricoles et entreprises	Projets d'innovation sociale et organisationnelle portés par les territoires pour répondre à l'enjeu d'attractivité. La diffusion interrégionale et la capacité d'impulsion de nouvelles pratiques sont au cœur des critères de sélection : pas de projet « isolé ». poursuite des politiques d'accueil de nouvelles populations avec objectifs économiques accrus. Pi 1b OS3 Répondre aux problématiques d'attractivité du Massif central par des modèles de développement innovants		Aucune action régionale n'est prévue dans ce domaine d'intervention.

DOMAINE D'INTERVENTION	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FEDER	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FSE	PDR LIMOUSIN FEADER	PO MASSIF CENTRAL FEDER	PO LOIRE FEDER	PO FSE NATIONAL
FORMATION – SENSIBILISATION À LA CRÉATION D'ENTREPRISE	<p>En Limousin, les partenaires publics s'accordent à ne pas faire chevaucher les dispositifs « nacre » et « Objectif Création ».</p> <p>Le dispositif Objectif Création s'adresse à tout candidat à la création ou à la reprise d'entreprise quel que soit le statut du candidat. Toutefois, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minimas sociaux et les publics dits fragiles ou issus des quartiers prioritaires émergent en priorité sur le dispositif national NACRE.</p> <p>Les salariés en reconversion, les étudiants souhaitant entrer dans la vie active, et les repreneurs émergent quant à eux en priorité sur le dispositif Objectif Création.</p> <p>Il est proposé d'accentuer les mesures envers les porteuses de projet qui représentent un vivier de créatrices pour augmenter le taux de création en Limousin.</p> <p>La Région Limousin dispose d'un extranet propre à au dispositif objectif création qui permet de retracer le parcours de chaque bénéficiaire. Les accompagnateurs renseignent ces parcours. Nous pouvons faire des contrôles sur fichier en comparant les fichiers « Nacre » détenus par l'ASP ceux du Conseil régional.</p> <p>Les pilotes des dispositifs à savoir Région Limousin pour Objectif Création et Etat (Directe & CDC), veillent qu'à compter du PO 2014-2020, un bénéficiaire ne puisse pas émerger aux 2 dispositifs</p> <p>Pi 3(a) – OS 1.4 Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises</p>					<p>Les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minimas sociaux et les publics dits fragiles ou issus des quartiers prioritaires émergent en priorité sur le dispositif national NACRE.</p>

DOMAINE D'INTERVENTION	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FEDER	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FSE	PDR LIMOUSIN FEADER	PO MASSIF CENTRAL FEDER	PO LOIRE FEDER	PO FSE NATIONAL
DÉVELOPPER ET ORGANISER LES SPORTS DE NATURE	<p>Accompagnement des équipements liés aux sports de nature de l'agglomération de Limoges*</p> <p>Pi 9b OS6.1 : Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable - volet agglomération</p> <p>* L'agglomération de Limoges n'est pas considérée comme une station de sport nature en émergence ou à consolider</p>		<p>Consolidation des stations sport nature :</p> <p>M07 - Article 20 : Service de base et de rénovation des villages dans les zones rurales</p> <p>Emergence des stations sports nature :</p> <p>M19 – Article 42 à 44 LEADER</p>	<p>-Pôles de pleine nature, d'envergure interrégionale, sélectionnés par appel à projet et mis en réseau à l'échelle Massif central avec une exigence environnementale forte*</p> <p>- itinéraires de randonnée interrégionaux</p> <p>Pi 6c Objectif spécifique 1.3 : Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central</p>	<p>Développement des itinérances douces par aménagement de véloroutes</p> <p>Promotion d'itinéraires de grande randonnée pédestre interrégionaux sur des itinéraires prioritairement cités dans le POI et cartographiés</p> <p>Pour le Limousin : vallée de la Creuse et vallée de la Vienne</p> <p>OS 11 – Poursuivre et diversifier le développement des itinérances douces</p>	
RESTAURATION ET PRÉSERVATION DU BON ÉTAT DES COURS D'EAU, DES ZONES HUMIDES, DES ZONES NATURELLES REMARQUABLES	<p>Zonage limité aux PNR et Réserves Naturelles (RN)</p> <p>PI 6d OS 5.2: Améliorer la conservation des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles</p>		<p>- Actions Natura 2000 et animation MAE => tout le territoire régional</p> <p>- Autres actions => Zonage hors PNR & RN</p> <p>M07 - Article 20 : Service de base et de rénovation des villages dans les zones rurales</p> <p>M10 - Article 28 : Agri environnement - climat</p>	<p>Zonage hors PNR & RN => Actions liées à la biodiversité ciblée sur milieux (= tourbières) et espèces spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'amélioration des connaissances, restauration, plan de gestion, sensibilisation, sur 3 milieux interrégionaux: - Forêts anciennes - Milieux ouverts herbacés - Tourbières • La préservation des espèces emblématiques du Massif central inscrit dans les stratégies de milieu, à condition qu'elles soient présentes sur plusieurs régions du massif. • Les expérimentations liées aux paiements pour services environnementaux, incluant le carbone, visent un modèle économique de financements privés, avec certification en jeu. Sur la forêt les expérimentations carbone porteront essentiellement sur la certification de méthodologies d'amélioration de la gestion forestière. 	<p>Zonage hors PNR & RN => limité à quelques zones humides spécifiques de tête de bassins versants (Vienne, Gartempe, Creuse)</p> <p>OS n°3 : Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes ligériens</p>	

DOMAINE D'INTERVENTION	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FEDER	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FSE	PDR LIMOUSIN FEADER	PO MASSIF CENTRAL FEDER	PO LOIRE FEDER	PO FSE NATIONAL
RESTAURATION ET PRÉSERVATION DU BON ÉTAT DES COURS D'EAU, DES ZONES HUMIDES, DES ZONES NATURELLES REMARQUABLES				> Concentration des financements sur les milieux spécifiques du Massif central qui sont « exclus » des autres programmes européens régionaux. Sur les paiements pour services environnementaux, une approche résolution exploratoire OS 1.1: Connaître, restaurer et gérer les écosystèmes caractéristiques du Massif central		
ORGANISATION D'ACTIONS COLLECTIVES SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	Maîtrise d'Ouvrage limitée aux structures des PNR PI 6d OS 5.2: Améliorer la conservation des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles		Maîtrise d'Ouvrage autres que PNR => associations M07 - Article 20 : Service de base et de rénovation des villages dans les zones rurales			
ÉNERGIES RENOUVELABLES (DONT MÉTHANISATION)	Toute maîtrise d'ouvrage autre que exploitation agricole, notamment les espaces de projets organisés Pi4a - OS 2.1 : Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation		Maîtrise d'Ouvrage limitée aux exploitations agricoles M06 - Article 19 Développement des exploitations agricoles et des entreprises			

DOMAINE D'INTERVENTION	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FEDER	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FSE	PDR LIMOUSIN FEADER	PO MASSIF CENTRAL FEDER	PO LOIRE FEDER	PO FSE NATIONAL
SECTEUR FORESTIER	<p>Aval de la filière => entreprises de transformation</p> <p>PI1b- OS 1.2 : Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises</p>		<p>Amont de la filière => exploitation et gestion durable des ressources forestières</p> <p>M08- Articles 21 à 26 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts</p> <p>Développement de stratégies forestières par les territoires</p> <p>M16 – Article 35 Coopération dans le développement forestier</p>	<p>Uniquement actions collectives pour mutualiser le positionnement et la prospective des produits bois construction du Massif central</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie des états généraux du bois (développement par l'aval de la filière) par l'appui à la qualification des produits (innovation et conseil) en vue de satisfaire la demande finale du consommateur</p> <p>Travail interrégional de caractérisation d'essence</p> <p>Mutualisation d'équipements de formation de pointe</p> <p>PI3d Axe 2- Concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central</p>		

DOMAINE D'INTERVENTION	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FEDER	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FSE	PDR LIMOUSIN FEADER	PO MASSIF CENTRAL FEDER	PO LOIRE FEDER	PO FSE NATIONAL
ACTIONS SOUTENUES DANS LE CADRE DU JALON 1 DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE - SDAN LIMOUSIN (2015 - 2018)	Infrastructures fibre optique pour Très Haut Débit hors zones conventionnées PI 2a OS 3.1 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin		Technologies de montée en débit pour les zones rurales isolées (hors collecte) Mesure 19 - Article 42 à 44 LEADER			
DÉVELOPPEMENT D'OUTILS NUMÉRIQUES ADAPTÉS AUX STRATÉGIES DE TERRITOIRES	Développement de services TIC comme accélérateurs du déploiement des infrastructures (e-santé, e-formation, e-culture,...)		Accompagnement du développement des usages limité aux projets s'inscrivant dans la stratégie de développement local d'un GAL LEADER Mesure 19 - Article 42 à 45 LEADER	Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants : Expérimentation et capitalisation en matière d'usages TIC dans une logique d'innovation sociale et organisationnelle		
CRÉATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES, PÔLES DE SANTÉ, RÉSEAUX DE SANTÉ	Dispositif limité aux projets inclus dans la politique de la ville. Il concerne donc les agglomérations de Limoges, Brive et Tulle. OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6.1 : Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain		Dispositif concerne les projets en-dehors de la politique de la ville. M07 - Article 20 : Service de base et de rénovation des villages dans les zones rurales			

DOMAINE D'INTERVENTION	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FEDER	PO LIMOUSIN FEDER-FSE CRÉDITS FSE	PDR LIMOUSIN FEADER	PO MASSIF CENTRAL FEDER	PO LOIRE FEDER	PO FSE NATIONAL
VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL	<p>Une dizaine de sites emblématiques structurants : A titre d'exemple : Vassivière (Tourisme et art contemporain) La Borie (culture et musique) Aubusson (arts textiles, arts tissés) Pompadour (spectacles et animations équestres) Crozant (peinture) Tintignac (archéologie) Chalucet (patrimoine historique médiéval) Notion des sites emblématiques :</p> <p>Les opérations sélectionnées devront s'inscrire dans un projet global de rayonnement régional qui regroupe un partenariat de même envergure, comprenant au moins des collectivités territoriales, des associations et des acteurs du monde culturel et économique, des offices du tourisme, en cohérence avec les stratégies départementales et régionales en matière culturelle et touristique (différents schémas régionaux et départementaux). Ces opérations devront se prévaloir de réels objectifs de retombées économiques et touristiques. Le partenariat d'envergure régionale, tout comme la transversalité, seront donc des exigences et des obligations pour s'assurer des retombées économiques et touristiques des projets.</p> <p>Pi 6 C OS 5.1 : Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques</p>		<p>Sites d'envergure infra régionale.</p> <p>M07 - Article 20 : Service de base et de rénovation des villages dans les zones rurales</p>			<p>Structuration d'une offre touristique de qualité, génératrice de retombées économiques sur des sites interrégionaux listés dans le POI et hors hébergement touristique</p> <p>Zonage géographique ciblé sur les sites suivants : Vallée des Peintres Vallée de la Vienne Pi 6 C OS n°2 : Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels</p>



SECTION
9

* CONDITIONNALITÉS EX ANTE

9.1. IDENTIFICATION DES CONDITIONNALITÉS EX ANTE APPLICABLES ET ANALYSE DE LEUR EXÉCUTION (TABLEAU 24)



TABLEAU 24 :
IDENTIFICATION DES CONDITIONNALITÉS EX ANTE APPLICABLES ET ANALYSE DE LEUR EXÉCUTION

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE*	EXPLICATIONS
Recherche et innovation Existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente	AXE 1 Vers une économie innovante	OT 1	En partie	1. Un cadre stratégique national ou régional en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente est en place. Ce cadre: - S'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation;	OUI	Stratégie de spécialisation intelligente du Limousin (S3) Document annexé au Programme Opérationnel	Stratégie S3 qui, sur la base d'une analyse AFOM, identifie 7 domaines de spécialisation - Génétique animale, élevage et produits transformés - Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles locales associées - Économie du bien vieillir - Économie créative - Techniques et technologies céramiques et leurs applications - Techniques électroniques et photoniques et leurs applications - Biotechnologies au service de la santé humaine et animale

* (Référence aux stratégies, actes juridiques ou autres documents pertinents, y compris des références aux sections, articles ou paragraphes concernés, accompagnée de liens internet ou d'un accès vers le texte intégral)

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE*	EXPLICATIONS
				<p>– Décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT;</p>	OUI	<p>Schéma régional de développement économique (SRDE) http://www.regionlimousin.fr/le-schema-regional-de-developpement-economique-srde</p> <p>Plateforme Limousin Entreprise http://www.limousinentreprise.fr/</p>	<p>La mobilisation d'investissements privés s'effectue à travers une série d'instruments. La Région Limousin et bpifrance sont les principaux acteurs du financement de l'innovation en région, et en particulier quand ils visent à encourager la mobilisation d'investisseurs privés :</p> <p>- Le FRIL : dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises innovantes, la Région Limousin a créé un Fonds Régional de Garantie pour l'Innovation en Limousin (FRIL) ré-abondé annuellement en fonction du niveau de consommation du fonds. Le fonds permet d'accorder des subventions, des prêts à taux 0 (PTZI) ou des avances remboursables pour financer des projets innovants visant des thématiques prioritaires pour le territoire et/ou de la stratégie de spécialisation intelligente (SRI-SI)</p> <p>Face aux dotations du FRIL assurées par la Région (1.725 M€ en 2013), bpifrance Région s'engage à une contrepartie annuelle de financement des projets innovants des entreprises. Pour 2013, elle s'est élevée à 2 760 000 €.</p> <p>- Le soutien aux projets collaboratifs : la finalité de ce dispositif est de soutenir les structures régionales (entreprises, laboratoires, centres de transfert..) dans leurs projets de développement en matière de recherche et d'innovation. Le Limousin cofinance également des projets lauréats d'appels nationaux comme le Fonds Unique Interministériel dédié (FUI) pour aider au développement de nouveaux produits et services susceptibles de conduire à une mise sur le marché, dans les 3 ans à compter de la fin du programme de R&D, sauf exception.</p> <p>Dans la période 2007-2013, une évaluation des dossiers programmés au titre des mesures 13 et 14 montre que pour un coût total de 26 M€, 6.7 M€ de crédits FEDER mobilisent 8.8 M€ de bénéficiaires privés.</p> <p>- Les autres outils de bpifrance tels que le Prêt Participatif à l'Amorçage (PPA) qui renforce la structure financière de l'entreprise pour préparer et accompagner une levée de fonds, les prêts participatif pour le développement de l'innovation (PPDI) correspondant à une bonification d'intérêts, qui permettent de prendre en charge, en particulier, les frais de gestion, le coût du différé de remboursement du capital et la prise en charge du risque.</p> <p>- Le Fonds de Co-Investissement « Dynalim » qui intervient dans les phases d'amorçage, de création, d'expansion (transmission ou diversification) des PME et des PMI limousines ayant besoin de fonds propres (prises de participation au capital social) ou quasi fonds propres (avances en comptes courants bloqués, obligations convertibles, et prêts participatifs). Les projets peuvent notamment concerner des entreprises innovantes ou porteuses de projets innovants.</p> <p>1 € d'investissement public correspond à 1 € d'investissement privé.</p>

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE*	EXPLICATIONS
							Elle s'effectue également de manière plus marginale à travers : - Les fonds de prêts d'honneur dont le Prêt d'honneur à l'Amorçage Régional (PHAR) qui favorise la création d'entreprises innovantes en Limousin en apportant un soutien financier dans les phases de création et d'amorçage, (...). - Les prêts participatifs d'amorçage et/ou d'appel à des financeurs privés (Business Angels et capital-risqueurs ...), - L'ensemble des dispositifs de soutien à la création d'entreprise (objectif création, pépinières, incubateurs, - SATT, ...)
				- Comporte un mécanisme de suivi.	NON	Voir tableau 26	
				2. Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté	NON	Voir tableau 26	
1.2. Infrastructures de recherche et d'innovation Existence d'un plan pluriannuel détaillant les budgets et les priorités des investissements	AXE 1 Vers une économie innovante	OT 1	NON	Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	NON	Voir tableau 26 pour le plan d'action	Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) en cours d'élaboration devrait être signé au premier trimestre 2015. Il comportera les montants indicatifs alloués aux infrastructures de recherche et d'innovation dans le volet consacré Enseignement supérieur recherche

* (Référence aux stratégies, actes juridiques ou autres documents pertinents, y compris des références aux sections, articles ou paragraphes concernés, accompagnée de liens internet ou d'un accès vers le texte intégral

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
2.1. Croissance numérique	AXE 3 Aménagement et usages numériques	OT 2	En partie	<p>Un cadre stratégique de croissance numérique, par exemple dans le contexte du cadre stratégique national ou régional d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente, est en place qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détaille les budgets et priorités des actions découlant d'une analyse AFOM ou d'une analyse comparable menée conformément au tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe; - Comprend une analyse des possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande de technologies de l'information et de la communication (TIC); - Définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que la santé en ligne dans les limites de l'article 168 TFUE; ces indicateurs s'inscrivent, lorsque cela se justifie, dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies sectorielles européennes, nationales ou régionales existantes correspondantes; - Contient une évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC 	OUI	<p>SDUS (Schéma Directeur des Usages et Services) - 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 Section 2 (état des lieux, diagnostic/AFOM) Section 3 (démarche de priorisation) - Phase 2 Section 4 (orientation opérationnelles) - Phase 3 Section 3 (Plan d'action prévisionnel et moyens associés) <p>Rapport d'orientation de la Région Limousin sur les futures politiques numériques – 2013</p> <p>Section 4 (orientations opérationnelles de la politique numérique régionale)</p> <p>Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN 2.0) du Limousin - 2014</p> <p>Section 1 : Contexte et enjeux de l'aménagement numérique en Limousin</p> <p>Section 2 : Actions de développement des services et usages du numérique à définir et prioriser</p> <p>SDUS</p> <p>Phase 1</p> <p>Section 2.1 (les différentes catégories d'usagers – nature des besoins TIC)</p>	<p>SDUS (Schéma Directeur des Usages et Services) : développe une stratégie visant à déployer efficacement les usages et services nés avec Internet.</p> <p>Rapport d'orientation de la Région Limousin sur les futures politiques numériques</p> <p>Le rapport de séance plénière « Politique en faveur du développement des outils et usages TIC » constitue la feuille de route de la Région Limousin s'agissant de la croissance numérique. Elle part de l'observation que si les investissements en infrastructures TIC font l'objet d'un plan régional mené par le syndicat mixte DORSAL, ces derniers ont pour but principal de dynamiser les usages.</p> <p>Un premier bilan de ces usages peut être esquissé (living lab, pôles de compétence, enseignement, plateformes de services TIC). Toutefois, il s'agit pour l'heure de définir les orientations d'une politique en faveur des usages et non d'envisager des dispositifs d'action. Cinq grandes orientations sont identifiées constituant des pistes de réflexion, des idées à développer : économie numérique, école numérique, e-santé, e-inclusion, services TIC durables (télétravail, ville intelligente, réseaux intelligents). En outre, la perspective de mise en place d'un « baromètre régional du développement numérique » est à l'étude. Ce dernier devrait permettre d'établir un bilan précis des usages TIC en Région, notamment une analyse socio-économique des usages et dresser une cartographie des besoins.</p> <p>Le SCORAN 2.0 du Limousin contient des indications sur le coût financier des actions à mettre en œuvre en matière de développement des services et des usages du numérique.</p> <p>Le CPER 2014-2020 viendra préciser les engagements de l'Etat (FSN) et de la Région en matière d'investissements dans les TIC.</p>

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
2.2 Infrastructures de réseau de nouvelle génération (NGN) L'existence de plans réseau nouvelle génération qui tiennent compte des actions régionales dans le but d'atteindre les cibles européennes en matière d'accès internet haut-débit, en se concentrant sur les domaines où le marché ne fournit pas une infrastructure ouverte et de qualité à un coût abordable, compatible avec les règles européennes de concurrence et d'aides d'État, et fournissant des services accessibles aux groupes vulnérables.	AXE 3 Aménagement et usages numériques	OT 2	OUI	Un Plan réseau nouvelle génération national ou régional est en place... - Un plan des investissements en infrastructures basé sur une analyse économique qui tient compte des infrastructures privées et publiques existantes et des projets d'investissement, - Des modèles d'investissements pérennes favorisant la concurrence et assurant l'accès à des infrastructures et services ouverts, de qualité, conçus pour durer et dont le prix sera abordable; - Des mesures de stimulation des investissements privés.	OUI OUI OUI	Au niveau national : Plan France Très haut débit http://investissement-avenir.gouvernement.fr/sites/default/files/user/AAP%20PNTHD%20(2).pdf Le Gouvernement a publié en février 2013, sa feuille de route pour sa stratégie de déploiement du THD et son plan fibre. « Le THD pour tous » dans 10 ans (2023) (et en cinq ans pour la moitié de la population), devrait coûter 20 Mds d'euros d'investissements publics et privés». SDAN (schéma directeur d'aménagement numérique) http://www.dorsal.fr/v3/wp-content/uploads/2012/10/sdan-limousin.pdf 3.2. Diagnostic des besoins en Limousin, dont, 3.2.1. Expression des communautés d'usages 3.2.2. Expression des EPCI 5.3. Scénarios technico-économiques à grande échelle en faveur du haut et très haut débit 6.3. Plan d'affaire de la phase 1	Le SDAN est le document de cadrage, qui fixe les ambitions des collectivités du Limousin pour le déploiement du très haut débit, ainsi qu'une stratégie collective. Il est composé d'une phase expérimentale et de quatre jalons d'une durée de cinq ans en moyenne. Le premier jalon sera lancé en 2015. Ce dernier, mis en place sur la base du bilan du volet expérimental, conduira à la mise en œuvre d'un SDAN « pilote », dans lequel de nouveaux modèles, économique, juridique et partenarial devront être éprouvés. Le SDAN a fait l'objet d'une élaboration en plusieurs étapes. Une phase de diagnostic basée sur un état des lieux de l'offre, des besoins et des initiatives a permis d'élaborer une analyse technique, économique et juridique. Une concertation avec les acteurs (EPCI, communautés professionnelles, opérateurs et exécutifs) a été menée parallèlement. Les résultats tirés de l'analyse économique conduite (coût du déploiement) permettent d'envisager une répartition des investissements entre l'initiative privée et publique, l'initiative privée se concentrant sur les agglomérations de Limoges, Guéret, Brive et Tulle pour des raisons de rentabilité. Les ressources budgétaires ne sont pas encore connues, excepté pour les ressources nationales : subvention de l'État au titre du fonds national pour la société numérique (FSN). L'analyse des coûts de déploiement et de la rentabilité a permis d'envisager un scénario au niveau régional : l'initiative privée se focalisera sur les agglomérations en tant que zones rentables. Le 1er jalon du SDAN qui débutera en 2015 vise à atteindre l'objectif de 5Mb/s pour tous (dont 30% de FttH) à l'horizon 2018. Les indicateurs sont : pourcentage de couverture du territoire (5 Mbs), nombre de prises FttH au cours de la période réalisée. La durée de déploiement, les objectifs à atteindre et les coûts sont estimés pour chacun des 4 jalons. Un plan d'affaire a été réalisé pour modéliser l'économie de la phase 1. Plusieurs scénarios permettent d'envisager la part de charge entre les collectivités et le délégataire. Le modèle économique est en cours de définition : plusieurs scénarios sont envisagés : délégation de service public concessive, affermage, partenariat public-privé.

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
10.3. Éducation et formation tout au long de la vie Existence d'un cadre stratégique national et/ou régional pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, dans les limites de l'article 165 TFUE.	AXE 4 Compétences et savoir-faire	OT10	OUI	Un cadre stratégique national ou régional en matière d'EFTLV est en place et comprend: - Des mesures de soutien au développement et à l'intégration de services d'EFTLV, dont leur concrétisation et le perfectionnement des compétences (c'est-à-dire validation, orientation, éducation et formation), auxquelles doivent être associées, en partenariat, les parties prenantes pertinentes ;	OUI	CPRDFP (le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) pour 2011/2015 http://www.region-limousin.fr/IMG/pdf/CPRDFP-Limousin.pdf	Engagements du CPRDFP relatifs aux services associés à l'orientation dans la section 1 « formations professionnelles initiales » et dans la section 2 « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » (pages 9, 10 et 18) : 1.1.1. Améliorer l'offre d'information régionale sur l'évolution des emplois et des activités et sur l'offre de formation à travers l'observatoire du GIP Prisme pour la rendre plus efficace pour les choix des jeunes et des familles 1.1.2. S'appuyer sur le réseau des conseillers d'orientation psychologues pour faciliter le travail de construction du projet du jeune, en lien avec sa famille et les équipes pédagogiques et éducatives 1.1.3. Renforcer les partenariats avec les professions et entre tous les acteurs de l'Accueil l'Information, et l'Orientation (l'AIO) pour mieux faire connaître, découvrir, expérimenter les métiers, partager des outils 1.1.4. Développer, dans toute la région, un réseau de centres associés autour de la Cité des Métiers, ouverts à tous et facilitant l'accès anonyme et gratuit à toutes les informations d'orientation, avec l'accompagnement de professionnels 1.1.7. Organiser une coordination régionale pour mieux accompagner les situations d'affectation non choisies et les demandes de réorientations, afin d'éviter les décrochages et les ruptures ; en participant aux plates-formes de suivi et d'appui des décrocheurs mises en place dans les départements; et par ailleurs en développant les passerelles nécessaires entre les voies, les filières et les lieux de formation, dans le secondaire comme dans le supérieur 2.2.3. Prévenir les discriminations en mettant en place des outils volontaristes d'information, d'orientation et d'accompagnement sur les thèmes concernés (genre, handicap, diversité, isolement) Engagements du CPRDFP relatifs aux services associés à l'accessibilité des formations, au transport et à l'hébergement des apprenants, ou encore à leur rémunération dans la section 1 « formations professionnelles initiales » et dans la section 2 « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » (pages 13, 18 et 19) :

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
							<p>1.3.1. Développer une offre de formation dans un rapport de proximité moyen de 30 minutes du domicile de tous les jeunes Limousins jusqu'au niveau IV, et faire évoluer chaque année, lors de la concertation sur la carte des formations, l'offre en conséquence durant le prochain CPRDFP, en prenant en compte les moyens attribués dans le cadre de la loi des finances</p> <p>1.3.3. Faciliter la mobilité intra-régionale et travailler avec les Conseils Généraux à une meilleure cohérence des dessertes, correspondances et coûts par bus/car pour les lycéens et apprentis des établissements de formation professionnelle</p> <p>1.3.5. Améliorer l'accès à l'hébergement et la diversité de l'offre (conditions d'internat distinctes pour les mineurs et les majeurs, ouverture le dimanche soir, hébergement à la semaine, partenariats avec les FJT, etc.) et mettre en place des coûts préférentiels pour les jeunes qui choisissent une formation professionnelle située au-delà de 30 minutes</p> <p>2.2.4. Sécuriser le revenu tout au long du parcours, en incluant, en cas de besoin, la phase d'orientation et de découverte des métiers.</p>

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
				- Des mesures visant à proposer des dispositifs d'acquisition de compétences répondant aux besoins de différents groupes-cibles identifiés comme étant prioritaires dans les cadres stratégiques nationaux ou régionaux (par exemple jeunes en formation professionnelle, adultes, parents qui réintègrent le marché du travail, travailleurs les moins qualifiés et âgés, migrants et autres groupes défavorisés, en particulier les personnes handicapées) ;	OUI	CPRDFP (le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) pour 2011/2015 http://www.region-limousin.fr/IMG/pdf/CPRDFP-Limousin.pdf La loi n° 2009-1437 du 24/11/09 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, définit le cadre des CPRDFP. Le contrat de plan régional est établi après chaque renouvellement du conseil régional et prend effet le 1er juin de la première année civile suivant le début de la mandature.	Engagements du CPRDFP relatifs aux dispositifs de formation dans la section 1 « formations professionnelles initiales » et dans la section 2 « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » (pages 13, 14 et 19) : 1.1.6. Garantir à chaque jeune l'acquisition d'un socle de compétences validé, le soutien nécessaire pour y arriver et l'accompagnement dans son projet professionnel pour lui permettre, au-delà de ses résultats antérieurs, de se projeter dans un avenir choisi et d'y évoluer 1.2.4. Des établissements aux spécialités clairement identifiables par les entreprises, les jeunes et les familles type « Lycées des Métiers » jusqu'au niveau III, capables de proposer plusieurs voies de formations 1.3.2. Diversifier, dans le cadre de cette proximité, l'offre de formation avec au moins 3 filières parmi 5 (agriculture, industrie, services aux particuliers, services aux entreprises, BTP) en structurant des pôles d'attractivité prenant appui notamment sur les établissements de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole ; et en gardant les équilibres entre la voie scolaire et l'apprentissage 1.4.1. Renforcer le soutien à la maîtrise linguistique en début de cycle professionnel pour permettre à tout jeune en situation d'illettrisme ou de mauvaise maîtrise du français d'acquérir le niveau nécessaire pour réussir sa formation professionnelle 1.4.2. Développer, dès le niveau V, la maîtrise des langues étrangères, en particulier l'anglais et financer des outils audiovisuels, des échanges internationaux et des mobilités européennes et internationales en formation professionnelle 2.3.5. Construire des parcours permettant remise à niveau, préqualifiant et qualifiant dans une cohérence de temps, de lieu et d'intervenants 2.4.3. Mettre en place des parcours innovants favorisant la qualification et l'accès à l'emploi durable

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
							<p>Les dispositifs d'acquisition de compétences encadrés par le CPRDFP concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes en formation initiale : jeunes sous statut scolaire, apprentis et / ou étudiants > section 1, pages 6 à 15. - Les actifs : demandeurs d'emploi jeunes (moins de 26 ans), demandeurs d'emploi adultes (plus de 26 ans) et salariés P section 1, pages 16 à 20.
							<p>Le CPRDFP identifie notamment des publics aux dispositifs spécifiques (page18) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes analphabètes, illetrées ou ne maîtrisant pas la langue française ; • Les bénéficiaires du RSA ; • Les salariés en temps partiels subis ; • Les personnes atteintes d'un handicap ; • Les détenus ; • Les publics résidant en zones CUCS.
				- Des mesures visant à élargir l'accès à l'EFTLV, notamment par la mise en place effective d'outils de transparence (par exemple le cadre européen des qualifications, le cadre national de certification, le système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles (EFP), le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP).	OUI	CPRDFP (le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) pour 2011/2015 http://www.region-limousin.fr/IMG/pdf/CPRDFP-Limousin.pdf	<p>Engagements du CPRDFP relatifs aux « outils de transparence » dans la section 2 « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » (pages 19 et 20) :</p> <p>2.6.1. Mise en œuvre de véritables stratégies de reconnaissance de qualification par métiers</p> <p>2.6.4. Promotion de la VAE collective, soit au niveau des branches professionnelles et/ou des territoires, par leur sensibilisation, celle des entreprises et des OPCA</p>

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
				- Des mesures permettant d'améliorer la pertinence de l'éducation et de la formation pour le marché du travail et de l'adapter aux besoins de groupes cibles déterminés (par exemple jeunes en formation professionnelle, adultes, parents qui réintègrent le marché du travail, travailleurs les moins qualifiés et âgés, migrants et autres groupes défavorisés, en particulier les personnes handicapées).	OUI	CPRDFP (le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) pour 2011/2015 http://www.region-limousin.fr/IMG/pdf/CPRDFP-Limousin.pdf	Engagements du CPRDFP relatifs à la cohérence entre appareil de formation et marché de l'emploi dans la section 1 « formations professionnelles initiales » et dans la section 2 « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » (page 10, 15, 20 et 21) : 1.2.2. Une conférence régionale annuelle d'échanges et de préparation des évolutions de la carte des formations, avec une concertation systématique sur les ouvertures et les fermetures, appuyée sur un partenariat renforcé avec les professions pour améliorer l'anticipation des évolutions et la réactivité de l'offre de formation 1.6.1. Développer les partenariats avec les branches professionnelles et les chambres consulaires pour aider les jeunes à trouver les stages ou les contrats en alternance, en lien avec les établissements 1.6.3. Développer, pour tous les élèves en fin de cycle de formation professionnelle une information la plus complète possible sur les modalités de recrutement du secteur en lien avec le service public de l'emploi au premier rang duquel les missions locales 2.7. L'anticipation des mutations et la montée en qualification A ces engagements s'ajoute l' intégralité de la Section 3 : « La prospective opérationnelle des activités et des métiers et l'orientation » Le CPRDFP aborde la cohérence entre appareil de formation et marché de l'emploi pour les publics suivants : - Les jeunes en formation initiale : jeunes sous statut scolaire, apprentis et / ou étudiants - Les actifs : demandeurs d'emploi (jeunes ou adultes) et salariés, dont publics à dispositions spécifiques. Pour ces deux typologies de publics, cette cohérence entre formation et emploi est recherchée pour : - Mener les démarches d'orientation préalables à la formation ; - Piloter l'offre de formation et son évolution ; - Assurer un accompagnement vers l'emploi après la formation.

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE*	EXPLICATIONS
Générale 1 L'existence d'un mécanisme permettant de garantir la transposition et l'application effectives de la directive 2000/78/ CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ⁶⁹ et de la directive 2000/43/ CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique			OUI	1. des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité dans les activités liées aux Fonds ES;	OUI	Pour la préparation des programmes : Liste des organismes invités aux réunions de concertation dans le cadre de la préparation des programmes européens	La Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS) a été impliquée dans la préparation du programme en participant aux réunions de concertation. Elle sera associée à la gouvernance du programme en étant systématiquement invitée aux comités de suivi. Elle sera associée aux travaux visant à renforcer la prise en compte de la problématique de la lutte contre la discrimination dans la mise en œuvre du programme, notamment à travers : - L'organisation sur le territoire régional de formations cofinancées par le FSE national dont les thématiques restent à préciser ; - L'intégration de la problématique dans le circuit de sélection des opérations. L'autorité de gestion travaillera avec la DRJSCS pour organiser sur le territoire régionale des formations en lien avec les problématiques de lutte contre la discrimination, d'égalité hommes/femmes et de prise en compte des handicapés. Les précisions seront apportées dans le PO une fois connue l'offre de formation proposée par l'État dans le cadre du FSE national.

* (Référence aux stratégies, actes juridiques ou autres documents pertinents, y compris des références aux sections, articles ou paragraphes concernés, accompagnée de liens internet ou d'un accès vers le texte intégral)

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
<p>Générale 2 L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application effectives de la législation de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI.</p>			OUI	<p>– Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes, notamment en fournissant des conseils en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités liées aux Fonds ESI</p>	OUI	<p>Liste des organismes invités aux réunions de concertation dans le cadre de la préparation des programmes européens La Région Limousin est signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et met en place un plan d'action régional sur l'égalité des hommes et des femmes en cours d'exécution et une stratégie régionale de la mixité des métiers qui vient d'être validée par les élus. Celle-ci devrait débiter par la mise en place d'un plan sectoriel mixité transports régional</p>	<p>La Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale et Mme la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité ont été impliquées dans la préparation du programme en participant aux réunions de concertation. La DRJSCS sera associée à la gouvernance du programme en étant systématiquement invitée aux comités de suivi. La DRJSCS sera également associée aux travaux visant à renforcer la prise en compte de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes : intégration d'un questionnaire égalité femmes/hommes dans les dossiers de demande d'aide, organisation de formations spécifiques,...</p> <p>L'autorité de gestion travaillera avec la DRJSCS pour organiser sur le territoire régionale des formations en lien avec les problématiques de lutte contre la discrimination, d'égalité hommes/femmes et de prise en compte des handicapés. Les précisions seront apportées dans le programme opérationnel une fois connue l'offre de formation proposée par l'État dans le cadre du FSE national.</p>
<p>Générale 3 L'existence de capacités administratives pour la transposition et l'application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) dans le domaine des Fonds ESI conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil</p>			OUI	<p>– Des modalités conformes au cadre institutionnel et juridique des États membres, en vue de consulter et d'associer les organes chargés de protéger les droits des personnes handicapées ou les organisations représentatives des personnes handicapées et les autres parties concernées à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes</p>	OUI	<p>Liste des organismes invités aux réunions de concertation dans le cadre de la préparation des programmes européens</p>	<p>A été invitée aux réunions de concertation : Mme la directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale</p> <p>La DRJSCS a été impliquée dans la préparation du programme en participant aux réunions de concertation. Elle sera associée à la gouvernance du programme en étant systématiquement invitée aux comités de suivi. La DRJSCS sera également associée aux travaux visant à renforcer la prise en compte de la problématique de la lutte contre le handicap dans la mise en œuvre du programme, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation sur le territoire régional de formations cofinancées par le FSE national dont les thématiques restent à préciser ; - L'intégration de la problématique dans le circuit de sélection des opérations. <p>L'autorité de gestion travaillera avec la Direction régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) pour organiser sur le territoire régionale des formations en lien avec les problématiques de lutte contre la discrimination, d'égalité hommes/femmes et de prise en compte des handicapés. Les précisions seront apportées dans le programme opérationnel une fois connue l'offre de formation proposée par l'État dans le cadre du FSE national.</p>

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
<p>Générale 7</p> <p>L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations de l'efficacité et de l'incidence des programmes.</p>	Conditionnalité ex ante générale « Systèmes statistiques et indicateurs de résultats »	Sans objet	En partie	Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants:			<p>1- Un référentiel de pilotage définira clairement toutes les procédures afférentes au système d'information (les référents, les sources, les temporalités ...)</p> <p>La structure du document «référentiel du système d'information de suivi et pilotage des PO» sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : introduction : pourquoi un référentiel - 2 : fiches individuelles par Priorité d'Investissement (avec pour chacune d'entre elles, un plan financier prévisionnel, une explication du choix des indicateurs de réalisation et de résultat, la définition des cibles, une explication des modalités de calculs, les conséquences sur la réserve de performance) - 3 : synthèse des indicateurs retenus dans le système d'information pour suivre et piloter le PO - 4 : synthèse des indicateurs retenus au titre de la réserve de performance - 5 : Comment s'effectue la remontée des informations - 6 : obligations des services (intégration des indicateurs dans les conventions, les indicateurs soumis à la Vérification de Service Fait,...) <p>A ce jour, seules les fiches individuelles sont disponibles. La totalité du référentiel sera finalisé à la fin du 1^{er} trimestre 2015 (interdépendance du référentiel et des logiciels de gestion non finalisés à ce jour)</p> <p>Ce référentiel fera partie intégrante du «guide des procédures» élaboré par l'Autorité de gestion.</p> <p>2- Un plan d'évaluation pour répondre aux besoins du pilotage global du programme, à l'analyse de sa contribution aux objectifs stratégiques et prioritaires de la région.</p>
				- La détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique;	NON (Voir tableau 25)		
				- Des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public;	NON (Voir tableau 25)		
<p>L'existence d'un système d'indicateurs de résultats requis pour sélectionner les mesures susceptibles de contribuer le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.</p>	Conditionnalité ex ante générale « Systèmes statistiques et indicateurs de résultats »	Sans objet	En partie	<p>Un système efficace d'indicateurs de résultats comportant notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sélection d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme; 	OUI		<p>Fiches individuelles de détermination des indicateurs et des valeurs cibles par Priorité d'Investissement et Objectif spécifique</p> <p>Tableau de synthèse des indicateurs</p> <p>Des fiches individuelles par PI permettant d'identifier les indicateurs par OS via les changements attendus</p>

CONDITIONNALITÉ EX ANTE APPLICABLE	AXE(S) PRIORITAIRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA CONDITION	OT	CONDITION EX ANTE REMPLIE : OUI/NON/ EN PARTIE	CRITÈRES	CRITÈRES REMPLIS OUI/NON	RÉFÉRENCE	EXPLICATIONS
				- Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.	NON (voir tableau 25 pour le plan d'action)	Fiches individuelles de détermination des indicateurs et des valeurs cibles par Priorité d'Investissement et Objectif spécifique Tableau de synthèse Documents types (convention d'attribution de l'aide, rapport de service fait,...)	<p>CE QUI EST DEJA FAIT : Les fiches indicateurs définies pour chaque Priorité d'investissement et objectif spécifique Dans ces fiches figurent : - des informations sur la temporalité (phasage financier, calendrier de réalisation) - la détermination des indicateurs de réalisation et leurs cibles - une définition de chaque indicateur de résultat, ainsi qu'une indication précise sur sa source, la fréquence de l'indicateur, le risque de double compte ou de double zonage. Les paramètres permettant d'expliquer les modalités de calcul sont présentées dans les fiches. Enfin, afin de garantir la plus grande fiabilité du système d'indicateurs, les documents types (dossier de demande d'aide, convention, rapport de service fait) comportent les informations nécessaires pour garantir une remontée efficace des indicateurs.</p> <p>CE QUI RESTE A FAIRE : Consolidation de l'ensemble des données dans un référentiel de pilotage</p>
				- La fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs;	OUI	Fiches individuelles de détermination des indicateurs et des valeurs cibles par Priorité d'Investissement et Objectif spécifique Tableau de synthèse	<p>Les valeurs cibles des indicateurs sont présentées dans les fiches indicateurs par Priorité d'investissement et objectif spécifique. Elles comprennent également des explications sur les modalités de calcul de ces cibles. Un tableau synthétise l'ensemble des indicateurs et de leurs cibles.</p>
				- Le respect, pour chaque indicateur, des conditions suivantes: robustesse et validation statistique, clarté de l'interprétation normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données;	OUI	Fiches indicateurs	<p>Les fiches indicateurs définies pour chaque Priorité d'investissement et objectif spécifique Dans ces fiches figurent une définition de chaque indicateur de résultat, ainsi qu'une indication précise sur sa source, la fréquence de l'indicateur, le risque de double compte ou de double zonage. Les paramètres permettant d'expliquer les modalités de calcul sont présentées dans les fiches.</p>

9.2. DESCRIPTION DES ACTIONS VISANT À REMPLIR LES CONDITIONNALITÉS EX ANTE, ORGANISMES RESPONSABLES ET CALENDRIER (TABLEAUX 25 ET 26)



TABLEAU 25 : ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR REMPLIR LES CONDITIONNALITÉS EX ANTE GÉNÉRALES APPLICABLES

CONDITIONNALITÉS EX ANTE GÉNÉRALES APPLICABLES, NON REMPLIES INTÉGRALEMENT OU PARTIELLEMENT REMPLIES	CRITÈRE NON REMPLI	ACTION À PRENDRE	DATE LIMITE	ORGANISMES RESPONSABLES DE L'EXÉCUTION
<p>Générale 7 L'existence d'un système d'indicateurs de résultats requis pour sélectionner les mesures susceptibles de contribuer le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.</p>	Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants	<p>Le référentiel de pilotage définira clairement toutes les procédures afférentes au système d'information (les référents, les sources, les temporalités ...)</p> <p>Le référentiel sera finalisé en janvier 2015. Cependant, la question de la remontée des informations est étroitement liée au logiciel de suivi et de gestion des fonds européens (synergie).</p> <p>La remontée des informations est fortement dépendante des informations qui pourront être saisies ou non dans synergie. Le calendrier de finalisation du référentiel dépend donc de la mise en place du logiciel.</p>	Août 2015	Région Limousin Délégation aux études, à la prospective, aux évaluations et à la diffusion de l'information
	La détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique	<p>Calendrier de déploiement SYNERGIE cœur de métier :</p> <p>Nov 2014 : Mise en place du module dépôt, Février 2015 : module instruction programmation Juin 2015 : Module CSF / certification / Appel de fonds</p> <p>Ce référentiel fera partie intégrante du «guide des procédures» élaboré par l'Autorité de gestion.</p> <p>Ce référentiel fera partie intégrante du «guide des procédures» élaboré par l'Autorité de gestion.</p>		

CONDITIONNALITÉS EX ANTE GÉNÉRALES APPLICABLES, NON REMPLIES INTÉGRALEMENT OU PARTIELLEMENT REMPLIES	CRITÈRE NON REMPLI	ACTION À PRENDRE	DATE LIMITE	ORGANISMES RESPONSABLES DE L'EXÉCUTION
Générale 7 L'existence d'un système d'indicateurs de résultats requis pour sélectionner les mesures susceptibles de contribuer le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	Des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public	A l'occasion des comités de suivi et via le site internet dédié, une information sera faite sur l'avancement du programme et notamment sur les indicateurs. A cette occasion sera réalisé un dossier de presse qui présentera ces éléments en direction du public. Le site internet dédié aux fonds européens en Limousin comportera des éléments de suivi. Sur demande, des informations complètes sur les indicateurs seront mises à disposition du public.	Octobre 2015	Région Limousin Direction de la communication
	Un système efficace d'indicateurs de résultats comportant notamment: - Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.	<p>Le référentiel de pilotage définira clairement toutes les procédures afférentes au système d'information (les référents, les sources, les temporalités ...)</p> <p>Le référentiel sera finalisé en janvier 2015. Cependant, la question de la remontée des informations est étroitement liée au logiciel de suivi et de gestion des fonds européens (synergie).</p> <p>La remontée des informations est fortement dépendante des informations qui pourront être saisies ou non dans synergie. Le calendrier de finalisation du référentiel dépend donc de la mise en place du logiciel.</p> <p>Calendrier de déploiement SYNERGIE cœur de métier :</p> <p>Nov 2014 : Mise en place du module dépôt, Février 2015 : module instruction programmation Juin 2015 : Module CSF / certification / Appel de fonds</p> <p>Ce référentiel fera partie intégrante du «guide des procédures» élaboré par l'Autorité de gestion.</p>	Août 2015	Région Limousin Délégation aux études, à la prospective, aux évaluations et à la diffusion de l'information



TABLEAU 26 : ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR REMPLIR LES CONDITIONNALITÉS EX ANTE THÉMATIQUES APPLICABLES

CONDITIONNALITÉS EX ANTE GÉNÉRALES APPLICABLES, NON REMPLIES INTÉGRALEMENT OU PARTIELLEMENT REMPLIES	CRITÈRE NON REMPLI	ACTION À PRENDRE	DATE LIMITE	ORGANISMES RESPONSABLES DE L'EXÉCUTION
1.1 Existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente	Ce cadre : - Comporte un mécanisme de suivi.	Définition d'un plan d'action pour le pilotage et le suivi de la S3 qui intégrera les éléments suivants : a) développement d'un système cohérent de suivi et de mise à jour de la stratégie, en tenant compte des outils disponibles (base de données, répertoire monographique des organismes et fiches de localisation/ identification des acteurs associés, méthodes d'évaluation, etc.); b) développement d'un mécanisme de réaction rapide dans le système de suivi, permettant l'identification de nouvelles niches porteuses d'un avantage concurrentiel élevé; c) identification et développement d'indicateurs de suivi spécifiques à la spécialisation intelligente; d) politique d'information sur la stratégie et système de communication en continu; e) améliorer le processus de découverte entrepreneuriale, y compris l'engagement des parties prenantes	Echéance pour la SRI/ S3 : 4^{ème} trimestre 2015	Région Limousin Direction des entreprises et de l'innovation (DETI)
	2. Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté	Prise en compte des crédits du CPER et du PO affectés à la recherche/ innovation dans les domaines S3	1^{er} trimestre 2015	Etat : Secrétariat Général aux Affaires Régionales Région Limousin : Direction Coopération Europe International

CONDITIONNALITÉS EX ANTE GÉNÉRALES APPLICABLES, NON REMPLIES INTÉGRALEMENT OU PARTIELLEMENT REMPLIES	CRITÈRE NON REMPLI	ACTION À PRENDRE	DATE LIMITE	ORGANISMES RESPONSABLES DE L'EXÉCUTION
<p>Infrastructures de recherche et d'innovation</p> <p>Existence d'un plan pluriannuel détaillant les budgets et les priorités des investissements.</p>	<p>Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.</p>	<p>Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) devrait être signé fin 2014. Il comportera les montants indicatifs alloués aux infrastructures de recherche et d'innovation.</p> <p>Ces montants complèteront les investissements du FEDER.</p>	<p>CPER : 1^{er} trimestre 2015</p>	<p>Etat : Secrétariat Général aux Affaires Régionales</p> <p>Région Limousin : Direction Coopération Europe International</p>
<p>2.1. Croissance numérique</p> <p>Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler la demande de services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.</p>	<p>Définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que la santé en ligne dans les limites de l'article 168 TFUE; ces indicateurs s'inscrivent, lorsque cela se justifie, dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies sectorielles européennes, nationales ou régionales existantes correspondantes;</p>	<p>Des enquêtes seront réalisées pour satisfaire aux obligations de suivi et d'évaluation des résultats pour les priorités d'investissement 2b et 2c liées au développement des usages numériques.</p>	<p>Enquête à réaliser en 2015 pour déterminer les valeurs de référence et à réitérer en fin de programmation.</p>	<p>Région Limousin</p> <p>Pôle Aménagement du Territoire</p>

The graphic features the text 'SECTION 10' in a blue, sans-serif font. The word 'SECTION' is positioned above the large number '10'. Ten yellow, five-pointed stars are arranged in a circular pattern around the number '10'.

SECTION
10

RÉDUCTION DE LA CHARGE
ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES
BÉNÉFICIAIRES

Résumé de l'analyse de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires et, selon les cas, les actions prévues, accompagnées d'un calendrier indicatif pour réduire la charge administrative.

1. RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Sur la période 2007-2013, les bénéficiaires font état de plusieurs difficultés liées à l'octroi de fonds européens pour le financement de leurs projets :

- **Difficultés à identifier précisément les opportunités de financement** : les porteurs de projet s'adressent souvent à la Région comme potentiel financeur de leur projet sans savoir exactement quelles opportunités s'offrent à eux notamment en matière de fonds européens. Ils ont besoin d'un appui pour identifier le type de financement auquel le projet pourrait être éligible et savoir à quelle mesure du programme rattacher la demande.
- **Surcharge administrative pesant sur les bénéficiaires** : nombre élevé de pièces justificatives à produire lors du dépôt du dossier et au moment de la justification des dépenses. De plus, ces pièces ne sont pas toujours les mêmes lorsqu'il y a plusieurs co-financeurs.
- **Complexité des procédures** : difficulté pour les potentiels bénéficiaires à comprendre les procédures pour le montage de leur dossier de demande de financement (ex : règles en matière d'aides d'Etat, projets générateurs de recettes, etc.).
- **Instabilité des règles dans le temps** : qu'elles soient nationales ou européennes, certaines règles évoluent dans le temps en fonction des procédures de contrôle et des irrégularités identifiées par les instances de contrôle.
- **Délais trop importants entre la demande de financement et le paiement** : les procédures de demandes de financement européen sont parfois décourageantes pour les bénéficiaires qui ont un besoin de financement urgent.

Pour contrecarrer ces difficultés, des actions ont déjà été instaurées au cours de la période 2007-2013 et seront reconduites et renforcées pour la prochaine période : information, animation, aide au montage des projets, délais d'instruction raisonnables, programmation régulière de dossiers complets, surveillance en continu des différents types de financement, fluidité de remontées de dépenses, des opérations de contrôle de service fait, des tâches relatives à la certification des dépenses (procédure de pré-certification des dépenses en interne) afin d'accélérer les déclarations à la Commission européenne, solde régulier des opérations afin de récupérer les crédits non utilisés, modifications des programmes lorsque nécessaires pour améliorer la consommation des fonds.

2. PRINCIPALES ACTIONS PRÉVUES POUR PARVENIR À LA RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE SUR LA PÉRIODE 2014-2020

- **Mieux communiquer sur le programme et son contenu auprès des potentiels bénéficiaires de fonds européens**

Un plan de communication est en cours d'élaboration et sera finalisé après l'approbation du programme par la Commission européenne. Ce plan aura pour objectif général d'accroître la visibilité de l'Europe et d'assurer la transparence et la notoriété de l'intervention de l'Union européenne auprès des citoyens.

Seront principalement visés, les bénéficiaires potentiels des fonds européens, les organismes et les personnes relais tels que l'Université, les chambres consulaires (Commerce et industrie, Artisanats et Métiers), etc.

Ce plan aura pour objectifs spécifiques, notamment :

- D'atteindre les porteurs de projets potentiels
- De faciliter les relations et les procédures entre les demandeurs d'aide et les services instructeurs

- **Assister les porteurs de projet dans le montage des demandes de subventions**

L'animation auprès des porteurs de projet sera renforcée. Des actions d'information ou de formation seront mises en place par les services de la Région afin de promouvoir le programme auprès des potentiels bénéficiaires et de leur faire connaître les différentes opportunités de financements pour leur projet.

Au-delà des actions d'animation collectives, les services de la Région auront une mission d'assistance au montage de projet. Ils pourront conseiller individuellement les porteurs de projets dans le montage de leur demande de subvention et les alerteront sur les obligations règlementaires et administratives à respecter tout au long de la procédure (pièces obligatoires à fournir, obligations règlementaires en cas de projets générateurs de recettes, obligations règlementaires en matière de publicité, etc.).

Un guide à destination des porteurs de projet pourra être réalisé au cours de la programmation et, le cas échéant, des fiches spécifiques seront élaborées sur certains types d'action.

○ **Poursuivre la dynamique de dématérialisation des procédures**

La Région Limousin utilise sur la période 2007-2013 une plateforme dématérialisée, « Planet Limousin », pour les demandes d'aides économiques et de formations professionnelles. Cette pratique sera reconduite et approfondie sur la période 2014-2020 en articulation avec le nouveau logiciel de gestion des fonds européens, Synergie, qui prévoit un volet dématérialisation.

○ **Simplifier les procédures**

La Région Limousin s'attachera à l'élaboration de procédures écrites simples au niveau du programme en se focalisant sur les points clés de la piste d'audit de manière à garantir la programmation et la réalisation d'opérations efficaces, éligibles et régulières, et la remontées régulière de dépenses à la Commission européenne, justifiées par des pièces probantes.

De plus, pour assurer la traçabilité de la piste d'audit, l'ensemble des pièces de procédures, des pièces comptables et des justificatifs de dépenses fournis par le porteur de projet et réalisés au cours de l'instruction seront regroupés dans un dossier unique détenu par l'autorité de gestion.

La Région Limousin s'efforcera d'identifier un ou deux points de contact pour le bénéficiaire afin qu'il puisse s'y référer pour toute question éventuelle.

○ **Prévoir le recours aux coûts simplifiés**

Pour le FEDER, la Région Limousin envisage de recourir aux options de coûts simplifiés (taux ou montants forfaitaires, barèmes standard) prévus dans les règlements européens (articles 67 et 68 du règlement FESI 1303/2013) après une analyse approfondie des opportunités et des conséquences pour les bénéficiaires et les services instructeurs. Le Document de mise en œuvre précise les modalités de leur utilisation.

Concernant le FSE, la voie des marchés publics sera utilisée pour mettre en place des actions de formation professionnelle dans le cadre de l'Axe 4 du programme.

La possibilité de recourir aux coûts simplifiés reste cependant ouverte au cours de la programmation, en s'appuyant sur les possibilités offertes par les règlements européens (articles 67 et 68 du règlement FESI 1303/2013 et article 14 du règlement 1304/2013 FSE).



SECTION
11

PRINCIPES HORIZONTALS

11.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 8 du règlement, le développement durable est un axe transversal du programme opérationnel. Dans la continuité du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le PO s'attachera aux cinq finalités du développement durable, de manière cohérente et concomitante.

A ces cinq finalités, il est important d'associer des éléments de démarche, tels que :

- La participation des acteurs et des habitants ;
- Le pilotage du projet ;
- L'évaluation partagée ;
- La transversalité des approches et des pratiques au service d'une Stratégie d'amélioration continue.

L'élaboration du programme opérationnel s'est d'ores et déjà construite dans cette dynamique.

En cohérence avec les schémas régionaux (SRADDT, SRCAE, SRCE, SRDE, CPRDFP), le programme opérationnel privilégiera notamment l'adaptation au changement climatique, la responsabilité environnementale et sociale, la préservation des ressources et de l'environnement et la sobriété énergétique. Sans exhaustivité, les thématiques de l'écologie industrielle, des circuits courts, de la dématérialisation, de la mobilité durable, des nouveaux usages du numérique sont égrainés tout au long du programme opérationnel et participent au développement durable des territoires.

La dimension sociale apparaît fondamentale, de nombreuses actions visent l'accès de tous, la solidarité générationnelle et territoriale et la qualité de vie. La stratégie de spécialisation intelligente s'attache à relever les défis sociétaux tout autant que technologiques en laissant une large place à l'innovation sous toutes ses formes. Le programme opérationnel s'attachera à valoriser de nouvelles formes de participation de la société civile.

Au niveau économique (axe 1), la Région place au cœur de son accompagnement auprès du porteur de projet le progrès social, le respect de l'environnement, la coopération et le respect de valeurs éthiques. Son intervention est orientée vers des entreprises qui s'engagent sur des critères sociaux et environnementaux dans le cadre d'un Contrat de Croissance.

Son appui financier est plus important (Contrat de Croissance +) sur les projets s'engageant davantage sur les volets social et environnemental et intégrant une dimension de coopération, d'ancrage territoriale ou éthique (règlement cadre régional des aides au développement économique) ;

L'Axe 2 est l'axe dédié au principe horizontal de développement durable et du pilier environnemental. La production d'énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de la connaissance, le développement de la multimodalité sont autant d'exemples qui illustrent la volonté de la région à enclencher un changement des pratiques fondées sur la durabilité.

Pour les Axes 5 et 6, afin d'inciter les maîtres d'ouvrage à s'engager dans une démarche intégrée et concertée de développement local, il est envisagé de mettre en place des critères d'éligibilité et de bonification selon des critères de développement durable. Des grilles d'analyse par nature de projets et un règlement régional seraient dès lors établis pour définir les modalités précises d'accompagnement et d'instruction. Les actions des Parcs Naturels Régionaux (axe 5) dont les stratégies (CF. section 4) découlent intrinsèquement de considérations environnementales.

Plus globalement sera mise en place une démarche d'accompagnement visant à sensibiliser, mieux informer et apporter un appui aux acteurs (bénéficiaires et les différents intervenants dans la mise en œuvre du programme.

Au titre des critères de sélection et des mesures de conditionnalité environnementale, les mentions suivantes ont été intégrées aux principes directeurs de la sélection des opérations de l'ensemble des priorités d'investissement concernées par des opérations d'investissement :

« Pour les projets d'investissement, les questions environnementales doivent faire partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Les projets devront s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, puis, à défaut, à les minimiser et, en dernier lieu en cas de besoin, à compenser les impacts résiduels. »

Au stade de l'instruction, le dossier de demande comprendra une rubrique sur la prise en compte de l'environnement. Cette priorité transversale sera donc un critère transversal d'instruction qualitatif. Les porteurs seront accompagnés dans la phase de conception de leur projet, dans une logique d'amélioration de la qualité environnementale des ceux-ci.

Plus globalement, l'animation du programme doit permettre la sensibilisation des porteurs de projets aux enjeux environnementaux et des agents instructeurs.

L'autorité de gestion prendra en compte dans le référentiel de pilotage du programme la problématique du suivi de la priorité transversale du développement durable et étudiera l'opportunité de suivre des indicateurs, notamment parmi ceux qui ont été suggérés dans le cadre de l'évaluation ex-ante du programme, à savoir :

- Surfaces consommées / nouvellement artificialisées dans le cadre d'un projet financé par le FEDER / % de ces surfaces ayant mobilisé des friches industrielles ou sols déjà artificialisés ;
- Part des chantiers engagés dans le cadre d'un projet financé par le FEDER intégrant une préoccupation environnementale (chantier vert,...).

Ou encore :

- Nombre d'études environnementales préliminaires à des opérations d'investissement.

Enfin, la thématique « développement durable » sera intégrée dans les évaluations du plan d'évaluation.

11.2 NON DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Les actions financées dans le cadre de l'axe 1 intègrent les questions d'équité sociale : la Région place au cœur de son accompagnement auprès des porteurs de projet le progrès social, le respect de l'environnement, la coopération et le respect de valeurs éthiques. Son intervention est orientée vers des entreprises qui s'engagent sur des critères sociaux et environnementaux dans le cadre d'un Contrat de Croissance. Son intervention est orientée vers des entreprises qui s'engagent sur des critères sociaux et environnementaux dans le cadre d'un Contrat de Croissance.

Son appui financier est plus important (Contrat de Croissance +) sur les projets s'engageant davantage sur les volets social et environnemental et intégrant une dimension de coopération, d'ancrage territoriale ou éthique (règlement cadre régional des aides au développement économique) ;

L'énergie est un poste important de consommation des ménages puisqu'il représente en moyenne 8,4 % de leurs dépenses en 2006 (au niveau national) : 4,8 % pour leur résidence et 3,6 % pour leur moyen de transport individuel. Les dépenses de chauffage, d'électricité et de carburants varient fortement selon le lieu d'habitation et sont plus important en milieu rural. L'effort du FEDER sur l'amélioration thermique des bâtiments (axe 2) permettra donc de réduire la facture énergétique notamment pour des publics les plus fragiles.

Le soutien au développement des infrastructures TIC se fera sur des zones non couvertes par le secteur privé et notamment en milieu rural afin d'assurer l'équité à l'accès au très haut débit dans l'ensemble du territoire et pour tous les administrés.

Dans tous les secteurs ciblés (e-santé, e-éducation, e-culture et e-administration, les TIC seront un outil permettant de répondre pour partie aux problématiques des administrés du Limousin : autonomie des personnes fragiles, formation à distances, offre éducative/culturelle /de loisir accessible).

L'Axe 4 « Compétences et savoir-faire » est fondé sur les principes d'égalité des chances et de non-discriminations puisqu'il vise pour l'essentiel à favoriser l'accès aux services d'orientations professionnels et de formation aux publics éloignés

Les formations cofinancées par le FSE sont ouvertes à tous.

Les dossiers de demande d'aide permettront de vérifier la prise en compte de l'égalité des chances dans la mise en œuvre des opérations.

L'axe 6 permettra entre autres de développer des actions dans le cadre de l'objectif thématique 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en facilitant notamment l'accès aux services et équipements : santé, sport, culture ... et permettre d'améliorer la qualité de vie en milieu rural.

Afin de répondre à l'enjeu de la non discrimination et de l'égalité des chances, il est envisagé de s'inspirer de l'approche intégrée proposée pour la priorité transversale Egalité entre les hommes et les femmes, pour laquelle des démarches concrètes ont été engagées sur la période 2007-2013 et qui pourrait s'organiser selon quatre modalités :

- Informer et sensibiliser : cette modalité pourra s'appliquer à l'ensemble des projets, à l'aide d'outils méthodologiques appropriés.
- Accompagner : certains projets sont susceptibles d'influer directement sur l'égalité des chances. Les services instructeurs bénéficieront d'une formation qui devrait leur permettre de détecter ces projets et de proposer un accompagnement des porteurs de projet.
- Inciter : la prise en compte de l'égalité des chances par les porteurs de projet pourra être encouragée par la mise en place de systèmes d'incitation (bonification des aides par exemple).
- Conditionner l'intervention européenne au respect des obligations légales, notamment pour les projets des entreprises de plus de 50 salariés.

Au stade de l'instruction, le dossier de demande comprendra une rubrique sur la prise en compte de l'égalité des chances. Cette priorité transversale sera donc un critère transversal d'instruction qualitatif.

La Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS) sera associée à la gouvernance du programme en étant systématiquement invitée aux comités de suivi. La DRJSCS sera également associée aux travaux visant à renforcer la prise en compte de la problématique de la lutte contre la discrimination et égalité des chances dans la mise en œuvre du programme, notamment à travers :

- L'organisation sur le territoire régional de formations cofinancées par le FSE national dont les thématiques restent à préciser ;
- L'intégration de la problématique dans le circuit de sélection des opérations.

Une convention cadre multipartite pour l'emploi des travailleurs handicapés en Limousin dans le cadre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés 2014-2017 devrait être signée avant la fin de l'année 2014 et offrira un cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs, publics comme privés, impliqués dans des actions d'accès et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

11.3 EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En quoi le PO va-t-il contribuer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Le PO privilégie un aspect de l'égalité entre les femmes et les hommes, à savoir la promotion du travail des femmes. Ainsi, le PO prévoit d'encourager le travail des femmes par une formation professionnelle adaptée. Pour cela une des priorités d'investissement consistera à améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie, quelque-soit l'âge, le genre, le niveau de revenu et le lieu d'habitation. En outre, le PO prévoit de sensibiliser à la démarche entrepreneuriale en ciblant en priorité les femmes.

Quelles sont les modalités pour assurer l'intégration de la notion de genre au niveau du programme opérationnel et de l'opération ?

Afin de répondre à l'enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes, il est envisagé de développer une approche intégrée, déclinée dans l'ensemble des actions soutenues selon 4 modalités :

- Informer et sensibiliser : cette modalité pourra s'appliquer à l'ensemble des projets, à l'aide d'outils méthodologiques appropriés, comme le questionnaire égalité proposé par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Le retour au service instructeur de ce type de document renseigné sera un critère de recevabilité des demandes et devrait encourager les porteurs de projet à une meilleure prise en compte de cette priorité.
- Accompagner : Certains projets sont susceptibles d'influer directement sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Les services instructeurs bénéficieront d'une formation qui devrait leur permettre de détecter ces projets et de proposer un accompagnement afin que les projets concernés intègrent des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes et des moyens en ce sens.
- Inciter : La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes par les porteurs de projet pourra être encouragée par la mise en place de systèmes d'incitation (bonification des aides par exemple).
- Conditionner l'intervention européenne au respect des obligations légales, notamment pour les projets des entreprises de plus de 50 salariés.

Ces modalités pourront s'appliquer de manière indépendante ou cumulative selon les projets.

Le respect de cette approche intégrée sera garantie par :

- Une information du comité de programmation de la/des modalités utilisée/s pour chaque projet programmé,
- Une information du comité de suivi de l'exécution de cette démarche intégrée (combien de porteurs de projets sensibilisés, combien de projets accompagnés, quels résultats...)

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité sera associée à la gouvernance du projet (invitation systématique lors des comités de suivi).

Afin de mettre en place les outils nécessaires à cette approche intégrée (outils de sensibilisation, formations, systèmes d'incitation, critères d'éligibilité, outils de suivi..), la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité et la Région, qui a adopté un plan d'actions régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes en juin 2011, pourront être mobilisées.

Le plan de communication intégrera des mesures particulières dédiées à la valorisation des actions exemplaires en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, une composition des instances partenariales de mise en œuvre du programme opérationnel (comité de suivie et comité de programmation) la plus équilibrée possible entre les deux sexes sera recherchée.



www.europeenlimousin.fr



Ce document est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.